



# SOCAPALM



**Rapport développement durable**  
**2023**

## Table des matières

I.	Introduction .....	7
1.	Message du Directeur Général .....	7
2.	Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence .....	7
3.	Profil général .....	11
4.	Présence géographique dans le pays.....	11
5.	Organigramme hiérarchique de la plantation .....	12
6.	Structure du capital (actionnariat) .....	13
7.	Quelques dates importantes .....	13
II.	Performance économique en chiffres .....	17
1.	Chiffre d'affaires et surfaces plantées par type de culture .....	17
2.	Production d'huile de palme.....	17
3.	Production de caoutchouc naturel .....	18
4.	Production de semences.....	18
5.	Projets de recherche et développement.....	18
6.	Impacts des changements climatiques sur les opérations.....	19
7.	Objectifs et perspectives .....	19
III.	Gouvernance responsable .....	21
1.	Structure de gouvernance et méthodes de gestion .....	21
2.	Politiques, chartes et code de conduite .....	22
3.	Conformité aux exigences légales.....	24
a.	Lois nationales environnementales et sociales.....	24
b.	Lutte contre le travail d'enfants.....	25
c.	Lutte contre le travail forcé ou obligatoire .....	25
d.	Lutte contre la corruption.....	25
e.	Comportement anticoncurrentiel .....	26
f.	Contributions sociales (pensions, accidents professionnels, associations, syndicats) .	26
g.	Respect des lois du travail (droit d'association, syndicats).....	26
4.	Fiscalité .....	27
a.	Stratégie fiscale.....	27
b.	Gouvernance fiscale.....	27
c.	Implication des parties prenantes.....	27
5.	Respect volontaire d'autres normes .....	27
a.	RSPO .....	27
b.	ISO 14001.....	29
c.	Approche Haut Stock de Carbone (HSC) et Haute Valeur de Conservation (HVC) .....	29
d.	Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP).....	30

e.	GPSNR (Global Platform for Sustainable Natural Rubber) .....	31
6.	Chaîne d’approvisionnement et traçabilité.....	31
A.	Identification .....	31
b.	Transparence et achats équitables .....	32
c.	Prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la chaîne d’approvisionnement .....	32
7.	Normes des clients.....	32
8.	Evaluations par tierces parties (Etat, client, banque ou partenaire EF).....	33
9.	Plaintes et griefs .....	34
10.	Adhésions et associations.....	35
11.	Objectifs et perspectives .....	36
IV.	Un engagement social fort .....	37
1.	L’engagement social de l’entreprise .....	37
2.	Évaluation globale des principaux indicateurs sociaux .....	37
a.	Ressources humaines .....	37
b.	Protection des employés .....	40
c.	Gestion des plaintes internes .....	40
d.	Répondre aux besoins financiers des employés.....	41
e.	Chiffrés clés des ressources humaines .....	41
f.	Opportunités de formation : renforcement des capacités des employés.....	41
g.	Adhésion syndicale et liberté d’association des employés.....	42
h.	Retraite.....	42
i.	Evolution de carrière.....	42
3.	Infrastructures à la disposition des employés .....	43
a.	Au sein des villages .....	43
b.	Investissements réalisés .....	50
c.	Mobilité.....	50
4.	Sûreté des personnes et des biens immobiliers .....	51
5.	Santé : un levier de développement.....	51
a.	Politique de santé .....	52
b.	Personnel et infrastructures .....	52
c.	Prêts financiers aux employés (prêts médicaux) .....	52
d.	Prévention, détection et traitement des maladies.....	53
e.	Planning familial .....	56
f.	Collecte de données médicales.....	56
g.	Préparation aux situations d’urgences .....	57
6.	Soutien à l’éducation et à la formation .....	58

a.	Politique d'éducation .....	58
b.	Infrastructures et personnel .....	58
c.	Soutien financier et dons aux écoles .....	59
7.	Micro-projets réalisés .....	60
8.	Objectifs et performance.....	60
V.	Assurer la sécurité des employés .....	62
1.	Système de management de la sécurité .....	62
2.	Politique de sécurité et de santé au travail .....	62
3.	Comités de santé et sécurité au travail .....	63
4.	Analyse de risques (réalisés cette année ou mis à jour).....	64
5.	Programmes et plans (existants et développés cette année).....	66
6.	Réalisations .....	66
7.	Formation et sensibilisation.....	67
8.	Surveillance médicale.....	69
9.	Monitoring.....	69
10.	Nombre d'accidents (perte supérieure à un jour) .....	69
11.	Taux d'accidents par 200 000 heures de travail .....	70
12.	La sécurité des personnes dans la chaîne d'approvisionnement (formations, audits) .....	70
13.	Evolution dans le temps .....	71
14.	Objectifs pour l'année prochaine .....	71
VI.	Gestion des ressources naturelles .....	72
1.	Système de gestion de l'environnement .....	72
2.	État des certifications en cours .....	72
3.	Politiques.....	73
a.	Eau .....	73
b.	Protection du sol.....	74
c.	Gestion des déchets .....	75
d.	Protection et amélioration de la biodiversité.....	77
e.	Emissions atmosphériques et air ambiant.....	78
f.	Matières consommées.....	78
g.	Énergie .....	79
h.	Prise en compte des impacts sur le changement climatique .....	79
i.	Préservation des Hautes Valeurs de Conservation et forêts à Haut Stock de Carbone	79
4.	Évaluations d'impact environnemental .....	80
5.	Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC-HSCA).....	80
6.	Non-conformités environnementales .....	82

7. Programmes et plans (existants et développés cette année).....	82
8. Réalisations .....	82
9. Formations .....	83
10. Monitoring.....	85
11. Nombre d'accidents environnementaux (détails) .....	85
12. Taux d'accidents environnementaux pour 200 000 heures de travail .....	86
13. Suivi des incendies.....	86
14. Evolution dans le temps .....	87
15. Relations avec le gouvernement/les administrations.....	87
16. Aspects environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement (formations, audits, etc.) .....	88
17. Objectifs pour l'année prochaine .....	88
VII. Contribution au développement local.....	90
1. Partenaires locaux.....	90
a. Sous-traitants.....	90
b. Planteurs villageois.....	90
c. Plan d'engagement avec les parties prenantes .....	92
2. Plans de développement communautaire.....	92
3. Relations de bon voisinage avec les populations voisines .....	93
a. Accès à la santé et à l'éducation pour les communautés .....	94
b. Approvisionnement en énergie et en eau.....	95
c. Ouverture et entretien des routes .....	96
d. Dons.....	97
4. Partenaires dans des projets de développement local .....	98
a. Avec les populations.....	98
5. Protection des populations autochtones .....	99
VIII. Communication interne et externe.....	102
1. Renforcement de la communication interne .....	102
2. Renforcement la communication externe .....	105
3. Résultats de la communication externe.....	105
4. Participations aux évènements et/ou sponsoring.....	106
IX. Objectifs et perspectives 2024-2026 .....	109
X. Index du contenu GRI .....	110
XI. Glossaire .....	117
XII. Chiffres clés .....	120
XIII. Annexes .....	125
1. Certificat ISO 14001:2015 .....	125

2. Certificats RSPO.....	126
3. Politique HSE .....	133

# I. Introduction

## 1. Message du Directeur Général

2023 a été une année caractérisée par des phénomènes climatiques qui ont eu un impact significatif sur notre activité et par conséquent, sur notre production. La saison des pluies s'est en effet prolongée inhabituellement jusqu'à la mi-décembre et a fortement détérioré nos pistes tout en impactant nos activités opérationnelles. On ne peut donc plus nier l'impact du réchauffement climatique sur notre exploitation.

Socapalm s'est engagée résolument dans la voie du développement durable et met en œuvre toutes les politiques du Groupe Socfin, de RSPO et ISO 14001 au quotidien. Ces concepts sont à présent intégrés par chacun de nos employés et contribuent à une gestion responsable de nos activités en y alliant un haut niveau de performance agricole, technique et financier.

On ne peut que se réjouir de la collaboration avec nos délégués du personnel et les organisations syndicales qui nous a amené, durant l'année 2023, au maintien d'une excellente atmosphère de travail, à la signature de l'accord d'entreprise et à 2 hausses consécutives des salaires.

Nous avons également poursuivi notre programme de construction de nouveaux logements et de rénovation des villages qui vise et contribue à une amélioration des conditions de vie générales de nos employés et leurs familles.

Dans le cadre de nos relations avec les communautés, malgré des problématiques ponctuelles, nos plateformes de dialogue ont été maintenues, les calendriers des rencontres respectés et les différents projets sociaux menés à bien.

Au niveau du foncier, les différents états des lieux de la concession de chaque plantation ont été transmis à la Commission Technique du ministère des Domaines et des Affaires Foncières pour validation et action. Nous espérons aboutir enfin, en 2024, à la finalisation de ces travaux de révision du bail et des surfaces de la concession après plus de 7 ans de procédure.

Vous trouverez dans ce rapport développement durable, la synthèse de nos réalisations sociales et environnementales pour l'année écoulée ainsi que les nouveaux objectifs que nous nous sommes fixés pour l'année à venir.

Dominique CORNET

## 2. Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence

Les engagements environnementaux comme sociaux se déclinent d'une part à travers la volonté de l'entreprise de maintenir une communication ouverte et transparente, et d'autre part dans le maintien de ses certifications ISO 14001:2015 et RSPO. A ce titre, l'année 2023 s'est inscrite dans la démarche de durabilité de l'entreprise, alliant maintien d'un niveau élevé de résultats obtenus aux audits de surveillance et la mise en place de plans d'action visant une amélioration continue.

Les sites de la Socapalm ont démontré en 2023 leur respect des exigences internationales tant en matière législative, que sociale et environnementale par le maintien des plans, politiques et procédures mis en place sur chaque site ainsi que leur communication continue via les plateformes de discussion régulières avec ses parties prenantes.

Concilier rentabilité économique et valeurs sociétales est la clé de voûte d'une croissance durable de l'entreprise et de ses collaborateurs.



*Audits de surveillance par les auditeurs de BSI et de TUV, Plantations de Mbongo, Mbambou et Kienké*

La démarche de durabilité de la Socapalm est encadrée par la politique de gestion responsable du Groupe Socfin, mise à jour en mars 2022, ayant notamment pour objectif de répondre aux éléments de la politique de la GPSNR (Global Platform for Sustainable Natural Rubber). Cette politique de gestion responsable, en parallèle de son engagement spécifique de transparence, se base sur les 3 piliers d'engagement du Groupe Socfin à savoir : le développement local et rural, les conditions de vie des employés et des communautés, et la préservation de l'environnement. Ces engagements constituent la base d'initiatives clés visant à améliorer les performances économiques à long terme, le bien-être des personnes, la santé, la sécurité et la gestion des ressources naturelles.

**Pour le développement local et rural**, la Socapalm s'engage à contribuer à la sécurité alimentaire locale et à l'amélioration des conditions de vie à travers :

- L'embauche prioritaire des riverains, à compétences égales,
- La formation des jeunes à travers le Collège Technique Professionnel Agricole Bilingue de Kienké, en partenariat avec l'APPA,
- L'accompagnement des planteurs villageois,
- La création et l'entretien des ponts, routes et pistes,
- La création et le support fournis aux lycées techniques rétrocédés à l'Etat,
- La création, l'appui et les dons apportés aux infrastructures secondaires publiques et privées,

- La formation à l'embauche et la formation continue.

**Pour nos employés ainsi que nos communautés riveraines**, la Socapalm s'engage pour l'amélioration de leur bien-être social, celui de leur famille ainsi que des communautés riveraines de nos plantations.

**Pour nos employés**, nous contribuons à leur épanouissement social et à leur bien-être à travers :

- L'opportunité qui leur est donnée d'adhérer à des syndicats en assurant la liberté d'association. Nous avons à fin 2023, 3 syndicats actifs au sein de la Socapalm (CSAC, USLC et CSTC),
- Les évaluations du personnel et les possibilités d'évolution de carrière,
- La stabilité économique et le respect des exigences légales,
- Le respect des droits humains,
- L'assistance en matière de logement et de transport.



*Cité Cadre, Plantation de Kienké*

Les politiques en matière de droits humains sont en place depuis plusieurs années au sein de la Socapalm. Elles sont strictement mises en application, respectées ainsi que communiquées aux employés directs et indirects. Il s'agit notamment des politiques en matière de harcèlement sexuel, de travail forcé, du travail des enfants, pour ne citer que celles-là, qui contiennent les éléments suivants :

- L'existence d'un système de gestion des plaintes internes,
- Le respect des standards internationaux concernant l'éthique,
- La prise en charge des soins de santé pour les employés directs et leur famille ainsi que pour les employés des sous-traitants,
- La mise à disposition d'un cadre de vie adéquat ainsi que d'un logement sécurisé pour chaque employé,
- L'appui à l'éducation des enfants des employés (incluant le transport gratuit des élèves),
- Une surveillance rigoureuse de la santé des travailleurs en fonction de leur poste de travail,
- La mise en place d'une médecine préventive et curative pour les employés et leur famille : paludisme, VIH, tuberculose, Ebola, hygiène et planning familial, etc.,

- L'existence d'un système de Santé et Sécurité au Travail (SST) basé sur la norme OHSAS 18001,
- L'obtention de la certification RSPO (pour les 6 huileries à fin 2023),
- La construction d'écoles et de centres médicaux rétrocédés à l'Etat,
- La perception d'un salaire supérieur au minimum légal,
- L'existence d'un code éthique et d'un règlement intérieur basé sur les standards internationaux,
- La formation des sous-traitants à la SST,
- La mise à disposition des Equipements de Protection Individuelle (EPI),
- Le transport du personnel dans des véhicules aux normes,
- La formation aux premiers secours et la mise en place de postes de premiers secours,
- L'amélioration de la santé des employés par l'intensification de la prévention sanitaire et le renforcement des capacités professionnelles du personnel de santé et d'éducation.

**Pour les communautés,** nous respectons les droits des communautés locales dans toutes nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement à travers :

- Une communication transparente sur nos activités,
- Le respect des droits humains,
- L'existence d'un système de gestion des plaintes externes,
- L'assistance gratuite en cas d'urgence sanitaire (premiers secours et évacuation sanitaire),
- La conduite de plateformes bipartites (Socapalm-Communautés) et tripartites (Socapalm-Communautés-Administration) depuis 2015,
- La réalisation des projets proposés en plateformes bipartites par les communautés et l'évaluation de ces projets par l'administration en plateformes tripartites,
- La mise en place d'un planning prévisionnel de consultations transparentes et régulières sur l'ensemble de nos sites (mensuelles avec les sous-traitants et les Planteurs Villageois (PV), et trimestrielles avec les communautés),
- Le soutien à l'éducation par un appui matériel aux structures d'éducation de base,
- L'amélioration des conditions de vie des communautés enclavées par la mise en place de services collectifs adaptés et durables,
- La contribution au développement local par la formation des jeunes à l'agriculture en vue de pérenniser le métier de l'agriculture et assurer le développement de l'activité sur le plan industriel,
- L'amélioration et l'intensification de la communication envers les communautés riveraines ainsi que la prise en compte de leurs attentes.

**Pour l'environnement,** nous luttons contre la déforestation, et veillons à diminuer l'impact de nos opérations sur l'environnement à travers notamment :

- L'évaluation systématique de chacune des opérations de l'entreprise à travers l'analyse de ses impacts potentiels sur l'environnement social et naturel,
- La mise en place de mesures préventives veillant à éviter les risques potentiels liés à nos opérations y compris en situation accidentelle,
- La protection des zones dites « ripariennes » à savoir les zones longeant les cours d'eau afin de préserver la faune et la flore,

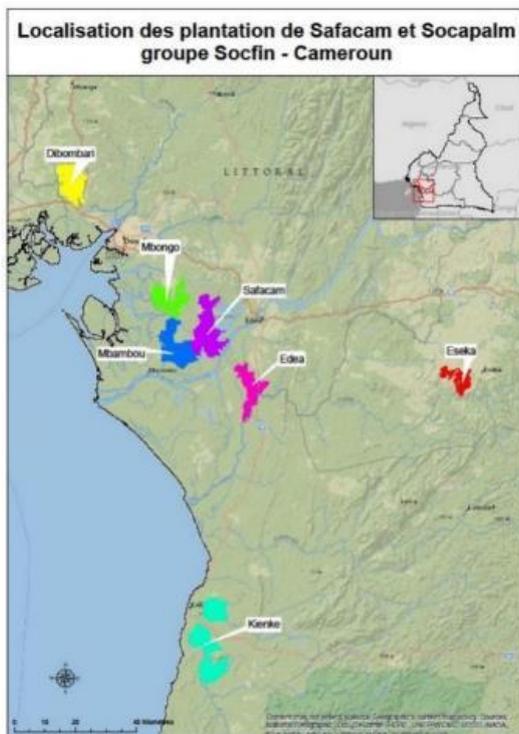
- La surveillance des postes considérés comme potentielles sources de pollution (cheminées, décanteurs, lagunes, etc.) afin de veiller à conserver des émissions conformes aux exigences en vigueur,
- Mesurer systématiquement à travers des analyses la qualité des rivières et de l'environnement de manière générale afin de vérifier l'absence de pollution.

### 3. Profil général

La Socapalm (Société Camerounaise de Palmeraies) est une Société Anonyme qui a son siège social à Tillo, route de Nkongsamba, BP 691 Douala, Cameroun.

La Socapalm est une filiale de Socfinaf, holding du Groupe Socfin dont le siège est basé au Luxembourg. Le Groupe est actif dans la production d'huile de palme et de caoutchouc naturel dans 10 pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale et d'Asie du Sud-Est.

### 4. Présence géographique dans le pays



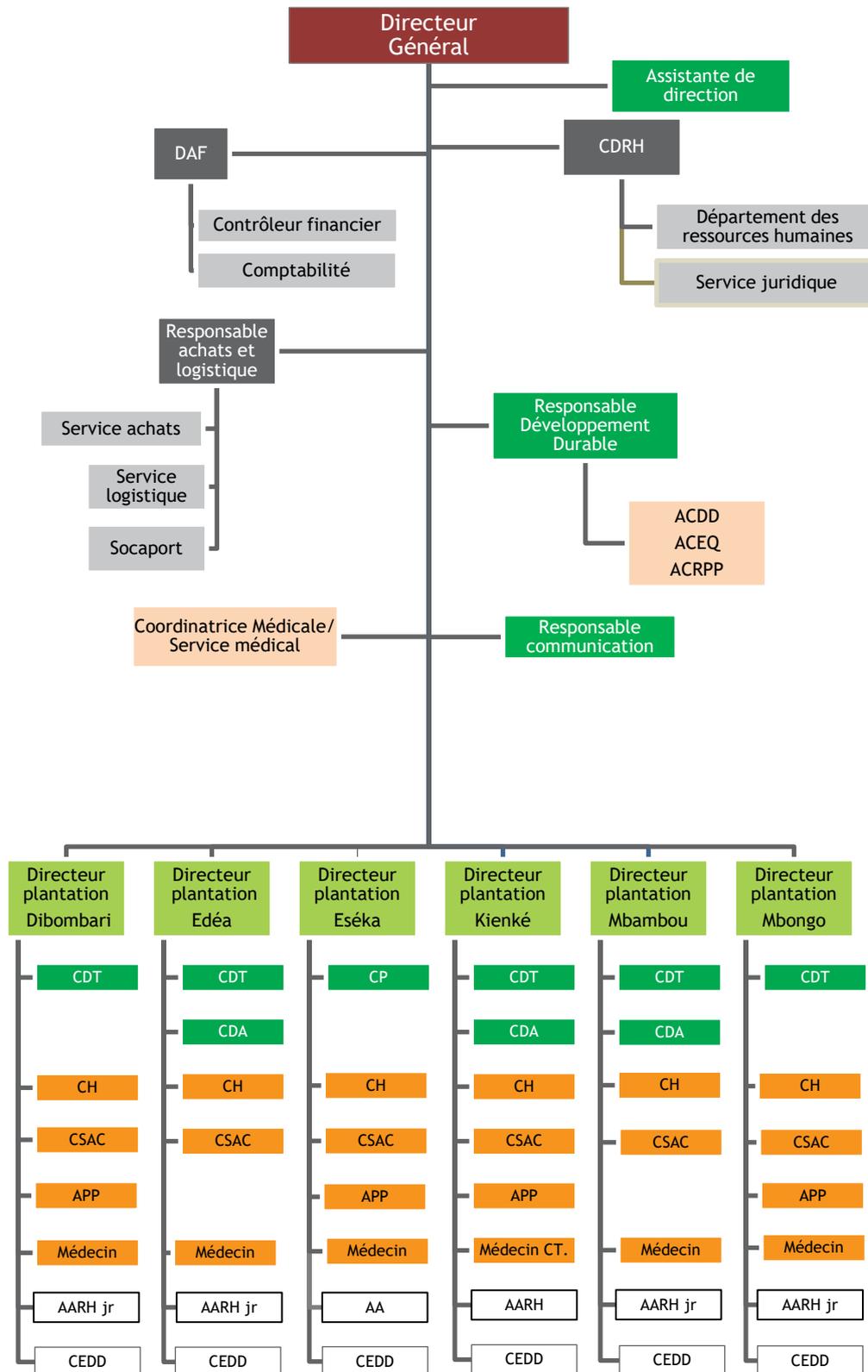
Le Cameroun est situé en Afrique centrale.

La Socapalm regroupe à ce jour 6 sites agro-industriels situés dans les régions du Littoral, du Sud et du Centre.

- Dibombari, Edéa, Mbambou et Mbongou (Région du Littoral) ;
- Eséka (Région du Centre) ;
- Kienké (Région du Sud).

La Socapalm dispose également d'installations de stockage d'huile de palme au port de Douala (Socaport) et est actionnaire unique de Camseeds qui est une société de Recherche et Développement (R&D) dans la production de semences, localisée sur les sites de Dibombari et de Kienké.

## 5. Organigramme hiérarchique de la plantation



Se référer au glossaire pour les abréviations de l'organigramme Socapalm de 2023.

## 6. Structure du capital (actionnariat)

Les principaux actionnaires sont Socfinaf qui détient 67,46% des parts, ainsi que l'État du Cameroun avec 22,36% ; le solde, soit 10,18% est réparti entre les mains de particuliers camerounais via la bourse de Douala.

## 7. Quelques dates importantes

1968	Création de la Société de Palmeraies du Cameroun Oriental « SOPACOR ».
1969	Création de la plantation de Mbongo.
1970	Création de la plantation d'Eséka. SOPACOR devient SOPAME (Société de Palmeraies de Mbongo et Eséka).
1974	Construction de l'huilerie de Mbongo. Création de la Socapalm (Société Camerounaise de Palmeraies). Création de la plantation de Dibombari.
1978	Création de la plantation de Kienké.
1968-1980	18 000 ha de palmiers à huile plantés et 4 500 employés à la Socapalm.
1982	Création des infrastructures de stockage au port de Douala.
1986-1987	Crise économique mondiale, chute brutale des cours mondiaux de l'huile de palme. Effets dévastateurs sur la Socapalm.
1988	L'État, principal pourvoyeur de fonds, est en difficulté, il conclut alors des contrats de performance et amène la Socapalm à prendre des mesures de gestion drastiques : baisse de 11% des effectifs, sous-traitance de certains travaux, etc.
1990	Évolution de la production d'huile de palme de 23 000 tonnes par an à 57 800 tonnes en 1990. Création de la raffinerie SPFS (Société des Palmeraies de la Ferme Suisse SA) et de la marque PalmOr.
1993	Nomination de l'ancien ministre de l'Agriculture au poste de Directeur Général avec pour missions de baisser de 37% les effectifs et la préparation pour la privatisation. Création de l'unité de fractionnement (Mula Palm), Nkapa.
2000	Aboutissement du processus de privatisation de la Socapalm, signature de la convention de cession : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ 70% : Palmcam ;</li><li>✓ 3% : personnel en activité à cette date ;</li><li>✓ 17% : conservés par l'État ;</li><li>✓ et 10% pour les investisseurs nationaux.</li></ul> Signature avec Palmcam d'un bail emphytéotique de 60 ans. Mission : restructuration de l'outil de travail : administratif, comptable, technique et agricole.
2004	Lancement de la régénération des plantations avec un objectif de replanting de 500 à 1 000 ha par an.
2005	Fermeture de l'unité de fractionnement à Nkapa (Mula Palm). Finalisation du paiement de la réserve sociale des 403 millions FCFA aux employés présents le 30 juin 2000, avec un accord intervenu entre le collectif des délégués du personnel encadré par les syndicats et la Direction Générale pour régler l'attribution gratuite des 3% des actions du personnel portées par le groupement Palmcam.
2006	Création et développement de l'hévéaculture à Dibombari.

- 2007 « Villagisation » de la plantation d'Eséka (2 621 ha) : sous-location de toutes les parcelles de la plantation aux populations du Nyong et Kelle. Socapalm lance sa démarche HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) et se lance dans un processus de certification.
- 2008 Signature d'un partenariat avec la DEG (Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft) pour un cofinancement des infrastructures sociales des plantations.
- 2009 Introduction de 20,31% du capital de la Socapalm à la bourse de Douala. Début de l'absorption partielle de la Ferme Suisse par la Socapalm.
- 2010 Renouvellement du partenariat avec la DEG pour une durée de 4 ans.
- 2011 La première saignée d'un hévéa a lieu à la Socapalm.
- 2012 Lancement de la démarche de certification ISO 14001.
- 2012 Mise en place d'un partenariat avec l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier : achat de 3 000 plants destinés au reboisement des villages, écoles et de la plantation.
- 2013 Plus de 301 000 € sont investis dans les infrastructures sociales des plantations grâce à l'appui de la DEG entre 2008 et 2013. Développement de l'hévéaculture à Kienké. Partenariat avec l'IECD (Institut Européen de Coopération et de Développement) : création d'une École Familiale Agricole (EFA) à Kienké accueillant des jeunes pour une formation aux métiers ruraux dès septembre 2014. Inauguration de la nouvelle huilerie de Mbambou (30 T/h).
- 2014 Obtention de la certification ISO 14001:2004 pour les sites de Mbongo, Mbambou, Eséka et les bureaux de la Direction Générale à Douala.
- 2015 Lancement d'un nouveau programme de rénovations des logements. Don d'un centre de santé aux populations du village de Mbimbe. La Socapalm, pour la première fois, produit plus de 100 000 tonnes d'huile de palme. Un second groupe d'élèves fait son entrée à l'EFA de Kienké. L'ensemble des sites est certifié ISO 14001. Création de la plateforme tripartite de Dizangué (Mbongo et Mbambou). Rétrocession du centre médical de Mbimbe à l'État au profit des populations de la localité et des environs.
- 2016 Créations des plateformes tripartites de Dibombari, Kribi (Kienké) et Edéa. Début des travaux de la révision de l'accord d'entreprise Socapalm entre la Direction Générale et les syndicats des travailleurs. Mise en ligne du site internet de la Socapalm et d'une page Facebook facilitant la communication interne et externe.
- 2017 Mise en œuvre de la politique de gestion responsable du Groupe avec l'accompagnement de EF (Earthworm Foundation). Signature du nouvel accord d'entreprise Socapalm qui accorde des avantages considérables au personnel, avec à la clé des salaires revus à la hausse. Installation d'une chaudière à biomasse à Mbongo et d'une nouvelle palmisterie à Edéa. La production annuelle en huile brute atteint un record de 118 840 tonnes. Sortie de la première promotion de l'EFA de Kienké. Renouvellement de la certification ISO 14001:2015 pour tous les sites.

- 2018** Rencontre entre la Direction Générale de la Socapalm et le Point de Contact National (PCN) belge à Bruxelles.  
Construction et ouverture de l'école anglophone du village de Mbondjo sur la plantation de Dibombari.  
Nomination d'une nouvelle administratrice, Mme Audrey EKONGOLO, première femme à tenir ce poste.  
Rencontres entre la Direction Générale de la Socapalm, les parties prenantes et ONG.  
La production annuelle en huile brute atteint une nouvelle fois un record de 135 641 tonnes.  
Formation de tous les Chefs du Service Administratif et Comptable (CSAC) et Assistants Administratif des Ressources Humaines (AARH) au centre d'excellence de EF à Yaoundé.  
En prélude de la certification RSPO, démarrage des études Haut Stock de Carbone/Hautes Valeurs de Conservation (HSC/HVC) sur les 6 sites Socapalm.  
Collaboration étroite lancée avec WWF (World Wide Fund for Nature) auprès des populations riveraines.  
Création de la plateforme tripartite à Eséka.  
Augmentation des capacités de stockage grâce à l'installation de 3 nouvelles cuves de 2 000 tonnes à Mbambou, Kienké et Edéa.
- 2019** Nouvel accroissement de la production annuelle en huile brute qui atteint 140 349 tonnes.  
En prélude de la certification RSPO, poursuite des études HVC sur les 6 sites de la Socapalm.  
Nouvelle augmentation des capacités de stockage par 3 nouvelles cuves de 2 000 tonnes à Mbongo, Dibombari et Eséka.
- 2020** Nouvelle hausse de la production annuelle d'huile brute qui atteint 145 898 tonnes.  
Soutien au fond spécial de solidarité national dans la lutte contre la Covid-19 avec un don de 50 000 000 FCFA.  
Renouvellement de la certification ISO 14001:2015 pour tous les sites.  
Implémentation des normes de la certification RSPO dans les plantations de Mbongo et Mbambou, et préparation de la certification RSPO pour les autres plantations : Dibombari, Kienké, Edéa et Eséka.  
Implémentation du nouvel ERP « Sage X3 » sur tous les sites.  
Création et réhabilitation de notre outil industriel avec l'agrandissement de l'huilerie à Eséka.  
Obtention du certificat RSPO pour le site de Socaport.
- 2021** Nouveau record de production annuelle d'huile brute qui culmine à 152 323 tonnes.  
Mise en place du Département de Développement Durable (DD) avec 1 responsable du DD, 2 assistants chargés du suivi RSPO et ISO 14001 et 1 responsable chargé des relations avec les parties prenantes.  
Etablissement d'un plan de consultation et d'engagement régulier avec les communautés riveraines.  
Obtention des certificats RSPO pour 3 sites : Mbongo, Mbambou et Eséka.
- 2022** Mise à jour de la politique de gestion responsable du Groupe Socfin incluant les nouvelles exigences dues aux révisions des standards de certification.  
Mise en place des « Réunion Bilans » : plateforme de discussion avec les riverains présentant les réalisations annuelles et le statut des actions sociales et environnementales réalisées l'année précédente.  
Obtention des certificats RSPO pour les sites de Dibombari et Edéa.  
Renouvellement des certificats RSPO pour les sites de Socaport, Eséka, Mbongo et Mbambou.

2023

Obtention du certificat RSPO pour le site de Kienké.

Renouvellement des certificats RSPO pour les sites de Socaport, Eséka, Mbongo, Edéa, Dibombari et Mbambou.

Réalisation à 94% des réunions biparties avec les communautés soit 181 réunions conduites sur 192.

Renouvellement de la certification ISO 14001:2015 pour tous les sites.

Novembre : élections des délégués du personnel avec la nomination des nouveaux délégués pour une période de 2 ans.

Réhabilitation complète de l'huilerie de Mbongo.

Application de 2 hausses salariales respectivement en février et juillet 2023.

Signature de la nouvelle convention collective de travail et de l'accord d'entreprise.



*Régimes de palmier à huile*

## II. Performance économique en chiffres

### 1. Chiffre d'affaires et surfaces plantées par type de culture

Du fait de l'augmentation du prix de vente homologué de l'huile de palme brute, la Socapalm a clôturé l'année 2023 avec un chiffre d'affaires de 84 620 196 KFCFA soit : 83 463 701 KFCFA pour les produits palmiers et 1 156 495 KFCFA pour le caoutchouc.

#### *Bref aperçu comparatif*

Les investissements agronomiques, industriels et sociaux se montent à 7 286 567 KFCFA pour l'année 2023. Cette politique d'investissements soutenue permet à la Socapalm de disposer au 31 décembre 2023 de 34 369 ha de plantations : 32 433 ha de palmiers à huile et de 1 936 ha d'hévéas sur une concession globale de 58 063 ha.

La concession initiale au 30 juin 2000 était de 78 529 ha ; suite à la révision du bail, plus de 20 000 ha ont été restitués à l'État en 2005.

Les surfaces en détail :

Palmiers à huile - 2023 (en ha)						
Libellés	Dibombari	Edéa	Kienké	Mbambou	Mbongo	Total
Superficie plantée en rapport	3 580,81	4 071,90	9 445,04	7 902,22	4 458,02	29 457,99
Superficie plantée non en rapport	112,87	767,73	1 353,51	0	0	2 234,11
Superficie en replantation	119,29	196,78	425,21	0	0	741,28
<b>Superficie totale</b>	<b>3 812,97</b>	<b>5 036,41</b>	<b>11 223,76</b>	<b>7 902,22</b>	<b>4 458,02</b>	<b>32 433,38</b>

NB : La plantation d'Eséka, non reprise ici, est uniquement composée de plantations villageoises.

Hévéas - 2023 (en ha)			
Libellés	Dibombari	Kienké	Total
Superficie plantée en rapport	1 762,24	173,72	1 935,96
Superficie plantée non en rapport	0	0	0
Superficie en replantation	0	0	0
<b>Superficie totale</b>	<b>1 762,24</b>	<b>173,72</b>	<b>1 935,96</b>

### 2. Production d'huile de palme

Depuis plus de 20 ans, d'importants investissements ont été réalisés intégrant la remise aux normes des cultures et de l'outil industriel. Ces actions ont induit une croissance régulière des productions et cette courbe ascendante est amenée à se poursuivre. La production d'huile de palme brute pour l'année 2023 s'élève à 138 783 tonnes. L'huile de palme produite est stockée sur chaque site dans des tanks avant d'être transférée dans les camions-citernes des clients lors des livraisons. L'huile est vendue directement aux clients sur chaque site. En 2023, compte tenu de l'accroissement des capacités de transformation, le Cameroun a été contraint d'importer plus de 130 000 tonnes d'huile de palme brute.

### 3. Production de caoutchouc naturel

Le Groupe Socfin est un membre fondateur de la plateforme GPSNR (créée en octobre 2018). Le Groupe y a contribué par de nombreuses manières notamment en assistant à des ateliers et en participant à des groupes de travail.

En 2019 et 2020, un travail important a été entrepris pour donner corps aux 12 principes de durabilité de la GPSNR, ce qui a abouti à la création de la « Policy Framework GPSNR », approuvée lors de leur Assemblée Générale en septembre 2020.

L'hévéaculture représente une production d'énergie verte pure : le caoutchouc naturel se substitue au caoutchouc synthétique (issu du pétrole) et les arbres eux-mêmes constituent un puits de carbone non négligeable.

Après 2 années relativement compliquées en termes d'organisation, la saignée a finalement repris à Dibombari en 2022. Malgré de nombreuses désertions des saigneurs et la difficulté de constituer des équipes stables, en 2023, la quantité produite de caoutchouc équivalent sec s'est élevée à de 2 499 tonnes.

### 4. Production de semences

Afin de s'assurer de la disponibilité de semences de palmiers à huile performantes et adaptées à leur milieu, la Socapalm, en collaboration avec le Groupe Socfin, a créé Camseeds en 2014. Cette entité est en charge de la production de semences de palmiers à huile sélectionnées de haute qualité ainsi que la recherche de variétés résistantes aux maladies, via son laboratoire de recherche phytopathologique.

En 2023, 3 229 027 semences germées, sélectionnées et à haut rendement ont été vendues selon la répartition ci-dessous :

- 140 606 semences aux planteurs villageois ;
- 537 300 semences aux pépinières du Groupe pour la production de plantules et plants destinés aux planteurs villageois ;
- 2 551 121 semences pour l'exportation.

Les semences sont stockées à une température contrôlée pendant une durée maximale de 15 jours. Elles sont ensuite conditionnées en sachet de 200 semences. Ces sachets sont transportés dans des cartons anti-humidité d'une dimension de 670 x 330 x 290 mm contenant chacun 16 sachets, soit 3 200 semences germées. Les sachets sont des emballages de type PE 150µ 250 x 300 mm avec un lien de serrage en plastique à insert métal, un isolant ALU/PET et du carton SC20, qui est quant à lui fabriqué en matière renouvelable importée de France.

### 5. Projets de recherche et développement

Camseeds concentre ses activités sur 2 unités :

- L'unité de phytopathologie, située à Dibombari est composée d'un laboratoire de microbiologie (études des agents pathogènes liés aux maladies) et de 2 pré-pépinières expérimentales (tests de résistance aux maladies) ;
- L'unité de sélection végétale, située à Kienké, dispose de champs d'expérimentation, de jardins semenciers, ainsi que d'une unité de production de semences.



*Préparation d'une inflorescence femelle (à gauche) et pépinière Camseeds (à droite)*

Camseeds, dont l'objectif était de devenir un centre de production de semences sélectionnées de palmiers à huile, est opérationnelle depuis 2018. Par ailleurs, en 2021, Camseeds a obtenu le renouvellement de son Certificat d'Exercice de l'Activité Semencière délivré par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) pour une durée de 3 ans.

## 6. Impacts des changements climatiques sur les opérations

Les études préliminaires à l'acquisition et au développement de nouvelles parcelles incluent une analyse des risques liés aux changements climatiques. Lorsque le risque a été identifié, la plantation met en place des mesures d'adaptation afin de garantir la productivité des surfaces et d'assurer aux communautés locales leurs moyens de subsistance.

## 7. Objectifs et perspectives

Pour 2024, les prévisions de replanting de palmiers à huile de la Socapalm sont de 1 185 ha avec 456 ha à Kienké, 214 ha à Dibombari, 215 ha à Edéa et 300 ha à Mbambou.



*Pépinière de palmiers à huile (à gauche) et replanting en plantation (à droite)*

Le rythme de replanting pour les plantations industrielles en 2024 se poursuivra avec néanmoins l'intégration d'Eséka pour 300 ha de très vieilles cultures qui seront abattues et replantées grâce à un financement octroyé aux planteurs du projet. L'objectif est ainsi de permettre de replanter 900 ha en 3 ans sur les surfaces des planteurs du projet.

Les projections de la Socapalm consistent à intégrer davantage les bassins de planteurs villageois et ainsi augmenter la production dans les années à venir. Toutefois ce développement s'inscrit dans un haut niveau de pratiques agricoles à travers le maintien des procédures et programmes de suivi visant à favoriser l'entretien et la production de ses cultures tout en respectant l'environnement.

Le programme de construction de nouveaux logements se poursuivra en 2024 avec un budget alloué de 1 531 millions FCFA. D'autre part, la réhabilitation de logements existants s'effectuera en parallèle.

Pour l'année 2024, la Socapalm tient à continuer dans la réussite de ses audits de surveillance RSPO et conserver sa performance environnementale et sociale dans un strict respect des Principes et Critères (P&C) de cette norme internationale exigeante. Dans une logique d'amélioration continue et pour assurer la durabilité de ses plantations, l'objectif de 2024 sera de vérifier l'efficacité des mesures spécifiques mises en place en 2023, notamment en termes de suivi des projets de régénération dans les zones sensibles, de remédiation et de préservation de la biodiversité à travers les plans de gestion des zones à Haute Valeur de Conservation (HVC).

La GPSNR continue son développement en adoptant progressivement des résolutions clés visant à améliorer la transparence et l'assurance dans les chaînes d'approvisionnement en caoutchouc. Ces évolutions s'appliquent à tous les membres, dont la Socapalm en tant que filiale du Groupe Socfin. Un projet majeur annoncé en 2023, porte sur l'élaboration du modèle d'assurance de la plateforme, conçu pour valider le respect par les sociétés membres de leurs engagements. Pour ce projet, un échéancier qui comprend l'alignement sur les documents actuels, la mise en œuvre de nouveaux processus, le lancement d'essais pilotes ont été approuvés et devraient aboutir à approbation finale lors de l'Assemblée Générale de 2024.

### III. Gouvernance responsable

#### 1. Structure de gouvernance et méthodes de gestion

Le système de gouvernance de la Socapalm est structuré de la manière suivante :

- Une Assemblée Générale des actionnaires à laquelle le conseil d'administration doit rendre des comptes et faire des propositions ;
- Un conseil d'administration, composé de 8 membres dont 1 femme, qui a une fonction de contrôle et de surveillance, avec à sa tête un président nommé ;
- Un Directeur Général nommé par le conseil d'administration et qui doit rendre des comptes sur sa gestion et faire des propositions au conseil d'administration ;
- 9 cadres exécutifs dont un Directeur des ressources humaines, un Directeur administratif et financier, un Directeur des achats et de la logistique, un Directeur en développement durable ainsi que 5 Directeurs de plantation.

La gestion de l'entreprise à proprement parler s'articule autour de 2 axes : la stratégie et le contrôle qui est assuré par la Direction Générale, et la gestion des opérations pilotée par les Directeurs de plantation. Des réunions sont tenues régulièrement avec l'ensemble de l'encadrement et des représentants du personnel.



*Réunion des Directeurs des plantations Socapalm, Juin 2023*

D'autre part, dans le cadre du maintien d'une gouvernance responsable, une visite de la Direction Générale du Groupe Socfin a été organisée sur les sites de Camseeds et de Kienké début 2024.



*Visite de la Direction Générale du Groupe Socfin, Plantation de Kienké*

## 2. Politiques, chartes et code de conduite

L'élément moteur de la mise en œuvre et de l'amélioration du système de management environnemental de la Socapalm est la politique environnementale, dite « Politique HSE », qui maintient et améliore sa performance environnementale. Cette politique HSE (Hygiène, Santé et Environnement) décrit de manière générale les mesures mises en place dans chaque département en termes de santé, sécurité au travail et de protection de l'environnement. En effet, cette politique fait référence à de nombreuses autres politiques départementales notamment la protection des employés, les soins de santé, les services d'urgence, la réduction des consommations des produits chimiques, la diminution de la pollution, la gestion des déchets, la préservation de l'environnement, etc.

La Socapalm s'appuie sur la politique de gestion responsable du Groupe, qui tient, entre toutes autres préoccupations, à réduire et prévenir les impacts environnementaux<sup>1</sup> et à favoriser le développement local et rural des régions où il est implanté tout en y protégeant les droits de ses employés et des communautés.

<sup>1</sup> Retrouvez la politique de gestion responsable du Groupe Socfin via le lien suivant : <https://socfin.com/engagements/>

En particulier, la politique HSE de la Socapalm reflète l'engagement de la Direction Générale de se conformer aux exigences légales applicables au Cameroun et notamment, de s'engager pour la prévention de la pollution, la préservation de la biodiversité et la protection de l'environnement. Cette politique constitue la base sur laquelle s'appuie l'entreprise pour fixer ses objectifs en matière environnementale.

La politique HSE est communiquée à tous ses employés et partenaires, y compris ses sous-traitants et sociétés de placement<sup>2</sup>.

La Socapalm a également mis à jour d'autres politiques depuis 2019 :

- Politique de liberté d'association et de négociation collective ;
- Politique concernant le travail des enfants ;
- Politique en matière de protection des droits à la reproduction ;
- Politique spéciale du travail ;
- Politique concernant le harcèlement sexuel et autres types de harcèlement et de violence en milieu de travail ;
- Politique en matière de conduite éthique ;
- Politique concernant le travail forcé et issu de la traite, la substitution de contrat et les travailleurs migrants et temporaires ;
- Politique en matière de droits de l'Homme ;
- Politique sur l'égalité des chances en matière d'emploi ;
- Politique de gestion responsable du Groupe Socfin ;
- Politique de dénonciation.

La Socapalm dispose d'un code éthique abordant les thèmes suivants : intégrité, transparence, absence de conflits d'intérêt, anti-corruption, respect des lois et règlements en vigueur au Cameroun, etc.

Le code éthique est communiqué et mis à la disposition de ses employés et de ses partenaires : clients, fournisseurs, sous-traitants, communautés riveraines, etc. afin qu'ils soient informés et s'engagent à en respecter les principes et à les mettre en pratique dans le cadre de leur collaboration avec la Socapalm. Conformément aux exigences RSPO, la conformité au code éthique est évaluée de manière régulière.



*Diffusion et sensibilisation aux politiques et aux procédures de la Socapalm dans les villages de Lendi et Nlozok, Plantation de Kienké*

<sup>2</sup> Définition de la société de placement : Entreprise de services qui se charge de placer les personnes sans emploi ou à la recherche d'un nouvel emploi. Le placement du personnel peut avoir un caractère fixe ou temporaire. A la Socapalm, ce sont principalement des travailleurs temporaires.



*Diffusion et sensibilisation aux politiques et aux procédures de la Socapalm dans le village de Mbana, Plantation de Mbambou*

En 2023, le code de conduite du Groupe Socfin a été validé, apportant les lignes directrices en matière de règles de conduite et de comportements à adopter en tant qu'employé ou partie prenante du Groupe. Ce code introduit les procédures qui constituent les systèmes de gestion de la conformité de l'entreprise basés sur la prévention, la correction et la sanction des écarts par rapport aux règles de conduite et réglementations applicables.

### **3. Conformité aux exigences légales**

La Socapalm se conforme toujours prioritairement aux exigences légales et réglementaires dans l'exercice de ses activités. Le service juridique de la Socapalm est en charge de ce contrôle. Afin de veiller au suivi de ses conformités légales, la Socapalm tient à jour un registre des lois applicables et son statut de conformité.

La conformité de la Socapalm aux exigences légales fait l'objet d'audits externes réguliers notamment lors des inspections semestrielles des ministères dites « inspections conjointes » et également par les auditeurs ISO 14001 et RSPO.

Afin d'étoffer les compétences au sein de la Direction générale, un responsable juridique et contentieux a été nommé à compter du 5 décembre 2023.

#### **a. Lois nationales environnementales et sociales**

La Socapalm s'est toujours conformée à la loi sur la gestion de l'environnement (loi-cadre 96/92 du 05/08/1996), ainsi qu'à celles régissant les normes sociales (code du travail, conventions collectives, etc.). Les ministères et institutions chargés des questions environnementales et

sociales (MINEPDED<sup>3</sup>, MINEE<sup>4</sup>, etc.) conduisent régulièrement des missions de contrôles à la Socapalm.

### **b. Lutte contre le travail d'enfants**

En matière de lutte contre le travail des enfants, la Socapalm adhère totalement aux textes de loi en vigueur au Cameroun. De plus, conformément aux engagements du Groupe Socfin, elle fixe l'âge minimum d'embauche à 18 ans. Le contrôle est réalisé sur base des papiers d'identité des candidats. Une politique portant sur le travail des enfants existe au sein de l'entreprise et le non-respect de celle-ci conduit à la résiliation du contrat de l'entrepreneur. Cette politique est communiquée oralement à travers un planning de sensibilisation établi annuellement ainsi que visuellement à travers les affichages et les distributions de cette politique aux travailleurs, sous-traitants et communautés.

Le travail des enfants les prive de leurs libertés et de leur possibilité d'apprendre, d'être curieux et de grandir en toute innocence. Dans son approche, la Socapalm met tout en œuvre pour éviter cela et investit massivement dans le système éducatif de ses plantations afin de promouvoir la scolarisation des enfants. L'école est un lieu d'apprentissage pour les enfants mais également de rencontre, de jeux, de découverte et de partage mutuel.

Dans sa démarche de durabilité, la Socapalm ne peut tolérer qu'un enfant soit amené à travailler, elle s'inscrit par conséquent activement dans la lutte contre le travail des enfants en appliquant une tolérance zéro à ce sujet.

### **c. Lutte contre le travail forcé ou obligatoire**

La lutte contre le travail forcé ou obligatoire se décline à plusieurs niveaux ; d'une part à travers la mise en œuvre de la « Politique concernant le travail forcé et issu de la traite, la substitution de contrat, et les travailleurs migrants et temporaires » (datant de 2019), et d'autre part par le respect de la déclaration universelle des droits de l'Homme, stipulant que toutes les formes de travail forcé ou obligatoire doivent être éliminées.

De plus, les lois camerounaises (code du travail et convention collective), précisent que l'engagement à un travail, quel qu'il soit, doit être libre et matérialisé par un contrat de travail (Art 23 §1 et 2 du Code du travail).

C'est ainsi que lors de la signature d'un contrat de prestation de services avec la Socapalm par un sous-traitant, ce dernier s'engage à respecter scrupuleusement les règles mises en place par la Socapalm : le respect des lois sociales et environnementales, la politique HSE de l'entreprise, la politique de lutte contre le travail des enfants, la politique de lutte contre le travail forcé ou obligatoire, etc.

### **d. Lutte contre la corruption**

La lutte contre la corruption est l'un des 10 principes du pacte mondial des Nations Unies auquel la Socapalm adhère, et qui consiste en la lutte contre la corruption sous toutes ses formes. La lutte contre la corruption est reprise dans le code éthique de la Socapalm qui fait l'objet de formations aux employés, partenaires, entrepreneurs et autres parties prenantes. La formation

---

<sup>3</sup> MINEPDED : Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

<sup>4</sup> MINEE : Ministère de l'Eau et de l'Energie

sur le code éthique est conduite annuellement sur l'entièreté des sites de la Socapalm ainsi que lors des inductions à l'embauche des employés.

L'évaluation du respect du code éthique fait l'objet d'une surveillance régulière par le Département Développement Durable mais également par les organismes externes chargés de vérifier la conformité de la Socapalm aux exigences de la RSPO. Tout salarié pris en flagrant délit de corruption pourrait être licencié. Aucun cas n'a été enregistré en 2023.

De plus, en 2023, le code de conduite du Groupe Socfin a été validé apportant les lignes directrices en matière de règles de conduite et de comportements à adopter en tant qu'employé ou partie prenante du Groupe. Ce code introduit les procédures qui constituent les systèmes de gestion de la conformité de l'entreprise basés sur la prévention, la correction et la sanction des écarts par rapport aux règles de conduite et réglementations applicables.

#### **e. Comportement anticoncurrentiel**

La Socapalm a signé un code éthique des employés et de l'entreprise qui énonce clairement les règles sur les comportements anticoncurrentiels de la propriété intellectuelle et des conflits d'intérêts. La Socapalm n'a pas enregistré d'actions en justice concernant un comportement anticoncurrentiel en 2023.

Ce code éthique est communiqué et expliqué à ses travailleurs selon son programme annuel de sensibilisation. De plus, régulièrement, des évaluations sont réalisées afin de vérifier la conformité de l'entreprise à son code éthique, mais également, pour mesurer le niveau de compréhension et de connaissance des employés du contenu du code éthique.

#### **f. Contributions sociales (pensions, accidents professionnels, associations, syndicats)**

La Socapalm applique à la lettre les lois sociales du Cameroun. Les cotisations obligatoires de pension et d'assurance en matière d'accidents du travail sont versées à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

En 2016, l'entreprise a mis en place une couverture médicale pour les ouvriers des sous-traitants via la participation à une assurance maladie.

La mise en fonction effective de cette assurance a eu lieu dans le courant du premier semestre 2017, des visites médicales d'embauche sont organisées systématiquement par l'entreprise pour confirmer l'aptitude au poste de tous les employés contractuels. Ce système a fait ses preuves depuis sa mise en place.

#### **g. Respect des lois du travail (droit d'association, syndicats)**

Le droit du travail au Cameroun est régi par la loi 92/007 du 14 août 1992, ainsi qu'une vingtaine de textes de mise en application dudit code. La Socapalm est en parfaite conformité avec les textes de loi réglementant ce domaine.

L'application de la loi du 92/007 du 14 août 1992 institue la liberté syndicale pour tous les travailleurs. Les syndicats sont enregistrés au niveau des greffes, ce qui leur confère une existence légale et d'exercer librement leur activité dans la défense et la promotion des droits des travailleurs. Chaque travailleur a le droit, s'il le souhaite, de s'affilier au syndicat de son choix.

## 4. Fiscalité

### a. Stratégie fiscale

La Socapalm n'a pas développé de stratégie fiscale particulière en raison du fait qu'elle applique strictement la loi de finances de l'Etat du Cameroun en ce domaine.

### b. Gouvernance fiscale

La Socapalm n'a pas développé de gouvernance fiscale particulière en raison du fait qu'elle applique strictement la loi de finances de l'Etat du Cameroun en ce domaine.

### c. Implication des parties prenantes

La Socapalm n'a pas développé de stratégie fiscale particulière en raison du fait qu'elle applique strictement la loi de finances de l'Etat du Cameroun en ce domaine.

## 5. Respect volontaire d'autres normes

### a. RSPO

Dans le cadre de l'affiliation du Groupe Socfin à la RSPO, dont fait partie la Socapalm, et de son engagement de certifier l'ensemble de ses filiales, la Socapalm s'est lancée dans le processus de certification RSPO en 2018.

En 2020, la Socapalm a poursuivi les efforts entrepris dans le cadre de sa démarche de certification RSPO en démarrant ses premiers audits de certification avec le site de Socaport, qui a été certifié RSPO pour la chaîne d'approvisionnement le 30 décembre 2020.

Alors que l'année 2021 s'est achevée avec l'obtention des certificats RSPO pour 4 des sites de la Socapalm à savoir Eséka, Socaport, Mbongo et Mbambou, les certificats de Dibombari et Edéa ont été obtenus en 2022, et celui de Kienké en 2023.

Sur le plan managérial et opérationnel, outre les politiques déjà énumérées précédemment et dans un esprit d'amélioration continue, les documents suivants ont été développés et mis à jour incluant les recommandations des auditeurs : code éthique, politique des droits de l'Homme, plan d'action pour une amélioration continue, plan de réduction des gaz à effets de serre et autres polluants importants, etc.



*Audit de surveillance par les auditeurs de BSI en 2023*

Afin de garantir, de manière globale, et de veiller au respect des droits de l'Homme, un bilan annuel des plaintes reçues et traitées est dressé, cartographié et présenté aux différentes communautés riveraines de la Socapalm lors de la réunion bipartite dite de « bilan » de l'année précédente. Durant cette réunion annuelle, d'autres statistiques sont présentées (projets sociaux, sensibilisations et formations, analyses, etc.) dans le but de développer un dialogue ouvert et participatif avec les communautés.

La Socapalm a créé en 2021 un Département Développement Durable composé de 14 personnes à savoir un responsable de département, 4 assistants et 9 correspondants. Ce département se divise en 3 volets, à savoir :

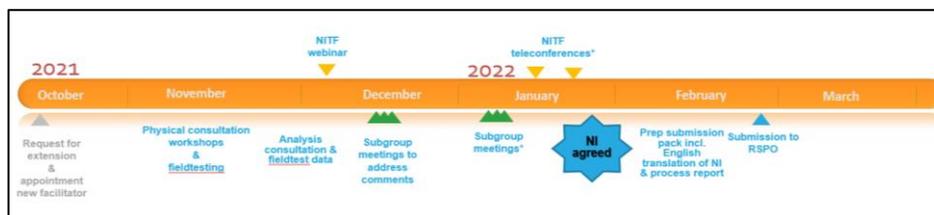
- Le suivi de la certification ISO 14001:2015 et la mise en place des plans d'action et d'amélioration (contrôle légaux, HSE, veilles réglementaires, procédures, inspections des équipements, etc.) ;
- La mise en place et le maintien des certificats RSPO (Principes et Critères/Chaîne d'approvisionnement) ;
- La communication et les relations avec les parties prenantes dans le respect du « Guide d'engagement des parties prenantes » et de la « Stratégie de durabilité de la Socapalm » ;
- Le suivi des projets de compensation et de remédiation pour les plantations de la Socapalm selon l'application de l'indicateur 7.12.8 des Principes et Critères de la RSPO.

Enfin, et dans le souci de prendre en compte les besoins et attentes des parties prenantes et de veiller à les inclure dans la démarche RSPO, en 2023, la Socapalm a multiplié ses consultations avec ses parties prenantes externes (EF, l'African Marine Mammal Conservation Organization (AMMCO), l'African Wildlife Foundation (AWF), les ONG RAPID et BACUDA représentants des Bagyéélis...) afin de les sensibiliser à la norme RSPO et à sa démarche de certification, initiée fin 2018.



*Rencontre avec les communautés riveraines de la plantation d'Eséka*

Au Cameroun, l'interprétation nationale des « Principes et Critères de la RSPO 2018 version révisée en 2020 » a été validée en 2022. En tant que représentant du secteur privé, la Socapalm a participé activement à ce processus qui a été finalisé en 2021, grâce au soutien de Proforest et de WWF avec les consultations publiques des parties prenantes et l'organisation d'audits à blancs notamment sur les sites de la Socapalm. Les différentes étapes de ce processus sont représentées dans le planning ci-dessous.



Planning du processus de l'interprétation nationale au Cameroun

### b. ISO 14001

L'ensemble des sites de la Socapalm sont certifiés ISO 14001 depuis 2014 (version ISO 14001:2004). Cette certification a été renouvelée en 2018 avec sa nouvelle version (ISO 14001:2015).

La certification ISO 14001:2015 a été renouvelée lors de l'audit annuel qui a eu lieu en avril 2023 pour l'ensemble des 6 sites. Les recommandations ont été enregistrées dans un plan d'action afin de veiller à leurs mises en place pour l'année suivante.

### c. Approche Haut Stock de Carbone (HSC) et Haute Valeur de Conservation (HVC)

La Socapalm respecte les exigences de la politique de gestion responsable du Groupe Socfin ainsi que la certification RSPO stipulant qu'une approche HSC/HVC doit être mise en place en cas de futur développement, cependant aucun développement sur de nouvelles parcelles n'est prévu pour la Socapalm.

Cette approche est conçue pour être utilisée en parallèle et intégrée à d'autres stratégies d'aménagement du territoire et de conservation, comme le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) et la protection des tourbières, des zones tampons le long des cours d'eau, des zones HVC, des espèces Rares, Menacées ou en voie de Disparition (RMD) et des zones culturellement ou économiquement importantes pour les communautés locales et les peuples autochtones.

Entre 2018 et 2019, les études d'identification des zones HVC ont eu lieu sur toutes les plantations à l'exception du site d'Eséka où elles ont été réalisées en novembre 2022.

Les rapports d'études HVC contiennent des recommandations et plans d'action, émis par les experts des bureaux agréés, en matière de gestion et de suivi de ces zones afin d'augmenter leur protection. Suite à ces études, la Socapalm a mis en place des checklists pour la protection et la gestion de ces zones ainsi que des indicateurs de performance (suivi de croissance des espèces endémiques, entretien de la signalisation, etc.).



*Zones HVC dans les plantations d'Edéa (à gauche) et de Dibombari (à droite)*

D'autre part, afin d'assurer une meilleure protection, en 2021 et 2022, la Socapalm a initié des missions de suivi des zones HVC par les experts ayant réalisé les études en 2018 et 2019. Ce monitoring, réalisé par un organisme extérieur, permet d'évaluer l'évolution des plans de gestion et de protection mis en place mais également d'obtenir un comparatif sur le statut de conservation de ces zones.

#### **d. Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP)**

La Socapalm a toujours respecté le droit des populations autochtones et des communautés locales de donner ou non leur CLIP à toutes opérations affectant des terres ou ressources sur lesquelles elles ont des droits légaux, communautaires ou coutumiers. A cet effet, le Groupe Socfin suit le « manuel de la FAO (Food and Agriculture Organization) sur le consentement préalable, donné librement et informé en connaissance de cause ». Cet engagement a été réitéré dans la politique de gestion responsable du Groupe Socfin.

En 2022, la procédure CLIP a été communiquée et diffusée à l'ensemble des communautés riveraines de la Socapalm dans le cadre des plans de gestion et de protection participatifs des zones HVC 4, 5 et 6, à savoir les HVC liées aux sites sacrés, zones culturelles, etc. De plus, en septembre 2022, cette procédure a été mise à jour sur base des recommandations de la RSPO, ce qui a bien entendu fait l'objet d'une sensibilisation et d'une communication additionnelle sur le contenu de cette procédure auprès des parties prenantes.

La mise en place des plans de gestion des sites sacrés et autres zones HVC établis et validés de manière conjointe avec les communautés s'est poursuivie durant toute l'année 2023. De plus, le format des réunions bipartites (réunions Socapalm et communautés riveraines) a été mis à jour afin d'inclure systématiquement un chapitre sur les zones HVC et la procédure des cartographies participatives (CLIP).



Réunions bipartites réalisées dans les communautés riveraines de Nko'long et Angalé, Plantation de Kienké

### e. GPSNR (Global Platform for Sustainable Natural Rubber)

Le Groupe Socfin est membre fondateur de la Global Platform for Sustainable Natural Rubber (GPSNR) lancée en octobre 2018. La GPSNR rassemble des membres de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du caoutchouc naturel, ainsi que des représentants de la société civile. Sa mission est de diriger l'amélioration des performances socioéconomiques et environnementales de la chaîne de valeur pour que celle-ci soit juste, équitable et respectueuse de l'environnement.

Les membres de la GPSNR s'engagent à respecter les 12 principes de durabilité définis par la plateforme et à établir les standards et procédures correspondants à ces principes. Pour fournir aux entreprises membres un moyen de rendre compte de leurs progrès dans la mise en œuvre du cadre politique de la GPSNR, des exigences en matière de reporting ont été approuvées lors de l'Assemblée générale de 2021.

Dans ce cadre, la Socapalm remplit chaque année le questionnaire lié à ces exigences de déclaration pour sa catégorie et ses réponses sont accessibles publiquement sur le site de la plateforme.

## 6. Chaîne d'approvisionnement et traçabilité

La responsabilité de la Socapalm ne s'arrête pas à la porte de ses huileries. Elle s'assure que ses critères de durabilité et de gestion responsable soient appliqués par tous ses fournisseurs (dont les planteurs villageois) à qui elle achète des régimes.

En cas de non-respect des règles, le fournisseur peut se voir infliger un arrêt de la collaboration pouvant aller de quelques mois à un arrêt définitif en cas de non-conformité aux règles de la Socapalm.

Le Groupe Socfin s'est également engagé à rendre sa chaîne d'approvisionnement parfaitement transparente.

### a. Identification

La Socapalm achète des régimes de palmiers aux planteurs villageois. Les planteurs les livrent directement aux huileries, ou se rassemblent en coopératives, afin de grouper le transport et la livraison des régimes jusqu'aux huileries.

En collaborant avec la Socapalm, les planteurs villageois s'inscrivent alors dans la stratégie de durabilité de l'entreprise à travers un plan d'inclusion sur le long terme de la norme RSPO (géoréférencement des parcelles, sensibilisations des travailleurs, projets d'assistance, etc.).

### **b. Transparence et achats équitables**

Pour assurer une transparence de ses activités, la Socapalm, via le Groupe Socfin, dispose d'un tableau de bord de transparence : [socfin.com/dashboard](https://socfin.com/dashboard).

Les progrès effectués par le Groupe dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de gestion responsable ainsi que des documents sources y sont publiés. Les données de traçabilité complètes ainsi que les coordonnées des huileries de la Socapalm y sont aussi disponibles : [socfin.com/dashboard/plantations/socapalm](https://socfin.com/dashboard/plantations/socapalm).

Du point de vue de sa stratégie commerciale, la Socapalm dispose d'un département chargé des achats, pour l'entièreté de ses sites, qui s'attache à mettre en œuvre la politique de l'entreprise en matière de qualité et de responsabilité sociale. La Socapalm travaille avec des partenaires sur le long terme, choisis sur base de critères de sélection variés tels que leur stabilité économique, leur réputation en matière de qualité de leurs produits, leur approvisionnement, leur durabilité, leur méthodes et conditions de stockage ou encore l'origine de leurs produits. Les fournisseurs sont enregistrés dans une base de données et font l'objet de surveillance régulière par les membres du Département Achat, ceci afin de promouvoir la qualité du matériel acheté, la source d'approvisionnement, la disponibilité de leur stock ainsi que la fiabilité du fournisseur.

La surveillance des fournisseurs se fait sur base d'échanges et de visites dans leurs bureaux, entrepôts et magasins dans le but de vérifier la sécurité mais également les conditions de stockage pouvant affecter la détérioration du matériel. Annuellement, tous les fournisseurs font l'objet d'une inspection dans le but d'évaluer leur niveau de conformité par rapport aux exigences de la Socapalm.

### **c. Prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la chaîne d'approvisionnement**

La Socapalm a mis en place plusieurs mesures visant à respecter au mieux ceux-ci :

- Signature de la politique en matière de durabilité de la Socapalm envers ses fournisseurs ;
- Evaluations des fournisseurs concernant le respect de la politique environnementale de la Socapalm ;
- Suivi des activités des planteurs afin qu'elles soient conformes aux engagements pris dans sa politique ;
- Sensibilisations et formations destinées aux planteurs villageois et sous-traitants.

## **7. Normes des clients**

La Socapalm fait de la satisfaction de ses clients une priorité, par la fourniture de produits de qualité.

Des contrôles de qualité sont d'ailleurs mis en place afin de veiller au respect des exigences des clients. Dans ce cadre, la Socapalm adhère aux politiques établies par ses clients avec l'obligation d'appliquer ces engagements dans sa chaîne d'approvisionnement.

Enfin, il faut noter que les politiques des clients du Groupe ne sont pas plus exigeantes que la politique de gestion responsable actuelle du Groupe Socfin.

## 8. Evaluations par tierces parties (Etat, client, banque ou partenaire EF)

Depuis 2017, le Groupe Socfin est membre de l'organisation Earthworm Foundation (EF). Ce partenariat a pour mission d'accompagner le Groupe dans la mise en œuvre de sa politique de gestion responsable sur le terrain et la Socapalm fait partie des sites prioritaires. Au travers de la combinaison d'évaluations des sites, réunions stratégiques et visites de suivi, EF a mis en place une démarche axée autour de 2 objectifs : la transparence et la formalisation du système de gestion des plaintes :

1. La transparence : publication d'un tableau de bord de transparence pour faciliter un dialogue constructif avec les parties prenantes : [socfin.com/dashboard](https://socfin.com/dashboard) ;
2. L'optimisation du système de gestion des plaintes : la procédure de gestion des plaintes a été revue et alignée sur les standards internationaux et avec ceux du Groupe. Toutes les plaintes seront dorénavant signalées, suivant les canaux de communication prévus par la procédure de gestion des plaintes, sur le tableau de bord de transparence du Groupe Socfin, accompagnées des solutions et réponses mises en œuvre pour les résoudre.

En 2020, une mission d'évaluation du niveau de mise en œuvre du plan d'action (2017), conformément à la politique de gestion responsable du Groupe Socfin, a été effectuée par EF.

En 2021, EF a conduit plusieurs missions sur les sites de la Socapalm afin d'évaluer le niveau de réalisation de leurs recommandations et de clôturer le plan d'action de 2020. A l'issue de cet audit, ils ont conclu qu'un très grand nombre de leurs observations avaient été mises en application telles que les créations du Département Développement Durable ou du Comité de gestion des griefs.

Durant l'année 2022, la Socapalm a encore fait appel à EF afin de bénéficier de son regard extérieur et de ses propositions pour améliorer encore sa conformité et son respect de sa politique de gestion responsable. Ces missions ont été réalisées en septembre et octobre 2022.

En avril 2023, le Groupe Socfin a mis en œuvre sa décision de vérifier les doléances environnementales et sociales soulevées par les ONG et les communautés. Socfin a demandé à EF de procéder à une évaluation de ces griefs et s'est engagée à publier les plans d'action contenant des mesures correctives détaillées pour toute constatation confirmée. Le rapport de l'enquête réalisée sur la plantation de Dibombari a été diffusé le 31 juillet 2023. Ce rapport qualifie le statut de chaque allégation (fondée, non-fondée ou partiellement fondée) ainsi qu'une mise à jour des mesures prises par la Socapalm à ce jour. Dans la plupart des cas, il est constaté que le Groupe Socfin avait déjà mis en place un certain nombre de mesures correctives pour remédier aux problèmes.



*Séance de présentation du plan d'action Socapalm aux communautés de Dibombari par EF*

## 9. Plaintes et griefs

Dans le cadre de la certification ISO 14001 et en collaboration avec EF, les plantations de la Socapalm ont mis en place des procédures de gestion des plaintes internes et externes.

Le processus de gestion des plaintes et griefs de la Socapalm est répertorié dans un tableau de bord. Quelle que soit sa provenance (client, riverain, employé, autre), toute plainte est enregistrée (dans les secrétariats de chaque site), traitée et suivie d'une réponse.

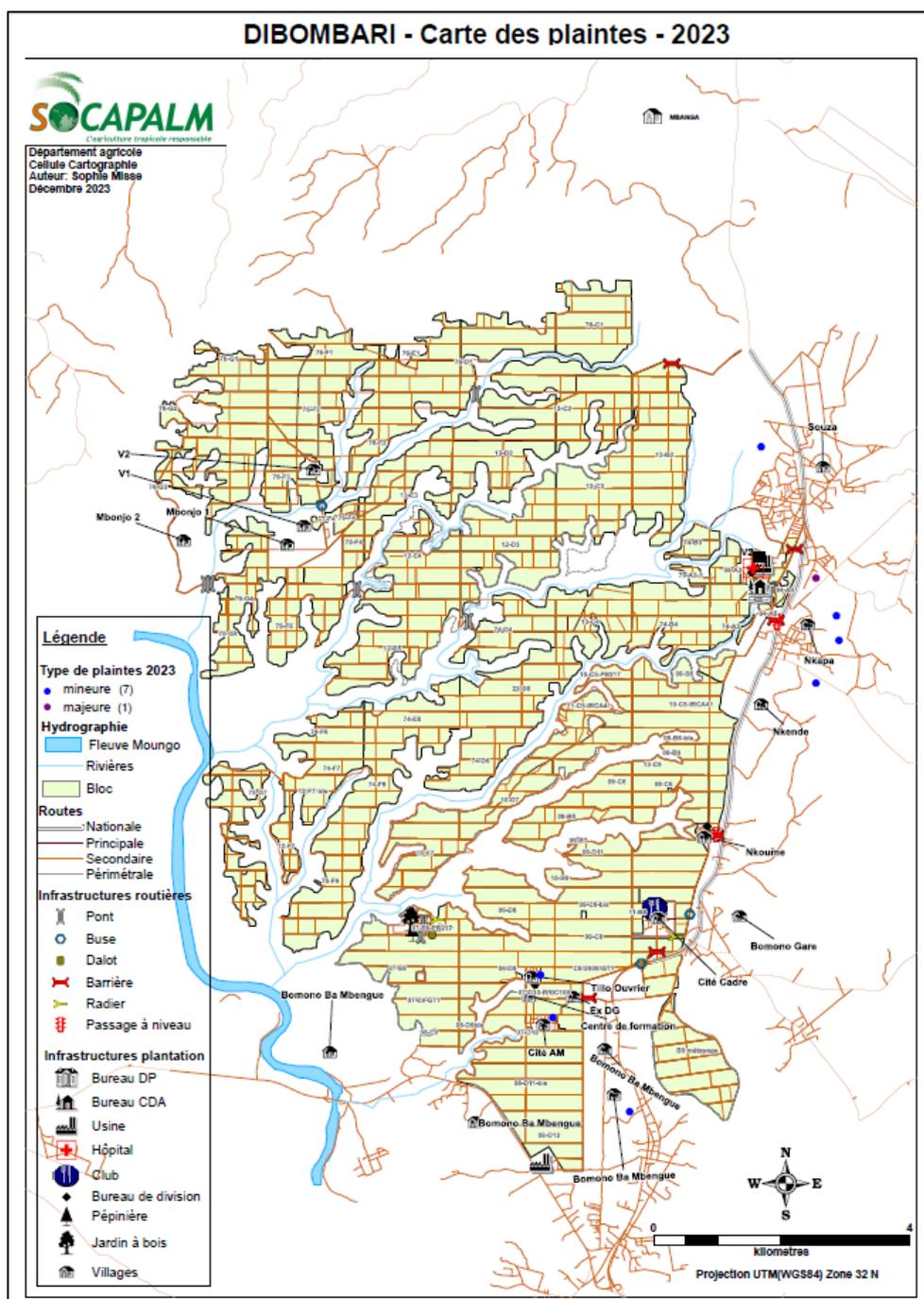
Pour se conformer à l'objectif de transparence, le Groupe Socfin a rendu public, dans le courant de l'année 2017, les procédures de gestion des plaintes, par des moyens adéquats et appropriés aux spécificités locales et publie de manière régulière les évolutions constatées dans la résolution des éventuels conflits sur son tableau de bord de transparence : [socfin.com/dashboard/gestion-des-plaintes](https://socfin.com/dashboard/gestion-des-plaintes).

En 2023, la Socapalm a poursuivi la tenue des réunions du « Comité de gestion des griefs » créé en 2021 et constitué de personnes chargées de l'enregistrement des plaintes ainsi que des membres du Département Développement Durable.

Le Comité de gestion des griefs du personnel de la Socapalm a été institué via une note de la Direction Générale émise le 2 septembre 2021. Ce comité a pour rôle d'investiguer, au besoin, de faire des descentes sur le terrain afin de recueillir des éléments nécessaires à la manifestation de la vérité en vue de la résolution définitive d'une plainte. Ce comité veille au respect de la procédure de gestion des plaintes (internes et externes) en vigueur, à l'étude et au suivi de celles-ci sur la base d'indicateurs de performance.

Afin de développer une plateforme d'échanges intersites, ce comité se réunit au moins une fois par trimestre. Le compte rendu issu de ces réunions est diffusé sur chaque site avec les statistiques de performances résumées dans le tableau de suivi des plaintes. En 2023, l'agenda du comité de gestion des griefs a été mis à jour afin d'inclure les recommandations de EF telles que l'inclusion d'un chapitre sur la gestion et les moyens développés dans le cadre des plaintes liées au harcèlement sexuel.

En janvier 2023, la Socapalm a institué les réunions dites « Bilan » qui sont des réunions bipartites organisées entre la Socapalm et les communautés riveraines ayant pour but de présenter les statistiques et les réalisations de l'année écoulée pour chaque communauté. Ces réunions décrivent notamment les projets sociaux demandés et réalisés, le nombre de riverains recrutés par la Socapalm, les aides financières, les réunions et formations organisées, etc. Un chapitre est également consacré au nombre de plaintes reçues et traitées pour la communauté et sont présentées sous forme de cartographie.



Carte des plaintes 2023, Plantation de Dibombari

## 10. Adhésions et associations

Durant l'année 2023, la Socapalm a maintenu ses relations avec les associations et parties prenantes telles que les communautés riveraines, les associations des travailleurs, les associations locales (BACUDA<sup>5</sup>, Synaparcam, EF, AMMCO, APED, WWF, etc.).

A la fin de l'année 2021, la Socapalm a été contactée par le CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement) ayant élaboré le Guide sur les indicateurs de base pour les rapports des entités sur la contribution à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD). Dans le cadre du renforcement des capacités des gouvernements

<sup>5</sup> BACUDA : Bagyeli Cultural and Development Association

à mesurer et à suivre la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 défini par les Nations Unies, le CNUCED a identifié le besoin d'indicateurs de base des ODD pour les entreprises afin de permettre l'harmonisation, la comparabilité et l'analyse comparative des rapports des entreprises sur le développement durable.

Dans ce contexte, le CNUCED procède à des essais pilotes des indicateurs de base GCI au niveau des pays sélectionnés, incluant le Cameroun, à travers la réalisation d'études d'entreprises dans différents secteurs, afin de tester l'application du Guide sur les indicateurs de base.

## 11. Objectifs et perspectives

Les objectifs de la Socapalm en matière de gouvernance responsable pour l'année 2024 visent à poursuivre l'amélioration continue de sa stratégie de durabilité qui passe avant tout par une communication efficace. Depuis la mise en place des politiques et procédures liées à RSPO, la Socapalm veille à organiser continuellement des séances d'information, de sensibilisation, de formation, de partage des documents, etc. afin de maintenir un haut niveau de connaissance de ses parties prenantes.

La Socapalm souhaite également renforcer l'adhésion de ses parties prenantes dans sa démarche de durabilité en priorisant les partenaires respectueux et engagés dans l'application des politiques et procédures de l'entreprise.

La Socapalm s'attèlera à conserver les mesures qui ont été développées en 2023 tant du point de vue des exigences légales que des autres certifications, et d'assurer leur efficacité et respect sur le terrain.

Du point de vue de ses certifications internationales, la Socapalm a pour objectif de garantir le maintien de ses certificats ISO et RSPO à travers le principe d'amélioration continue menant à l'implémentation d'exigences et de recommandations de plus en plus strictes d'audits en audits.

## IV. Un engagement social fort

Ce chapitre est consacré à l'engagement social de la Socapalm envers ses employés. L'engagement envers les communautés est repris en chapitre 7.

### 1. L'engagement social de l'entreprise

L'engagement social de la Socapalm est établi dans son code éthique et ses politiques. Ces documents soulignent également son adhésion en faveur de normes éthiques et sa conformité aux lois applicables.

Acteur majeur du développement des régions dans lesquelles elle est implantée, la Socapalm travaille au quotidien pour améliorer les conditions de vie locale en encourageant une agriculture tropicale respectueuse et transformatrice.

Le système de sécurité et de santé au travail est basé sur l'OHSAS 18001, tandis que les politiques du travail et des droits de l'Homme sont fondées sur les exigences de la norme SA 8000, ainsi que sur les principes et critères RSPO, les conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et la déclaration universelle des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

La Socapalm s'engage fermement à défendre la liberté d'association et la non-discrimination, et à interdire le travail forcé et le travail des enfants. Elle s'attache également à garantir un traitement équitable et un logement décent à ses employés.

### 2. Évaluation globale des principaux indicateurs sociaux

#### a. Ressources humaines

Au 31 décembre 2023, la Socapalm compte 2 664 employés permanents. Les employés, et leurs ayants droits légitimes, bénéficient d'un remboursement des soins de santé à hauteur de 100% s'ils sont pris en charge dans les centres médicaux de l'entreprise et à hauteur de 80% pour les infrastructures externes. L'invalidité consécutive à un accident de travail est prise en charge à 100% mais si l'invalidité n'est pas liée à un accident de travail, la Socapalm prend en charge le régime commun tel que décrit ci-dessus en offrant la possibilité de redéploiement dans des postes pouvant supporter son invalidité, le cas échéant.

Les allocations de congé de maternité sont entièrement payées par la CNPS. Les congés parentaux (3 jours pour le père et 14 semaines pour la mère) sont respectés par l'entreprise. Chaque employé a droit de prendre ses congés annuels suivant les calendriers préétablis et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

La Socapalm est régie, en plus des normes supranationales (OIT), du code du travail ainsi que de ses textes réglementaires d'application, par la Convention Collective de Travail (CCT) nationale du secteur agricole et des activités connexes, cette dernière a été révisée en 2015 et est d'une durée indéterminée avec une possibilité de révision ou modification après une période de 5 ans, sous la supervision du ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. La Convention Collective de Travail fixe le salaire minimum mensuel brut légal.

La nouvelle Convention Collective de l'agriculture a été signée le 6 janvier 2023. Elle a induit une modification des conditions salariales de 3 à 10% selon les catégories et des avantages y associés tels que concernant les frais de missions et les primes.

La Socapalm dispose également d'un accord d'entreprise qui fixe les spécificités liées à la rémunération et autres avantages du personnel : revalorisation de la grille salariale, primes et avantages complémentaires qui récompensent l'ancienneté, l'assiduité, la qualité du travail, etc. La version de l'accord d'entreprise de 2017 a été revue en 2023 et validée le 9 novembre 2023. Ce nouvel accord a engendré notamment des modifications dans les salaires, dans les mesures d'accompagnement des retraités, dans l'indemnité de transport, dans les frais de ration du malade ou encore dans le forfait eau et électricité.

Des réunions mensuelles sont tenues avec les délégués de chaque plantation et la Direction de celle-ci. Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la réélection des délégués du personnel a été organisée sur tous les sites, ceux-ci sont élus pour une période de 2 ans.

Il existe, en outre, une plateforme de dialogue entre la Direction de la Socapalm et le collectif des délégués du personnel de l'ensemble des sites suivant un calendrier préétabli.



Réunion des délégués du personnel, Plantations de Mbongo et Mbambou

#### i. Répartition des effectifs par département

Répartition des effectifs par département pour les employés permanents (2023)		
Départements	Effectif	Ratio (%)
Direction Générale, Développement durable, Sécurité	45	1,7%
Industriel et garage	567	21,3%
Exploitation agricole	1 817	68,2%
Administratif, médical et enseignement	142	5,3%
Financier, comptable et achats	93	3,5%
<b>Total</b>	<b>2 664</b>	<b>100%</b>

## ii. Répartition des effectifs par catégorie et par genre

Répartition des effectifs par catégorie pour les employés permanents (2023)		
Catégories	Effectif	Ratio (%)
Cadres	89	3,3%
Agents de maîtrise	222	8,3%
Ouvriers professionnels	625	23,5%
Ouvriers spécialisés et manœuvres	1 728	64,9%
<b>Total</b>	<b>2 664</b>	<b>100%</b>

Répartition des effectifs par sexe pour les employés permanents (2023)				
Sites	Hommes	Femmes	Total	Ratio effectif féminin (%)
Dibombari	348	127	475	27%
DG Douala	35	26	61	43%
Edéa	356	104	460	23%
Eséka	112	18	130	14%
Kienké	592	194	786	25%
Mbambou	328	67	395	17%
Mbongo	274	83	357	23%
<b>Total</b>	<b>2 045</b>	<b>619</b>	<b>2 664</b>	<b>23%</b>

## iii. Présentation des différentes structures d'embauche

La Socapalm reconnaît l'équité de chances d'accès à l'emploi dans ses pratiques de recrutement, autant pour les femmes et les hommes, tel que stipulé dans la politique d'égalité des chances de l'entreprise.

A fonction égale, les salaires sont identiques pour les femmes et les hommes. La répartition des effectifs de la Socapalm pour 2023 est résumée dans le tableau ci-dessous.

Répartition des effectifs de la Socapalm, des contractuels et des intérimaires (2023)			
	Effectif employés	Effectifs contractuels	Effectifs intérimaires
	2 664	4 785	920
<b>Total</b>	<b>8 369</b>		
Ratio (%)	32%	57%	11%

## iv. Intégration des jeunes dans le monde du travail : opportunités

On observe que la majorité des demandes de stages ou d'emplois proviennent de jeunes scolarisés, ce qui a amené la Socapalm à soutenir de nombreux étudiants en les aidant à réaliser leurs stages dans ses plantations. Depuis quelques années déjà, la politique d'emploi de la Socapalm est orientée vers ces jeunes, de 20 à 35 ans, avec ou sans expérience professionnelle et, à compétences égales, la priorité est accordée aux personnes originaires des localités proches des différents sites.

Aussi, lors des recrutements, la Socapalm donne la priorité, à compétences égales, aux candidatures émanant des populations riveraines. En effet, les annonces de recrutement, sont communiquées en priorité aux chefferies traditionnelles. Les chefs traditionnels à leur tour se chargent de la collecte et de la transmission de la liste des candidats auprès de l'entreprise. Ces

annonces sont également affichées sur les panneaux d'affichage que la Socapalm a disposé, le cas échéant, dans les villages riverains de ses plantations.

Au 31 décembre 2023, le tableau ci-dessous résume la répartition des employés par tranche d'âge.

Répartition des effectifs par tranche d'âge pour les employés permanents (2023)			
	Effectif <30 ans	Effectifs 30-50 ans	Effectifs >50 ans
	191	2 066	407
<b>Total</b>	<b>2 664</b>		
Ratio (%)	7%	78%	15%

#### v. Salaire minimum

Le salaire minimum (SMIG) fixé par la réglementation camerounaise (Décret du Premier Ministre) est respecté. La grille des salaires pratiquée à la Socapalm est bien au-dessus du SMIG de 45 000 FCFA par mois pour le secteur agricole.

Pour les emplois indirects (ouvriers des sous-traitants), le plancher est de 45 000 FCFA pour 24/25 jours effectifs de travail. Pour ce dernier cas, les télédéclarations des salaires à la CNPS sont contrôlées tous les mois.

#### b. Protection des employés

En droite ligne avec la politique de gestion responsable du Groupe Socfin, la Socapalm s'assure de la protection sociale et fait respecter la Déclaration universelle des droits de l'Homme pour ses employés afin de promouvoir l'équité entre les sexes et de renforcer l'égalité des sexes, d'appliquer une approche tolérance zéro à l'égard des violations graves des droits de l'Homme, y compris l'intimidation, les atteintes physiques et/ou menaces.

La Socapalm interdit toutes formes de discrimination liées aussi bien à la race, au sexe, à la tribu ou à la religion. Cette interdiction est inscrite dans son règlement intérieur et s'observe de plusieurs manières notamment dans les pratiques de recrutement qui ne font aucune distinction de genre mais également dans le respect des congés parentaux (maternité et paternité) offrant ainsi la garantie aux travailleurs de reprendre leur poste à leur retour.

L'accord d'entreprise de la Socapalm a pour but, entre autres, de sauvegarder les droits des employés en activité et au moment de la rupture du contrat de travail, d'améliorer les conditions de vie et de travail du personnel, et de faciliter la reconversion du personnel.

#### c. Gestion des plaintes internes

Les requêtes internes individuelles sont traitées à la Direction des Ressources Humaines (DRH), qui procède à des enquêtes auprès des délégués du personnel des services concernés et organise des rencontres avec ces derniers afin de trouver des solutions. Une procédure interne décrivant la gestion des réclamations des salariés a été finalisée fin 2017.

Trimestriellement, le comité de gestion des griefs se réunit afin de veiller à la performance de la procédure de traitement des plaintes et d'en évaluer son respect notamment en matière de respect des délais ou encore de l'anonymat si cela est souhaité par le plaignant.

En cas de plainte liée au harcèlement sexuel, une procédure particulière a été instituée en 2023 afin de décrire les étapes à respecter durant l'investigation ainsi que de garantir un traitement anonyme et efficace durant l'entièreté du processus.

#### d. Répondre aux besoins financiers des employés

Des prêts à taux d'intérêt zéro peuvent être octroyés aux employés pour leur permettre de faire face à certains besoins ou événements exceptionnels, certaines situations d'urgences : mariage, deuil, etc. De manière récurrente, l'entreprise accorde à certaines catégories d'employés des prêts pour l'acquisition d'une moto à titre de gestion personnelle.

Par ailleurs, il existe, au sein de chaque site de la Socapalm, une mutuelle du personnel (MUPERSOC) permettant de faire face aux demandes de prêts des salariés. La société encadre la gestion des fonds de la mutuelle.

En matière de denrées alimentaires, les travailleurs bénéficient d'une part des cessions d'huile mensuel à un prix préférentiel et d'autre part aux approvisionnements des économats. Les travailleurs ont accès aux produits disponibles dans les économats de l'entreprise tel que les denrées alimentaires, le matériel d'équipement, le matériel scolaire au prix d'acquisition (ne tenant pas en compte les coûts de transports, amortissements, etc.).

#### e. Chiffres clés des ressources humaines

Sur 2 664 employés permanents, la Socapalm compte 2 045 hommes et 619 femmes, soit respectivement 77% et 23% de l'effectif total.

En 2023, Socapalm a procédé à 176 recrutements. Il s'agit majoritairement de l'intégration de personnel intérimaire qui devient du personnel Socapalm.

Le nombre total de départs en 2023 est de 103 personnes : 17% par licenciement, 19% par démissions et 64% pour d'autres raisons (majoritairement pour des départs à la retraite mais aussi décès, départs volontaires, désertions<sup>6</sup>, etc.).

#### f. Opportunités de formation : renforcement des capacités des employés

La Socapalm a mis un accent particulier sur la formation de ses collaborateurs car elle estime que le renforcement des capacités est essentiel à la sécurité de ses employés, à l'amélioration des pratiques, mais aussi à la motivation qui anime chacun d'eux.

Ainsi, de nombreuses formations ont été données en 2023, dans divers domaines, aussi bien en interne qu'en externe. Au total, 3 592 formations ont été organisées en 2023 pour 77 477 personnes durant 96 762 heures. Le programme de formation est validé annuellement en Revue de Direction afin de répondre aux besoins et observations de l'année précédente (ex : occurrence d'accidents, réponses aux non-conformités, mise en place de recommandations, etc.). En 2023, des formations externes ont été organisées notamment en matière de travail en espace confiné, de lutte anti-incendie, des premiers secours, d'habilitation électrique mais également sur la

---

<sup>6</sup> La Socapalm est un employeur non négligeable au Cameroun. De nombreux ouvriers, y décrochant leur premier emploi, ils y réalisent leur première expérience professionnelle au sein d'une grande entreprise. Malheureusement, il est fréquent que ces jeunes, peu familiarisés à l'environnement professionnel et habitués à une vision à court terme, désertent le travail une fois le premier salaire perçu, étant temporairement à l'abri financièrement.

santé et la sécurité au travail organisé pour l'ensemble des huileries par le formateur Anticip Consult en mars 2023.



Formation des écopatrouilleurs (à gauche) et de la Croix Rouge (à droite), Plantation de Dibombari

### g. Adhésion syndicale et liberté d'association des employés

L'application de la loi du 92/007 du 14 août 1992 institue la liberté syndicale à tous les travailleurs. Les syndicats sont enregistrés au niveau des greffes ce qui leur confère une existence légale et d'exercer librement leur activité dans la défense et la promotion des droits des travailleurs. Chaque travailleur a le droit, s'il le souhaite, de s'affilier au syndicat de son choix.

La loi camerounaise permet aux employés de créer ou d'adhérer librement au syndicat de son choix. A la Socapalm, 74% des employés sont affiliés aux syndicats suivants : la Confédération Syndicale des Travailleurs du Cameroun (CSTC), l'Union des Syndicats Libre du Cameroun (USLC) et la Confédération de Syndicats Autonomes du Cameroun (CSAC).

Les employés sont aussi représentés par des délégués du personnel qui se réunissent mensuellement avec la Direction pour discuter de leurs requêtes. Ces délégués sont élus pour une période de 2 ans.

L'élection des délégués du personnel s'est déroulée en novembre 2023. A la suite de ces élections, une série de formation des personnes élues a été organisée par le Délégué du Travail conformément à la législation camerounaise.

### h. Retraite

L'âge de départ à la retraite est de 60 ans révolus. Les travailleurs concernés sont notifiés de leur départ à la retraite un an à l'avance. Au bout de 6 mois, des entretiens avec le futur retraité sont réalisés afin de préparer son départ en constituant son dossier (certificat de travail, état de salaire, etc.) auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), l'organisme qui assurera la prise en charge de la pension.

La cotisation de retraite se calcule sur base des cotisations de l'employé cumulées au cours de ses années de travail à hauteur de la prise en charge de l'employeur de 4,2% du salaire mensuel.

### i. Evolution de carrière

Annuellement, des évaluations de compétences sont réalisées pour l'ensemble des employés afin d'évaluer leurs performances de manière régulière ainsi que leur développement personnel. La

revue du formulaire d'évaluations se fait par le Département des Ressources Humaines de manière régulière afin de promouvoir l'amélioration continue et d'inclure les éventuelles recommandations issues des inspections annuelles (ministérielles ou audits externes ISO 14001, RSPO...). A l'issue de ces évaluations, des possibilités d'évolution de carrière peuvent être proposées aux travailleurs.

### 3. Infrastructures à la disposition des employés

#### a. Au sein des villages

Une des conditions lors de l'embauche d'un salarié est de lui fournir un logement selon les normes réglementaires, c'est-à-dire un logement adapté à sa situation familiale, y compris cuisine et latrine. Depuis le 18 janvier 2021, la Socapalm a recruté une personne diplômée en architecture dont la mission est d'une part de veiller au respect de l'implémentation du plan de logement notamment sur base d'une évaluation des besoins en infrastructure et en service, et d'autre part de superviser les constructions afin de garantir le respect du cahier des charges.

La Socapalm compte 32 villages (31 villages plantations et 1 village mixte) répartis sur les 6 sites et totalisant plus de 5 061 logements. Il existe un chef de camp dans chaque village qui veille, autant que possible, au maintien de l'ordre et de la propreté au sein de ce dernier. Ces chefs de camps sont élus démocratiquement et leurs rôles et responsabilités sont clairement établis. Mensuellement, ces villages sont inspectés par le service HSE afin de veiller au respect du niveau d'hygiène ou de la gestion des déchets.

Afin de garantir un espace de vie agréable et durable pour ses employés, la Socapalm met en œuvre différents moyens pour veiller à la propreté, l'hygiène et le confort dans ses villages et ce, dans le respect de l'environnement. Un accent particulier a notamment été mis sur la gestion des déchets, à travers le ramassage des ordures, l'interdiction de brûler les déchets, le tri sélectif mais également sur des expériences de compostage dans certains villages. L'objectif étant d'initier le « tri sélectif » pour les habitants en impliquant davantage les jeunes générations comme étant une mesure inévitablement liée à la santé et l'hygiène sur le lieu de vie.

De plus, des compétitions sont organisées dans chaque plantation pour stimuler l'hygiène et la propreté dans les villages à savoir « le village le plus propre », « la maison la plus propre » et « l'école la plus propre ».

Les travailleurs sont ainsi motivés à garder leur environnement non seulement bien aménagé mais surtout propre et sain.



« Aménagements extérieurs » au village de Nkapa, Plantation de Dibombari

### i. Infrastructures personnelles des employés

La Socapalm fournit à ses employés des logements, selon les disponibilités, adaptés selon leur situation familiale et leur poste. Ces logements sont fournis à titre gratuit et diffèrent selon les catégories des employés : (1) logement de type ouvrier/employé, (2) logement type agent de maîtrise et (3) logement type cadre.

Le logement de type ouvrier est constitué de 2 chambres, 1 séjour, 1 cuisine, 1 bloc de sanitaires (situé à l'extérieur du logement). Le logement de type agent de maîtrise comprend 3 chambres, 1 séjour avec cuisine et sanitaires situés à l'intérieur du logement. Le logement de type cadre se compose de la même manière que le précédent mais avec une surface plus grande et une dépendance.

Depuis l'année 2017, environ 1 400 nouveaux logements ont vu le jour grâce à des constructions et/ou des rénovations. Tous les nouveaux logements prennent en compte les normes légales de construction.



Nouveaux logements, Plantation de Dibombari

La nouvelle disposition de ces constructions permet d'assurer un bon agencement des bâtiments et de préserver l'intimité des occupants tout en favorisant les entrées d'air et de lumière nécessaires pour préserver le confort et la santé des habitants.

Les distances séparatives pour la plupart des nouvelles constructions vont au-delà du cadre réglementaire, permettant aux habitants de bénéficier également d'espaces extérieurs, qu'ils embellissent à travers l'implantation d'éléments végétaux.

Certains des logements ont des terrasses d'accès, permettant d'avoir des logements plus à l'abris de la chaleur et d'avoir un espace de vie extérieur couvert en complément.



*Logements ouvriers, Plantation d'Edéa*

Soucieux de réduire l'empreinte environnementale dans tous les domaines y compris les constructions, une réflexion est menée au sein de chaque plantation pour revaloriser certains anciens bâtiments.

Ainsi, des travaux de réhabilitation sur des bâtiments anciens sont réalisés quand cela est possible en améliorant les conditions d'habitat tout en évitant la démolition totale.

Ainsi 44 logements et 55 cuisines ont été rénovés sur l'ensemble des plantations en 2023.



*Travaux d'adaptation dans les anciennes maisons en bois du village Nkoumé en 2023, Plantation de Dibombari*

La transformation des villages en cours ne concerne pas exclusivement les logements. Elle cible également les équipements (écoles, collèges, centres de santé, clubs, espaces sportifs, etc.) et les infrastructures collectives (points d'eau, réseau électrique, drainage, routes, etc.), afin d'offrir aux travailleurs et à leur famille un cadre de vie accueillant, sain et sûr. A ce propos, chaque année des rénovations sur les ouvrages existants ou la construction de nouvelles structures sont réalisés selon les besoins des villages et des plantations : 2 nouvelles salles de classe et un dortoir sont en cours de travaux au collège agricole de la plantation de Kienké.



*Travaux en cours - 2 salles de classe - Collège Agricole, Plantation de Kienké*

2 nouveaux forages ont également été construits, et 26 bornes fontaines réhabilitées sur la plantation de Kienké. 12 composteurs et bacs de tri sélectif ont été intégrés dans la construction des nouveaux logements.

Des caniveaux ont été construits autour des nouveaux et anciens logements de la plantation de Dibombari, afin de faciliter le drainage des eaux de pluie et prévenir entre autres les inondations tout en assurant l'entretien et la gestion durable des ouvrages et évitant la stagnation des eaux dangereuses pour la santé humaine. Pour la gestion des eaux usées, 7 nouvelles fosses septiques ont été réalisées pour les logements ouvriers également.

Des nouvelles salles de réunion, permettant de créer des conditions propices à la réussite des projets d'entreprise et favorisant le confort des collaborateurs, ont été construites sur les plantations de Dibombari et d'Eséka.



*Salle de réunion des travailleurs, Plantation de Dibombari*

Au centre médical d'Eséka des travaux d'extension et de clôture ont été effectués pour 2023 et un nouveau bâtiment de commerces a vu le jour sur la plantation d'Edéa.



*Hangar Commerces V3 Bis, Plantation d'Edéa*

Les travaux de finition d'une nouvelle case de passage pour les travailleurs en déplacement ponctuel sur la plantation d'Edéa qui servira également à réaliser des événements d'entreprise accueillant travailleurs et autorités locales.



*Case de passage, Plantation d'Edéa*

La restructuration des villages implique la démolition des constructions anarchiques et/ou insalubres qui mettent en danger la santé et le bien-être des familles. Ces opérations ont lieu régulièrement, cependant ce sont des opérations difficiles à mener et qui représentent une contrainte et un frein majeur dans le développement des villages les plus peuplés.

La volonté et les efforts de la Socapalm seraient insuffisants sans l'implication des habitants des villages. En effet, un grand défi est également celui du changement de mentalité et de l'appropriation des bonnes pratiques par les habitants. Ainsi un chef de camp coordonne et sensibilise les habitants dans la prévention de tout désordre pour lutter contre l'insalubrité et les occupations anarchiques.

Dans sa stratégie de renouvellement du parc de logements, la Socapalm met en place des actions et des projets concrets à travers différents axes d'intervention autour de l'habitat, notamment :

- ✓ Le développement des infrastructures en adéquation avec les besoins des habitants des villages :
  - La quasi-totalité des villages dans les différentes plantations bénéficient du raccordement des logements au réseau électrique. Ainsi les nouvelles constructions bénéficient d'un compteur relié directement à leur logement ;
  - La proximité des points d'eau est prise en compte pour l'implantation de nouveaux logements, et dès qu'il est nécessaire, de nouveaux points d'eau sont installés en complément ;
  - Pour ce qui est de la gestion des déchets, des bennes de collecte sont placées dans les villages. Un système de tri sélectif pour les déchets non organiques, et des composteurs pour les déchets organiques ont été mis en place dans de nombreux villages ;
  - Des ouvrages d'évacuation des eaux de pluie sont intégrés systématiquement dans la construction des logements pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales.



*Réseaux d'eaux pluviales intégrés aux nouveaux logements, Plantation de Dibombari*

- Des centres médicaux sont positionnés dans les villages localisés à proximité des bureaux et des huileries ;
- Les villages de la Socapalm sont en quasi-totalité alimentés en électricité via ENEO, la société nationale d'électricité. Lorsque la localisation géographique ne le permet pas, les villages sont alors équipés de groupes électrogènes ;
- Un système d'éclairage extérieur à panneaux solaires est installé au village 6 de Kienké où le réseau électrique ENEO n'est pas présent ;
- Des infrastructures collectives sont également prévues au sein des nouveaux villages construits, et ce, afin de subvenir aux besoins des populations : échoppes, équipements sportifs, forages d'eau potable (manuels afin d'offrir un accès à l'eau 24h/24), puits, bacs à ordures et un accès facilité à la scolarisation pour les enfants ;
- Des latrines ont été reconstruites sur plusieurs sites. Pour un total de 66 latrines en remplacement d'anciens bâtiments cette année.

Le compromis social s'étend également aux villages riverains où la Socapalm Dibombari a réalisé 3 projets d'adduction d'eau potable pour 3 de ses villages riverains.

A Bomono Ba Mbengue I, 1 forage a été réhabilité et 1 château a été construit, à Bomono Ba Mbengue II, 1 château d'eau a été construit puis connecté à un forage existant, et enfin à Nkende, la Socapalm a financé la construction d'un forage avec pompe solaire, ainsi que la construction d'une borne fontaine.

Sur la plantation de Kienké la mise en place d'un projet communautaire avec la construction d'une case communautaire à PONGO AVIATION - arrondissement de Lokoundjé est en cours de construction.

Au Centre scolaire « CETIC », à Mbongo la construction d'un bâtiment de 2 salles de classe est également en cours.

L'intégration de réponses concrètes aux enjeux du développement durable a donc été mise en œuvre à travers :

- La mise en place de dispositifs de gestion de l'eau (boutons poussoirs) pour éviter son gaspillage ;
- La revalorisation et le réemploi des matériaux de construction sortant des chantiers de démolition. Ces matériaux passent ainsi de déchets à évacuer à matériaux remis en état et réutilisés lors des travaux de réhabilitation des anciennes constructions ;
- La plantation d'arbres et d'arbustes pour éviter l'érosion des sols, contribuer à la dépollution de l'air et produire à long terme des îlots de fraîcheur.

En 2023, 129 logements ont été construits/rénovés, 133 cuisines construites/rénovées, 134 latrines construites/rénovées pour un total de 1 975 460 138 FCFA.

## ii. Infrastructure de loisirs

La Socapalm a également lancé la construction d'infrastructures sociales et sportives pour les employés. A ce jour, les plantations de Kienké, Eséka, Mbambou et Mbongo disposent de nouveaux clubs dans les « cités Cadres ».

Afin de stimuler la culture sportive au sein de son entreprise, toutes les plantations disposent à présent de terrains de sport (tennis, foot, basket, multisport, etc.), et la tendance est de

continuer à diversifier et promouvoir la pratique sportive, que ce soit pour les employés ou pour leurs enfants via la rénovation des équipements existants.



*Terrains de sport, Plantation de Kienké*

Les plantations contribuent également à l'épanouissement des travailleurs à travers la construction de « clubs » au sein des villages, où les habitants peuvent se réunir lors d'événements, et où un service de restauration est également proposé.

La valorisation des espaces non aedificandi s'observe également à travers la viabilisation de plans d'occupation adaptés à chaque village et à chaque plantation.

Dans le cas de Kienké par exemple, des espaces de cultures vivrières ont été créés et divisés en parcelle par habitant afin que chacun puisse y développer les cultures vivrières de leur choix. De plus, certains espaces ont également été alloués à l'aménagement d'espaces sportifs. La Socapalm a entrepris, dans le cadre de la protection de son environnement et de l'embellissement de ses villages, le reboisement des villages depuis plus de 6 ans.



*Cultures vivrières d'un village de Kienké (à gauche), reboisement d'un village de Dibombari (à droite)*

### **b. Investissements réalisés**

En 2023, la Socapalm a investi pas moins de 1 337 558 847 FCFA pour le développement et la construction de villages au sein de ses plantations, ainsi que pour d'importants travaux de réfection des bâtiments déjà existants.

### **c. Mobilité**

Les plantations de la Socapalm se sont dotées depuis plusieurs années déjà, en partenariat avec des entrepreneurs locaux, de véhicules collectifs adaptés pour le transport des employés et de

leur équipement : en moyenne 3 véhicules de transport sont positionnés pour le personnel dans chaque division.



*Transport du personnel, Plantation d'Edéa*

En parallèle, pour les salariés de certaines catégories qui le souhaitent, la Socapalm facilite l'acquisition de motos ou vélos dits à gestion personnelle via des financements à taux d'intérêt nul.

#### **4. Sûreté des personnes et des biens immobiliers**

La sécurité des employés vivant dans les villages de la Socapalm, de même que la sécurité des infrastructures des plantations, sont assurées par des sociétés de gardiennage. Les cultures et certains points d'accès aux plantations sont surveillés par des comités de vigilance composés et mis en place par les communautés riveraines en partenariat avec l'entreprise.

D'autre part, la Socapalm a mis en place l'éclairage public à énergie solaire, une solution ayant un impact positif durable sur l'environnement et permettant de répondre en même temps à des enjeux de sécurité des populations.

Les employés des sociétés de sécurité et des comités de vigilance sont inclus dans le plan de formation de la Socapalm et sont donc soumis aux mêmes exigences en matière de formation, d'inspection et d'évaluation des compétences. Ces employés bénéficient donc de formations et sensibilisations régulières sur les politiques et procédures de l'entreprise telles que sur la gestion des plaintes, la discrimination, etc. En effet, la Socapalm accorde une importance capitale à promouvoir une communication ouverte et transparente pour tous ses travailleurs.

#### **5. Santé : un levier de développement**

Au 31 décembre 2023, 2 664 employés permanents de la Socapalm et leurs ayants droits, ainsi que les 920 travailleurs temporaires et les 4 785 travailleurs contractuels bénéficiaient d'une couverture médicale.

On estime qu'environ 14 000 personnes (employés Socapalm et ayants droits compris) disposent, à ce jour, d'une couverture médicale et d'un accès aux soins via les structures de la Socapalm.

### a. Politique de santé

Tous les employés de la Socapalm et leurs ayants droits bénéficient d'une prise en charge totale (100%) de leurs soins lorsque ceux-ci sont prodigués au sein des centres médicaux des plantations de l'entreprise.

Lorsqu'un employé se rend dans un service médical externe ou spécialisé, l'entreprise prend en charge 80% des dépenses y relatives et l'employé 20%. Cette politique de santé permet aux employés et à leur famille d'accéder à des services de soins de qualité et souvent peu accessibles aux populations enclavées. La Socapalm participe aux frais de transports des patients lors des consultations extérieures.

### b. Personnel et infrastructures

Le service médical de la Socapalm a un effectif global de 58 personnes : 6 médecins (les CMA de Douala et Dibombari se partagent 1 médecin qui travaille en alternance dans les sites suscités), 33 infirmiers diplômés d'État, infirmiers brevetés et aides-soignants et 19 personnes d'autres services (agents administratifs, commis de pharmacie, agents d'entretien, etc.).

En 2023, les services médicaux de la Socapalm ont effectué 65 852 consultations de salariés et de leurs ayants droits, dont plus de 400 consultations faites aux riverains, 1 105 hospitalisations dans les plantations, 233 évacuations par ambulance vers des centres hospitaliers externes et 2 347 malades ont été référés vers des médecins spécialistes.

Un calendrier annuel de sensibilisations est établi avec des thèmes comme les maladies respiratoires, le paludisme, les infections gynécologiques et urinaires, l'alimentation et l'hygiène, etc. Ainsi, les équipes médicales effectuent des séances dans les villages plusieurs fois par mois mais également lors de l'embauche du matin afin de toucher un maximum de travailleurs. Les journées mondiales sont également des rendez-vous de choix pour mener des actions auprès d'un maximum de monde.

Néanmoins, les sensibilisations sont le quotidien des équipes médicales. Chaque consultation, chaque rencontre, chaque formation, chaque évènement de l'entreprise est une occasion de rappeler les bons gestes pour rester en bonne santé et éviter l'apparition des maladies.

Le numéro du centre médical est également affiché un peu partout dans les plantations afin de permettre de contacter facilement l'équipe médicale en cas d'urgence.

En parallèle, la Socapalm a consacré en 2023 un montant de 844 268 609 FCFA aux soins médicaux et autres coûts de fonctionnement :

- Remboursements des frais médicaux ;
- Fonctionnement des infrastructures médicales propres ;
- Transport des malades ;
- Soins médicaux internes et externes ;
- Secours porté aux accidentés ;
- Achat de médicaments ;
- Prévention sanitaire.

### c. Prêts financiers aux employés (prêts médicaux)

Comme expliqué ci-dessus, lors d'hospitalisations ou de soins externes, la Socapalm prend en charge 80% du montant des frais médicaux des employés permanents et de leurs ayants droits.

Par conséquent, si nécessaire et en cas d'urgence, et dans la mesure de ses moyens, l'entreprise assiste financièrement l'employé qui la sollicite.

#### d. Prévention, détection et traitement des maladies

Tous les centres de santé de la Socapalm possèdent une pharmacie permettant l'accès aux médicaments essentiels. La liste de ces médicaments est directement calquée sur le guide des médicaments essentiels de Médecins Sans Frontières (MSF). Toutefois, cette dernière peut être réévaluée et complétée dès que le besoin se fait sentir selon les pathologies rencontrées et afin d'assurer la prise en charge adéquate des patients qui, de par la situation géographique, peuvent être excentrés et éloignés des structures permettant l'accès aux médicaments. Ainsi, les pharmacies peuvent également dispenser certains traitements comme de l'insuline ou des antihypertenseurs (non repris dans le guide MSF).

En ce qui concerne la prévention des maladies faisant partie du programme national de santé ainsi que les campagnes de vaccinations nationales, tous les centres médicaux travaillent en étroite collaboration avec les Districts de Santé auxquels ils sont rattachés.

Ainsi, des campagnes de vaccination sont régulièrement organisées lors d'actions communes, notamment auprès des enfants, au sein des plantations. Les centres médicaux recensent le nombre de personnes à vacciner et les Districts de Santé fournissent, gratuitement, le matériel pour mener à bien ces dernières.

Dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA, des campagnes de dépistage volontaire sont organisées où, une fois encore, les Districts de Santé fournissent les tests rapides. Cependant, la Socapalm propose le dépistage spontané tout au long de l'année.

Pour les patients étant déjà sous antirétroviraux, les centres médicaux sont reconnus comme UPEC (Unités de Prise En Charge) et dispensent les médicaments aux patients. Pour rappel, ces médicaments sont également gratuits et fournis par le ministère de la Santé. Les centres de santé Socapalm sont des relais.

Dans le cadre de la lutte contre tuberculose, la collaboration entre le District de Santé et le centre médical Socapalm est, une fois de plus, de mise afin d'éviter la propagation de la maladie. Tous les cas de tuberculose sont signalés auprès du District de Santé. Au niveau de la Socapalm, des campagnes de sensibilisation ont lieu tout au long de l'année, des tests de dépistage sont disponibles dans les centres médicaux, ainsi que les traitements antibiotiques adéquats pour prendre en charge les patients de façon rapide et efficace.

Lors de séances de sensibilisations, les équipes médicales rappellent les gestes de manutention à privilégier pour limiter, autant que possible, les problèmes physiques dus aux tâches répétées. Des changements de postes sont suggérés par le médecin aux chefs de département si l'état du travailleur le justifie.

En ce qui concerne les maladies mentales, les médecins assurent un accompagnement des patients et, lorsque cela s'avère nécessaire, se tournent vers les spécialistes pour prodiguer les traitements adéquats.

La Socapalm s'attache depuis 2008 à organiser des campagnes de prévention sanitaire au sein de ses 32 villages. Ces campagnes se sont articulées autour des mêmes thèmes que l'année précédente (eu égard du taux de prévalence) mais s'étendent aussi en fonction des besoins et de la pertinence de certains sujets, à savoir : la prévention des maladies diarrhéiques, des

maladies transmissibles, les gestes d'hygiène domestique et communautaire, la prévention des maladies respiratoires, la lutte contre le paludisme, la lutte contre la malnutrition infantile et la lutte contre le VIH/SIDA.

En 2023, l'épidémie qui a tenu en alerte les plantations aura été celle du choléra. En effet, cette maladie diarrhéique, pouvant être mortelle si elle n'est pas traitée rapidement et correctement, a sévi dans plusieurs régions du Cameroun et a touché certaines de nos plantations.

Grâce à la réactivité et à la collaboration des équipes (médicales, techniques, HSE), des actions ont été immédiatement mises en place, permettant d'éviter le pire pour les patients ayant été touchés :

- Désinfection des latrines dans les villages ;
- Assainissement des forages dans les villages ;
- Campagnes intensives de sensibilisation auprès des différents groupes de population ;
- Campagnes de vaccination pour les membres de la population volontaires ;
- Impression de supports de sensibilisation pour la distribution et l'affichage dans les différents sites.



*A l'occasion d'Octobre Rose, des sensibilisations ont eu lieu à propos des cancers gynécologiques, Plantations de Mbambou et de Kienké*



*Sensibilisations et dépistages volontaires du VIH, Plantations de Kienké et de Dibombari*



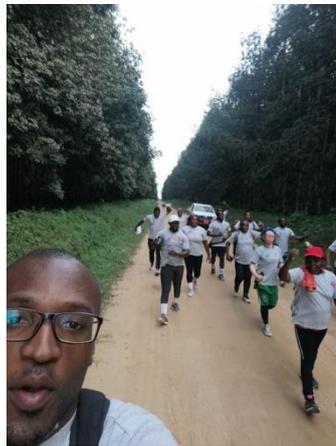
*Distribution de préservatifs féminins et masculins, Plantation de Mbambou*



*Sensibilisation au VIH dans un lycée, Plantation de Kienké*



*Formation interne aux premiers secours de tous les départements, Plantation de Mbambou*



*Activités sportives dans le cadre de la lutte contre le VIH, Plantations de Kienké et Dibombari*



*Campagnes de sensibilisation dans les écoles sur l'hygiène des mains, Plantation de Dibombari*



*Sensibilisation des jeunes mères à la vaccination des enfants, Plantation de Kienké*



*Campagne de vaccination, Plantation de Kienké*



*Campagne de vaccination contre la poliomyélite dans les écoles, Plantation de Mbambou*

Rappelons enfin que, quel que soit le contexte, qu'il s'agisse du choléra ou d'autres programmes de santé publique déjà existants, les activités sanitaires de la Socapalm se réalisent en collaboration étroite avec le MINSANTE, au travers des services de santé des districts : prévention, dépistage, surveillance intégrée des maladies, traitement des maladies sous programmes (paludisme - VIH), etc.

#### **e. Planning familial**

La Socapalm possède au sein de chaque centre médical de ses plantations, un service de planning familial qui met à disposition un ensemble de moyens pour leur permettre d'espacer les naissances ou de se mettre à l'abri de grossesses non désirées. Ce service travaille en collaboration avec des centres de santé publics des villes ou arrondissements des sites et prodigue des conseils aux femmes.



*Le planning familial « ProFam » est présent au centre médical de Mbongo*

#### **f. Collecte de données médicales**

Un système de statistiques médicales mensuelles est en place depuis quelques années et l'implémentation de l'outil « DHIS2 » au sein des 7 sites de la Socapalm est effective depuis début 2018. Ce programme permet une vision plus globale et plus précise des activités de santé au sein des plantations.

L'objectif visé est d'adapter les stratégies en place afin de les rendre encore plus efficaces face à certaines pandémies et autres maladies récurrentes, mais aussi en termes de sécurité au travail.

D'autre part, l'intégralité du personnel médical est soumise au secret professionnel. Ce thème est abordé régulièrement lors des réunions de service si le besoin s'en fait sentir ou simplement dans le but de faire un recyclage sur les bonnes pratiques. Les dossiers médicaux sont conservés au niveau du secrétariat du centre médical, dans des armoires verrouillées. Personne d'autre que les membres du personnel du centre médical ne peut y avoir accès, quel que soit le statut. Le non-respect de la confidentialité des données est une faute lourde au sein de l'entreprise et peut être sévèrement sanctionné.

#### g. Préparation aux situations d'urgences

A la Socapalm, il existe différents types de situations d'urgence : les urgences médicales (qui sont gérées essentiellement par le Département Médical) et les urgences sécuritaires (pilotées par le Directeur de plantation et les CEDD (Correspondant en Développement Durable)). Dans tous les cas, le médecin du travail et le responsable CEDD travaillent en étroite collaboration pour la mise en place d'actions prévoyantes et correctives.

Dans le cadre de l'épidémie de choléra, le Département Médical a poursuivi la coordination des actions préventives telles que la désinfection des locaux et latrines, les sensibilisations, la vaccination volontaire des employés et de leur famille. Il a surtout pu compter, et cela se poursuit, sur la franche collaboration et l'implication de tous les autres départements, permettant, ainsi, une lutte active contre l'épidémie et, probablement, la limitation de la propagation des cas au sein des différents sites.

En plus des centres médicaux, la Socapalm a développé, sur certaines plantations, des « points d'infirmerie » ou « poste de secours » pour assurer le relai entre le centre médical et le lieu de travail dans le cas où le centre médical est trop éloigné géographiquement. Ces postes se concentrent uniquement sur les premiers soins.



*Le poste de secours du village de Mbonjo, Plantation de Dibombari*

## 6. Soutien à l'éducation et à la formation

### a. Politique d'éducation

L'éducation des jeunes étant l'assurance d'un développement durable des populations des régions, la Socapalm poursuit son appui financier et logistique aux divers établissements scolaires publics et privés présents au sein de ses plantations.

Répartition des élèves par type d'établissement scolaire (2023)				
Plantations	Écoles maternelles	Écoles primaires	Lycées et collèges	Total
Dibombari	120	1 399	0	1 519
Edéa	272	1 965	804	3 041
Eséka	69	499	107	675
Kienké	268	1 819	1 204	3 291
Mbambou	192	721	257	1 170
Mbongo	91	1 108	660	1 859
<b>Total</b>	<b>1 012</b>	<b>7 511</b>	<b>3 032</b>	<b>11 555</b>



Élèves des écoles maternelles et primaires, V1, Plantation de Kienké

### b. Infrastructures et personnel

La Socapalm contribue significativement au financement et au soutien de nombreuses infrastructures éducatives tels que les écoles maternelles, primaires et secondaires présentes sur ses plantations.

Nombre d'écoles de la Socapalm (2023)							
	Dibombari	Edéa	Eséka	Kienké	Mbambou	Mbongo	Total
Maternelles	3	5	3	5	3	2	21
Primaires	6	8	9	10	3	6	42
Secondaires	0	1	1	3	1	2	8
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>71</b>

NB :

- Il est important de mentionner que certaines écoles n'accueillent pas d'enfants d'employés (directs et/ou indirects) mais sont mentionnées dans ce tableau car elles sont situées à l'intérieur des plantations et la Socapalm apporte un soutien à ces structures de différentes manières : prise en charge des enseignants (salaire), construction/rénovation des locaux, don de matériel scolaire, etc.
- Le nombre d'écoles a légèrement augmenté par rapport à 2022 en raison de plusieurs facteurs à savoir : la reprise des activités d'hévéaculture à Dibombari et à Kienké entraînant le recrutement de nouveaux

employés, mais également la prise en compte des écoles soutenues par la Socapalm et implantées au sein de ses plantations.

Encadrement scolaire de la Socapalm (2023)							
	Dibombari	Edéa	Eséka	Kienké	Mbambou	Mbongo	Total
Enseignants d'Etat	14	68	28	103	28	76	317
Enseignants de la Socapalm	26	29	4	25	11	13	108
Enseignants de l'APE <sup>7</sup>	0	29	18	40	17	31	135
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>126</b>	<b>50</b>	<b>168</b>	<b>56</b>	<b>120</b>	<b>560</b>

19% = proportion d'enseignants payés par la Socapalm

Le taux d'encadrement moyen des écoles est bon : 24,44 élèves/enseignant en 2023.

Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement, et compte tenu du déficit d'enseignants diplômés d'État assignés aux écoles de la plantation, la Socapalm prend en charge 19% de l'effectif total des enseignants.

Effectif enfants Socapalm/enfants intérimaires, contractuels et autres (2023)							
	Dibombari	Edéa	Eséka	Kienké	Mbambou	Mbongo	Total
Enfants d'employés de la Socapalm	492	770	78	1 462	472	845	4 119
Enfants de travailleurs indirects	551	1 125	164	994	589	615	4 038
Enfants d'externes	476	1 146	433	835	109	399	3 398
<b>Total</b>	<b>1 519</b>	<b>3 041</b>	<b>675</b>	<b>3 291</b>	<b>1 170</b>	<b>1 859</b>	<b>11 555</b>

36% = Proportion d'enfants d'employés de la Socapalm

### c. Soutien financier et dons aux écoles

Chaque année, la Socapalm fait don de matériel didactique aux écoles des villages riverains afin d'assurer la mise à disposition des fournitures scolaires au moment de la rentrée ; il s'agit du « paquet minimum ». Ces paquets contiennent le nécessaire pour les élèves et enseignants basé sur les besoins établis par les écoles (livres, craies, cahiers, etc.).



Remise du « Paquet minimum » pour les écoles riveraines, Plantations d'Edéa et de Dibombari

<sup>7</sup>APE : Association de Parents d'Elèves

### i. Prêts scolaires aux parents

Comme tous les ans, la Socapalm a proposé en 2023, à l'ensemble de ses équipes des prêts scolaires à taux zéro, remboursables sur 8 mois, pour un montant total de 19 029 000 FCFA.

### ii. Transport scolaire des enfants

Tenant compte des niveaux scolaires des enfants et de leurs lieux de résidence, la Socapalm est amenée à transporter certains élèves sur leur lieu de scolarité. En 2023, le coût pour le transport des élèves était de 247 157 109 FCFA.

Autant que possible, il est privilégié une scolarité des enfants au sein des écoles localisées sur la plantation.

## 7. Micro-projets réalisés

Les micro-projets lancés depuis 2012, sont perpétués d'année en année. Ils ont également contribué, en 2023 à renforcer les bonnes relations que la Socapalm entretient avec les communautés.

Les concours annuels organisés par la Socapalm au sein de chacune de ses plantations pour primer les villages, les écoles et les maisons les plus propres ont encore été organisés en 2023. L'objectif étant de sensibiliser les habitants au respect de l'environnement (ramassage des déchets, tri, petites arborisations, etc.) et de rappeler l'adage suivant : « un habitat sain pour une vie saine ».

## 8. Objectifs et performance

L'autonomie financière étant essentielle dans le développement économique et social, la construction de guichets de banque sur les sites s'est poursuivie en 2023. De plus, le Département Finance a amplifié sa politique de paiement électronique à travers l'application MAVIANCE et les portefeuilles virtuels via les opérateurs téléphoniques. Cette initiative a engendré une réduction des risques de vol liés à la manipulation de l'argent pour ses employés mais également une invitation à l'économie, ceux-ci n'ayant plus directement l'entièreté de leur salaire en main.



*Agence bancaire SCB, Plantation de Dibombari*

Le sport étant soutenu à de nombreuses occasions par la Socapalm, toutes les plantations comptent à présent des terrains de sport afin de pouvoir continuer à diversifier et promouvoir la pratique sportive, que ce soit pour les employés ou pour leurs enfants et ce, au travers de la rénovation/augmentation des équipements existants.

La Socapalm s'engage à poursuivre son soutien en matière d'éducation tant au niveau des écoles Socapalm (écoles maternelles et primaires) qu'au niveau des établissements appartenant à l'Etat qui viennent également renforcer la demande en besoins éducatifs secondaires.

A l'instar des avancées réalisées en 2023 en matière de construction des logements, ce programme se poursuivra au même rythme en 2024 tout en incluant la rénovation des logements existants en matériaux durables.

La politique d'intégration progressive des intérimaires aux effectifs permanents se poursuivra afin de compléter certains postes devenus vacants dans les différents départements.

En ce qui concerne le respect de la législation sociale des employés contractuels, la Socapalm a intégré des exigences encore plus pointues en matière d'établissement des contrats, de préparation des bulletins de paie, d'affiliation à la CNPS et de distribution gratuite des équipements de protection individuelle. La révision de la couverture maladie de leur assurance maladie a permis une meilleure prise en charge des assurés (80%) tout en ciblant mieux les pathologies du secteur d'activité.

## V. Assurer la sécurité des employés

### 1. Système de management de la sécurité

La santé et la sécurité au travail font partie du quotidien de l'entreprise. Il était donc important pour la Socapalm de formaliser ses préoccupations sous la forme d'un système de management de la sécurité.

Comme chaque année, l'évaluation des risques professionnels propres à chaque poste de travail, pour toutes les catégories des travailleurs, a été revue et mise à jour afin de garantir sa performance et de s'assurer que toutes les opérations et risques liés y soient pris en compte. L'évaluation des risques est réalisée au moyen d'inspections et de checklists utilisées sur le terrain qui sont formalisées en recommandations et réunies dans un document unique pour chaque site. Les résultats de ces évaluations et mises à jour sont présentés en « Revue de Direction ».

De plus, les contrôles annuels des ministères, les délégués du personnel et les représentants des travailleurs siégeant aux réunions du Comité d'Hygiène, Santé et Sécurité au Travail (CHSST), sont également un canal de communication permettant la mise à jour du document unique et de la matrice des EPI.

### 2. Politique de sécurité et de santé au travail

La politique en matière de santé et de sécurité au travail axe son action sur la prévention des risques et sur la communication permanente afin de promouvoir un personnel protégé et informé. La mise en œuvre de cette politique se décline à travers un programme de formation établi annuellement pour l'entièreté de ses employés, intérimaires et travailleurs contractuels.

Avec la mise à jour de l'évaluation des risques au poste de travail, la signalisation a été améliorée grâce à l'installation et à la modification des panneaux indicatifs des risques et des dangers (tels que la présence des tranchées dans les champs, les risques liés aux infrastructures électriques, etc.), des interdictions (accès restreint au personnel autorisé) ou encore des obligations de port de matériel de sécurité (port des EPI pour les magasiniers, etc.) dans l'ensemble des sites.

Une fiche individuelle de distribution des EPI a été mise en place afin de s'assurer que chaque employé a obtenu ses EPI gratuitement, et ce, à la fréquence mentionnée dans la matrice des EPI.

Dans l'optique d'une amélioration continue, en 2022, des casques anti-bruit ont été distribués à plusieurs fonctions notamment chez Camseeds. En 2023, la matrice des EPI a été revue afin de vérifier l'adéquation des équipements de protection individuelle face aux activités de l'entreprise ainsi que de prendre en compte les préoccupations des employés soulevées en CHSST. Ainsi, la fréquence et la qualité de certains EPI ont été modifiés. Un renforcement de la sensibilisation sur le port obligatoire des EPI tels que le port des casques anti-bruit à l'huilerie, des chaussures de sécurité à la stérilisation, du casque en moto, a été effectué avec des mémos internes, des minutes HSE et des sanctions en cas de non-respect des consignes.

Des progrès significatifs ont été notés au niveau de la sécurité des employés : logements, EPI et de la protection sociale : sécurité sociale, etc. ainsi qu'au niveau de l'amélioration des relations avec les communautés riveraines.

Parallèlement, chaque poste de travail est sécurisé selon les normes internationales, les EPI sont fournis aux salariés dont le poste de travail le nécessite. Leur distribution est fonction du type d'EPI concerné, c'est-à-dire que cela peut être fait 1 à 2 fois par année, en fonction des besoins ou après une période déterminée après laquelle l'EPI n'est plus considéré comme remplissant sa fonction de façon optimale.

Dans le cadre de l'amélioration continue des conditions de travail des employés, la Socapalm a procédé à la distribution gratuite des EPI aux employés contractuels en 2023 selon la matrice des EPI.



*Distribution des EPI aux travailleurs, Plantation de Kienké*

### **3. Comités de santé et sécurité au travail**

Les Comités d'Hygiène, Santé et Sécurité au Travail (CHSST) sont mis en place dans l'ensemble des sites par le Délégué Départemental du Travail du département sur lequel se trouve la plantation afin de traiter, dans la mesure du possible, les problèmes ou risques liés à la santé et à la sécurité des employés.

Concrètement, ces comités ont pour rôle d'analyser les causes de survenance d'un accident du travail, de proposer des actions correctives et de suivre la mise en œuvre des actions préconisées. De plus, ils visent à assurer une communication directe et transversale entre les employés et la Direction sur les risques liés au travail.

Ce comité est constitué d'un Président qui n'est autre que le Directeur de la plantation, du Responsable des Ressources Humaines, du Chef du service administratif et comptable, du CEDD, du Médecin et des Délégués du personnel représentant le personnel de chaque service de l'entreprise.

Les réunions de CHSST se tiennent trimestriellement, et leurs tâches majeures sont les suivantes :

- ✓ Le maintien de la propreté dans les villages ;

- ✓ La sensibilisation continue des employés à la gestion des déchets ménagers dans leur village et sur leur lieu de travail ;
- ✓ Les sensibilisations au port des EPI et au respect strict des instructions afin d'éviter les accidents du travail ;
- ✓ La réhabilitation et la construction de latrines au sein des villages des plantations ;
- ✓ Le renouvellement du mobilier dans les bureaux ;
- ✓ L'amélioration de l'éclairage dans les villages des employés.

Les membres du CHSST procèdent à des descentes planifiées dans les différents services afin de vérifier la mise en œuvre des plans d'action SST issues du document unique. Un rapport de descente est rédigé et présenté lors des réunions trimestrielles du CHSST.

Avec l'élection des nouveaux délégués en novembre 2023, une nouvelle installation des membres du CHST sera faite entre les mois de janvier et février 2024 dans l'ensemble des sites ainsi qu'une formation sur le fonctionnement et rôle de chaque membre dans le CHSST.

#### **4. Analyse de risques (réalisés cette année ou mis à jour)**

L'analyse des risques à la Socapalm s'effectue notamment aux postes de travail des salariés, mais peut prendre également la forme d'un contrôle du respect des consignes de sécurité dans le cadre de la démarche de SST. Les principaux acteurs sont le responsable QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement), le médecin du travail et les représentants du personnel.

En 2020, après l'évaluation des risques professionnels propres à chaque poste de travail, faite par un cabinet externe afin d'être en conformité avec les exigences de la norme RSPO, une mise à jour interne a été réalisée et certains risques ont été ajoutés dans le plan de prévention des différents sites de l'entreprise. Par la suite, des sensibilisations ont été faites afin de s'assurer que les risques énumérés ainsi que les actions préventives y afférentes sont connus et respectés de chaque employé en fonction de son poste de travail.

En 2022, le site de Dibombari a par exemple obtenu la validation et le renouvellement de son étude des dangers et de son plan d'urgence. En 2023, le processus de renouvellement de ces études a également été initié sur les 5 autres sites étant donné que les études de risques ont une validité de 5 ans et que les dernières ont été validées en 2018. Suite à ces études des dangers, les recommandations issues des audits ISO 14001 de 2023 ont été adressées par l'intégration des études ATEX (atmosphère explosive). La mise en œuvre des plans d'urgence ainsi que des recommandations issues des études des dangers a commencé en 2022 pour Dibombari et s'achèvera en 2024 pour les autres sites.

En 2023, la matrice des EPI a été mise à jour et la Socapalm a fourni des EPI à ses employés pour un montant total de 321 280 593 FCFA, montant supérieur à l'année précédente.



*EPI (casques, tenues et bottes de sécurité) distribués aux travailleurs*

En 2023, la Socapalm a renouvelé ses certificats RSPO et ISO 14001:2015 dont une grande partie des indicateurs de surveillance a consisté à évaluer la sécurité des employés sur leur lieu de travail. Ces audits ont eu pour but de vérifier si les risques des opérations ont été correctement évalués et pris en compte, mais également de mesurer l'efficacité des mesures de protection collectives comme individuelles.

D'autre part, le Département Industriel du Groupe Socfin a initié en mars 2023 un audit de surveillance de la sécurité des huileries. Les rapports d'enquête réalisés par le cabinet Anticip Consult ont établi une série de recommandations qui ont été mises en place sur l'intégralité des sites de la Socapalm. Le plan d'action à moyen terme devra améliorer les évaluations réalisées par le cabinet.



*Photos extraites du rapport d'inspection d'Anticip Consult, Mars 2023*

## 5. Programmes et plans (existants et développés cette année)

Afin de mieux prendre en compte les aspects HSE de son activité, la Socapalm a élaboré un Plan de Management Environnemental (PME) qui est mis à jour annuellement. Le PME est établi sur base des résultats de l'analyse environnementale qui évalue les risques et impacts de chaque activité de l'entreprise. Depuis 2022, la méthode de cotation a été revue afin d'intégrer « la sensibilité du milieu » dans la grille d'évaluation des aspects environnementaux significatifs. A cet effet, l'analyse environnementale de chaque site a une fois de plus été revue et chaque PME mis à jour puis validé.

Les objectifs HSE de la Socapalm, issus d'une part de la politique HSE ont été définis, déclinés en actions et validés par la Direction Générale. Un memo a été établi à cet effet et transmis à chaque Directeur de plantation qui a la responsabilité, chacun pour son site, de veiller à l'atteinte des objectifs définis pour la Socapalm.

En plus des objectifs HSE, un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) a été élaboré par un cabinet agréé par le MINEPDED. Ce PGES est issu d'un audit environnemental et social validé par le MINEPDED en 2018. A l'issue de cet audit, tous les sites de la Socapalm ont reçu un certificat de conformité environnementale. En respect des exigences légales, une évaluation de la mise en œuvre du PGES est faite annuellement par des agents du MINEPDED sur base d'un Plan de Travail Annuel (PTA) qui est issu du PGES et qui est transmis au ministre à chaque début d'année.

Une étude d'impact environnemental et social des projets d'extensions de ses infrastructures (bâtiments, décharges, équipements...) a toujours été faite afin de rester en accord avec exigences légales en vigueur.

Lors de l'audit de renouvellement du certificat ISO 14001:2015, réalisé du 17 au 21 avril 2023, de nombreuses recommandations ont été établies et certaines ont nécessité la mise à jour des objectifs environnementaux. Des actions ont été prises afin de mettre en œuvre toutes ces recommandations au sein de l'ensemble des sites. L'évaluation de la mise en œuvre de ces actions a été présentée et décrite à tous les responsables départementaux durant la « Revue de Direction » annuelle afin que chaque représentant puisse assurer le respect de l'accomplissement des mesures décidées dans le fichier de suivi des objectifs HSE et dans le tableau des actions.

Le tableau des actions correctives a été mis jour et plusieurs colonnes spécifiques ont été insérées afin de permettre une meilleure gestion des actions correctives et de leur suivi. Désormais, toutes les actions correctives identifiées y sont intégrées et suivies continuellement par chaque CEDD. Au cours de la revue de direction annuelle, le tableau des actions correctives est évalué et les actions en cours ou pas encore clôturées sont présentées aux chefs de département.

## 6. Réalisations

Plusieurs actions ont été réalisées dans le domaine de la SST en 2023 à savoir :

- Contrôle des installations électriques ;
- Vérification des appareils de levage 2 fois par an ;
- Cartographie du bruit et audiométrie des employés au sein des huileries ;
- Sensibilisation des employés ;
- Dératisation et désinsectisation des logements des employés et bureaux administratifs ;

- Construction de nouveaux forages et réhabilitation des anciens ;
- Analyse de l'eau des rivières au sein de la concession ;
- Soufflage et traitement des forages ;
- Renouvellement et ajout de panneaux de signalisation au sein des sites ;
- Matérialisation du plan de circulation dans les sites ;
- Contrôle Non Destructifs (CND) des tanks et appareils à pression ;
- Formation en manipulation des produits chimiques et risques liés, en risques incendies.



*Formation aux risques incendies, Plantation de Kienké*

## 7. Formation et sensibilisation

Afin de poursuivre les efforts engagés depuis 2012, la Socapalm maintient son engagement QHSE en gardant la sécurité de ses employés au centre de ses préoccupations.

Des inductions HSE sont systématiquement réalisées à l'embauche de chaque employé ainsi qu'à l'arrivée de tous nouveaux visiteurs et prestataires. Ces inductions portent sur la présentation de l'entreprise en quelques mots ainsi que sur la sensibilisation sur les risques liés à l'activité et les moyens préventifs mis en œuvre. Pour le compte de l'année 2023, il y a eu 850 inductions HSE effectuées sur l'ensemble des plantations.

Des « minutes sécurité » sont également organisées au sein des différents services afin de sensibiliser le personnel aux thématiques en lien avec la santé, la sécurité, l'environnement, le social, la prévention, etc. En 2023, 2 331 minutes HSE ont été dispensées et ont ainsi contribué à améliorer le niveau de connaissance sur certains aspects de l'ensemble des employés.

Un plan de formations et de sensibilisation pour l'ensemble des sites est validé par le DG, établi, diffusé et suivi par chaque site à travers le fichier de suivi des formations. Ce plan contient aussi les exercices d'urgence, les réunions de chaque service et les réunions avec les parties prenantes.

Ce plan de formation est établi sur base des besoins observés durant l'année précédente notamment par rapport à la validation des compétences, aux résultats des interviews et évaluations des compétences réalisées sur le contenu des formations et des sensibilisations, ou encore en raison des nouvelles opérations.

En 2023, les employés ont également suivi des formations d'une ou plusieurs journées, dans divers domaines tels que la sécurité, le risque incendie, les premiers secours, l'audit interne selon la norme ISO 19011 ou encore la protection de l'environnement (la gestion des zones HVC).



Formation « Premiers secours » de juin 2023, Plantation de Kienké

Ces formations ont été réalisées en complément des séances courtes de sensibilisation établies annuellement dans le plan de formation à savoir les « minutes sécurité » et les « inductions » à l'embauche.

La formation donnée en 2022, par un cabinet externe mandaté par le siège, au personnel d'encadrement des huileries ainsi qu'aux différents CEDD de chaque site afin d'instruire et de renforcer les connaissances des uns et des autres sur les risques industriels a permis de réduire les accidents au sein des huileries. Des mesures préventives sont adoptées systématiquement pour éviter les accidents du travail ainsi que les situations d'urgence. Ces dernières font l'objet de simulations au quotidien au sein de l'huilerie ainsi que dans l'ensemble des services.

Formations et sensibilisations (2023)		
Type de formations	Séances dispensées	Personnes formées
Manipulation de produits chimiques + Mélange	20	947
Sécurité routière	6	1 596
Examen et récapitulation des « Standard Operating Procedures » (SOP)	34	1 703
Équipement de Protection Individuelle (EPI)	6	2 097
Plan d'urgence et exercice	15	433
Gestion des déchets	16	4 496
Stockage de produits dangereux	9	272
Formation aux premiers secours	9	400
Déversements et fuites	4	124
Code de conduite des employés	6	411
Formation sur les fertilisants	7	501
Formation en tenue de magasin	13	154
Elagage	1	8
Sensibilisation à la santé	13	815
Entraînement au feu	7	463
Formation pratique sur les opérations en usine/huilerie	9	183
Lieu de travail sûr	5	87
Sensibilisation à l'environnement	35	7 491
Lutte antiparasitaire phytosanitaire	4	252
Induction	12	362

Formations et sensibilisations (2023)		
Type de formations	Séances dispensées	Personnes formées
Formation aux normes et certificats (ISO, OHSAS...), hors RSPO	7	268
Formation sur les normes RSPO	5	700
Droit du travail et communication des droits de l'Homme	61	1 895
Autres	16	543
<b>Total</b>	<b>330</b>	<b>26 286</b>

Remarque :

- Certains employés ont participé à plusieurs formations. Raison pour laquelle les chiffres sont parfois très élevés par rapport au nombre d'employés que compte la Socapalm.

## 8. Surveillance médicale

En 2023, les médecins des plantations ont fait passer à l'ensemble du personnel de la Socapalm des visites systématiques annuelles.

En même temps, des visites médicales d'embauche en vue de la validation de l'aptitude à travailler des nouvelles recrues ont été effectuées sur les 176 personnes recrutées, ainsi que sur tout le personnel des entreprises de sous-traitance et les employés intérimaires.

Les visites de reprise de travail après des repos maladie ainsi que des consultations médicales ont été effectuées pour les employés concernés.

## 9. Monitoring

La Socapalm veille à ce que les règles de sécurité et de santé établies au sein de l'entreprise soient respectées par tous. Elle prend toutes les mesures de prévention des risques nécessaires, en informant et en formant ses salariés sur la nature de ces risques.

Un contrôle des procédures opérationnelles est mis sur pied afin de garantir le respect des règles prescrites par l'entreprise. Ce contrôle est effectué mensuellement à l'aide de checklists remplies par type d'opération. Les résultats de ces inspections et audits mènent à des actions correctives à mettre en place dans des délais impartis. Les résultats de ces audits internes et leurs actions développées sont vérifiés non seulement par les directeurs des services mais également lors des audits externes tels que ceux réalisés dans le cadre de la certification RSPO.

## 10. Nombre d'accidents (perte supérieure à un jour)

Au fil des années, les CEDD présents sur chaque site, en collaboration avec tous les autres départements, renforcent l'outil de surveillance et de traçabilité des accidents de travail. Le but premier est d'avoir une vision claire et précise du type d'accidents rencontrés afin de pouvoir mettre les actions correctrices appropriées en place. Dans le cas d'un accident, la procédure de l'entreprise doit être systématiquement respectée afin de garantir une analyse des causes profondes de l'accident, d'en comprendre les raisons afin de développer des solutions appropriées pour en éviter toute occurrence. Cette procédure prévoit notamment une déclaration d'accident, une investigation et une communication entre les départements concernés, le Département Médical et le Département Développement Durable.

Lorsqu'un accident survient, le supérieur hiérarchique remplit la déclaration interne d'accident en 3 exemplaires. Un exemplaire accompagne l'accidenté à l'infirmerie et les 2 autres

formulaire sont transmis aux ressources humaines pour les procédures administratives liées à la CNPS.

En 2023, concernant les employés permanents et temporaires de la Socapalm, 460 accidents de travail ont été enregistrés, contre 367 en 2022, dont aucun décès à déplorer, 20 accidents avec arrêts supérieurs à un jour d'arrêt ont été recensés en 2023, tout comme en 2022.

En comparaison avec l'année précédente, on observe donc une légère augmentation du nombre d'accidents. La procédure d'enquête et d'analyse des accidents du travail est en cours de révision afin d'améliorer la prévention des AT.

Les types d'accidents couramment enregistrés à la Socapalm, toutes catégories d'employés confondus, sont dus notamment à des coupures et lacérations (hors palmiers à huile) des accidents de la route, de blessure par piqûre/blessures par piqûre (à partir de fruits à huile de palme) et des tensions musculaires.

### **11. Taux d'accidents par 200 000 heures de travail**

Le taux d'accident par 200 000 heures de travail et pour 100 employés (toutes catégories confondues) est de 10,47, réparti comme ceci :

- 9,49 pour les employés permanents,
- 20,98 pour les employés temporaires,
- 12,03 pour les employés permanents et temporaires,
- et 8,79 pour les travailleurs sous-traitants.

### **12. La sécurité des personnes dans la chaîne d'approvisionnement (formations, audits)**

Les conventions d'entreprise et/ou contrats d'exploitation établis entre les sous-traitants et l'entreprise précisent l'ensemble des règles HSE adoptées et à respecter par la Socapalm. Ces règles sont expliquées aux sous-traitants avant la signature des conventions par les deux parties, et ce, quel que soit le domaine d'activité.

Chaque employé sous-traitant et intérimaire est induit en matière de santé, sécurité et de protection de l'environnement au sein du site. L'induction aborde les risques identifiés dans le département où sa prestation aura lieu, les mesures préventives à prendre afin d'éviter un accident : port obligatoire des EPI, respect des équipements de protection collectifs, consignes et instructions HSE, non-utilisation des produits chimiques dangereux et interdits d'utilisation, etc. En 2023, la Socapalm a fourni des EPI à ses travailleurs pour un montant total de 321 280 593 FCFA. Pour ce dernier point, la liste des produits chimiques est homologuée par le gouvernement et contrôlée par les auditeurs annuellement lors des audits de surveillance, ainsi que les fiches de données de sécurité de ces produits qui sont fournies avec les produits chimiques par le fournisseur à chaque nouvelle livraison.

### 13. Evolution dans le temps

Blessures et décès professionnels (2023) - Employés permanents et temporaires						
Accidents du travail	Désignation	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'accidents mortels	Nombre de décès	1	0	1	4	0
Nombre d'accidents non mortels	Nombre d'accidents du travail	247	210	249	368	460
Total d'heures travaillées		4 821 959	4 901 353	5 443 752	7 736 674	7 648 187
Nombre de journées perdues		1 421	1 509	1 292	1 107	1 950
Taux d'accident par 100 employés	Nombre d'accidents (y compris mortels)/total des heures travaillées x 200 000	10,24	8,57	9,18	9,56	12,03
Taux de jours perdus par 100 employés	Nombre de journées perdues/total des heures travaillées x 200 000	58,94	61,57	47,47	28,62	73,45

### 14. Objectifs pour l'année prochaine

Pour 2024, la Socapalm envisage de poursuivre ses actions en mettant en œuvre les objectifs suivants :

- Poursuivre les sensibilisations des employés aux procédures de l'entreprise et aux politiques ;
- Continuer à intégrer le personnel sous-traitant dans le programme de sensibilisation sur la santé et la sécurité au travail ;
- Poursuivre la mise en place du plan de prévention au poste de travail (document unique) dans l'ensemble des sites ;
- Organiser systématiquement le concours du village et de la maison les plus propres dans l'ensemble des sites sur base de critères préétablis. Ceci dans le but de dynamiser l'hygiène au sein de nos villages et encourager les enfants à la propreté ;
- Mobiliser l'ensemble du personnel à la prévention des risques à travers le respect des consignes et instructions à chaque poste de travail ;
- Intensifier la signalisation des risques dans les huileries et sur le lieu de travail ;
- Organiser toutes les formations planifiées et suivre le plan de formation 2024 ;
- Réussir les audits de surveillance ISO 14001:2015 et RSPO de tous ses sites ;
- Être attentif aux recommandations émises par les inspecteurs et auditeurs afin de systématiquement veiller à maintenir un processus d'amélioration continue ;
- Veiller au port systématique des EPI à chaque poste de travail.

## VI. Gestion des ressources naturelles

### 1. Système de gestion de l'environnement

La certification ISO 14001:2015 a été obtenue en 2014, faisant ainsi de la Socapalm la première entreprise au Cameroun à obtenir ce certificat. Les efforts se sont poursuivis en 2023 pour obtenir une re-certification, dont le certificat de renouvellement a été obtenu en juillet 2023.

### 2. État des certifications en cours

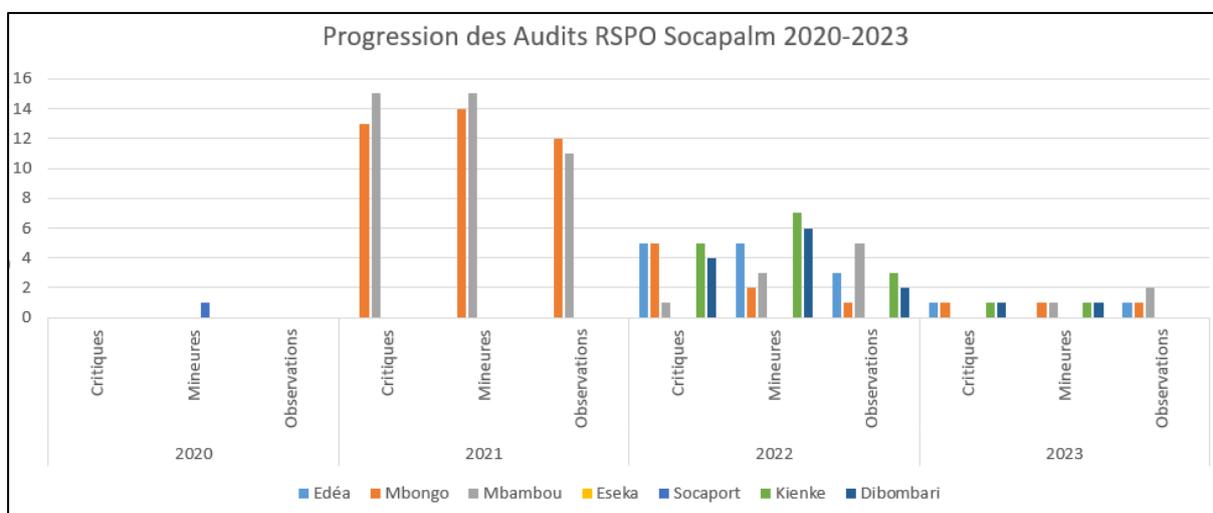
La Socapalm a poursuivi les efforts entrepris en vue de sa certification RSPO en démarrant ses premiers audits de certification avec le site de Socaport, certifié RSPO pour la chaîne d'approvisionnement depuis le 30 décembre 2020.

En 2021, les audits de certification ont été organisés sur les sites de Mbongo, Mbambou, Eséka, Edéa et Dibombari. Les certificats RSPO ont été obtenus pour tous ces sites.

Durant l'année 2022, les plantations de Mbongo, Eséka et Mbambou ont eu leurs premiers audits de surveillance.

En 2023, le site de Kienké a obtenu sa certification RSPO complétant ainsi l'obtention des certificats RSPO pour l'entièreté de la Socapalm.

Le graphique ci-dessous résume les résultats des audits RSPO (répartis en non-conformités mineures, non-conformités critiques et en observations) de 2020 à 2023.



Pour 2024, le premier audit de surveillance (ASA 1) est prévu pour le site de Kienké, les seconds audits de surveillance (ASA 2) sont planifiés pour les plantations d'Edéa et Dibombari. Les troisièmes audits de surveillance (ASA 3) sont prévus pour les sites d'Eséka, Mbongo et Mbambou alors que Socaport sera audité pour la quatrième fois (ASA 4).

D'autre part, en 2023, tous les sites ont réussi à maintenir leur certification ISO 14001:2015 lors de l'audit de renouvellement pour un troisième cycle d'une période de 3 ans. Le prochain audit de la norme ISO 14001:2015 est prévu en avril 2024 et consistera en un premier audit de surveillance dans ce troisième cycle.

### 3. Politiques

La politique HSE ainsi que la politique de gestion responsable du Groupe Socfin sont implémentées au sein de la Socapalm. Plusieurs autres politiques dans le cadre de la certification RSPO, ont été élaborées et la sensibilisation sur ces dernières est faite lors des minutes HSE de chaque service.

De ce fait, des contrôles sur le respect des engagements décrits dans ces politiques sont réalisés, tant par des inspections sur le terrain qu'au moyen d'interviews des travailleurs et autres parties prenantes.

Certaines politiques font l'objet d'un plan de socialisation et de suivi de performance comme par exemple la politique concernant le harcèlement sexuel et autres types de harcèlement et de la violence en milieu professionnel ou encore la politique en matière de conduite éthique.

#### a. Eau

En droite ligne avec sa politique environnementale, la Socapalm s'est imposée des objectifs visant à maîtriser sa consommation en eau, développer des mesures de traitement de ses effluents afin d'éviter tout risque de pollution. Dans ce cadre, l'entreprise a construit, entre 2010 et 2021, sur chacune de ses plantations, un système de lagunage composé de 5 bassins comprenant 1 bassin de refroidissement, 2 bassins anaérobiques et 2 bassins aérobiques. Le transfert des effluents d'une lagune à l'autre doit se faire via des conduites fermées d'un diamètre de 30 cm minimum.

Diverses mesures sont mises en place afin de veiller au bon fonctionnement et à la performance de ces lagunes telles que l'installation d'aérateurs dans le quatrième bassin, le curage des bassins et les prélèvements en interne. Les lagunes font l'objet d'une surveillance mensuelle et les données sont enregistrées dans des fichiers de suivi qui sont audités par les bureaux de certification externes tels que Bureau Veritas lors des audits environnementaux ISO 14001:2015.

L'effluent de la dernière lagune peut être utilisé comme fertigation dans les blocs environnants où la DBO doit être <5 000 mg/L et appliquée par système de gravité (depuis le point de rejet) de bassins connectés (2 m de large, 0,25 m de profondeur, 3-5 m de long, déversoir de 0,5 m entre les tranchées des bassins connectés).



Lagunes de la plantation d'Edéa

Volume total d'eau prélevé par source en m <sup>3</sup> (2023)	
Eau de surface et des rivières	508 481
Nappe phréatique	828 872
Eaux de pluie collectées et stockées par la Socapalm	0
Eaux usées d'une autre entreprise	0
Eau de distribution	0
Normes, méthodologies et hypothèse utilisées : compteur volumétrique	

D'autre part, la Socapalm respecte les exigences légales en matière d'analyse et va même plus loin en analysant ses rivières annuellement et en communiquant les résultats de ces analyses à ses communautés riveraines.

Les eaux de forage font l'objet de 2 analyses par an afin de vérifier la qualité de l'eau selon les standards de l'OMS. Si des paramètres sont non-conformes par rapport au standard, la cause est directement recherchée et des mesures correctives sont immédiatement mises en place. Des sensibilisations sont faites aux employés sur la gestion responsable de l'eau afin d'éviter le gaspillage au sein des bureaux et des villages et informer directement si un robinet dysfonctionne.

Les effluents quant à eux sont préalablement traités via les lagunes pour ceux issus du process et via les décanteurs/séparateurs pour ceux issus des eaux de ruissellement et lavage des véhicules et stations d'hydrocarbures. Les analyses sont faites trimestriellement comme le stipule la réglementation et des mesures correctives sont prises si des résultats non-conformes sont signifiés (curage, ajustement de la maintenance, sensibilisation des opérateurs...).

Sources principales d'approvisionnement en eaux (2023)					
Sources d'approvisionnement	Nombre (utilisation huilerie)	Volume de la source prélevé (en m <sup>3</sup> )	Valeur ou importance de la source d'approvisionnement en eau pour les communautés locales ou autochtones	Valeur en termes de biodiversité	Aire protégée (oui/non)
Nappes phréatiques	4 forages (Dibombari, Mbongo, Eséka, Kienké)	828 872	/	/	Non
Rivières	3 (Edéa, Kienké, Mbambou)	508 481	Pêche, usage domestique (baignade, vaisselle, lessive...)	/	Non
Normes, méthodologies et hypothèses utilisées : compteur volumétrique, l'observation					

### b. Protection du sol

Des mesures de protection du sol ainsi que de lutte contre l'érosion sont mises en place de manière continue au sein des sites de la Socapalm. En agronomie, les opérations visent à protéger la fertilité du sol notamment à travers l'application de fertilisant organiques, le fait de ne pas planter dans les zones à risque (bas-fond) ou encore l'utilisation des produits homologués par le ministère de l'Agriculture, et ce, de façon rationnelle et en très faibles quantités pour assurer la préservation des sols.

La méthodologie utilisée dans la préparation des programmes d'entretien des routes est également étudiée en prenant en compte la lutte contre l'érosion, notamment à travers la mise en place des mesures suivantes :

- Un drainage adéquat des routes est installé ;
- Le vétiver est planté sur les terrains en pente pour consolider le sol ;
- Dans les zones où l'érosion des sols peut être sévère, malgré les techniques de conservation des sols, des fosses à limon régulièrement entretenues sont recommandées ;
- Les rafles (EFB) sont utilisées efficacement pour minimiser l'érosion dans la concession ;
- Corriger le carrossage lors du nivellement de la route en faisant appel à des opérateurs expérimentés et formés ;
- Des plantes de couverture légumineuses (LCC) sont utilisées dans la concession ;
- Dans la mesure du possible, l'établissement d'une zone tampon adéquate (zone riparienne) peut réduire l'étendue de la sédimentation dans les rivières et fournir du matériel végétal allochtone ;
- Les conduites de drainage et les petits cours d'eau ne devraient pas être traversés à moins que des passages appropriés tels que des ponceaux n'aient été installés ;
- L'utilisation d'un système de drainage conçu pour les routes devrait acheminer le ruissellement vers les zones de dissipation d'énergie avant d'entrer dans les cours d'eau locaux ;
- Des techniques de zéro-élagage et zéro-brulage sont employées, etc.

Tous les déchets plastiques des produits chimiques font l'objet d'un suivi, d'un recyclage et d'une gestion précise. Les bidons des produits chimiques sont manipulés dans le respect de l'environnement notamment avec la mise en place de bacs de rétention fixes dans les magasins et mobiles dans les véhicules de transport des produits. Des registres de traçabilité ont été mis en place afin de gérer les bidons neufs, réutilisés et envoyés à la déchetterie de façon irréprochable et sans risques pour l'environnement ni pour les employés.

Les aires de mélanges pour le traitement chimique en béton sont créées avec des bacs de récupération afin d'éviter également toute pollution des sols lors du mélange des produits chimiques. Les huileries sont aussi munies de décanteurs/séparateurs afin de récupérer les huiles usées.

### c. Gestion des déchets

La récupération puis le stockage des déchets avant traitement sont entrés dans les mœurs au fil des années. Une liste des entreprises agréées et habilitées à récupérer les déchets en fonction des catégories est mise sur pied par l'entreprise et suivi au quotidien afin de veiller sur l'adéquation des données du permis environnemental de chaque prestataire et l'usage au sein de la Socapalm.

La majorité des déchets est issue des huileries et de la plantation. Ces résidus de production sont valorisés comme suit :

- Effluents liquides

Les effluents liquides se composent des eaux usées provenant du processus d'usinage, des eaux usées utilisées par les stations de lavage et des eaux usées issues des stations de carburant principalement en saison des pluies.

Les eaux usées des huileries sont traitées par un système de lagunage sur tous les sites. Le volume total des rejets d'effluents du process déversé dans les lagunes est de 465 201 m<sup>3</sup> pour l'année 2023 sur l'ensemble des sites.

Sur les 6 sites, 4 déversent des effluents traités dans l'environnement : Mbambou, Eséka, Mbongo et Kienké, le dernier bassin de lagunage de Dibombari n'étant pas encore rempli. D'autre part, en raison des mesures d'amélioration mises en œuvre dans le processus de lagunage, la baisse de production et le climat de 2023, le dernier bassin du site d'Edéa n'est également pas rempli. Ces lagunes sont suivies par un technicien chargé de leur gestion. Il est notamment chargé de vérifier leurs paramètres (température, DBO, DCO, etc.) afin de veiller à ce que les effluents déversés dans l'environnement respectent les paramètres légaux et n'aient aucun impact négatif sur l'environnement. En 2021, la Socapalm a également fait l'acquisition, pour chaque huilerie, d'un kit d'analyse interne afin de lui permettre de suivre de manière régulière les paramètres de chaque bassin, en plus des analyses effectuées par un organisme national agréé dans le dernier bassin et le domaine public. En 2022, une formation a été donnée à l'ensemble des laborantins des huileries sur l'utilisation des kits d'analyse. Des analyses sont faites mensuellement et sont consignées dans un registre pour un meilleur suivi du comportement des bassins de lagunage. En 2023, les mesures mises en place pour augmenter la décantation et la biodégradation dans les bassins de lagunage ont été soulignées par les auditeurs ISO 14001:2015.

En 2023, le protocole d'analyse a été formalisé et une sensibilisation a été faite aux laborantins sur les analyses.

Les eaux de lavages sont connectées à des décanteurs/séparateurs qui permettent de séparer les huiles des eaux qui seront analysées par un prestataire agréé de façon trimestrielle avant déversement.

- Déchets solides non dangereux

Les déchets solides non dangereux sont composés des pneus, ferrailles, plastiques, verres, rafles, boues, coques, fibres et déchets ménagers.

Tous ces déchets solides sont comptabilisés, triés par catégorie et stockés pour la plupart dans les déchèteries des sites afin d'être collectés par des entreprises de recyclage agréées. En 2023, près de 616 590 kg, 3 m<sup>3</sup> et 1 316 621 pièces de déchets non dangereux ont été vendus ou remis aux collecteurs agréés.

Les rafles et les boues sont épandues dans les champs. Elles sont revalorisées comme apports organiques. Les fibres et les coques sont utilisées comme combustibles dans les chaudières produisant de l'énergie verte sur l'ensemble des sites.

Les déchets ménagers biodégradables issus du tri dans les villages sont placés dans les décharges des sites afin de servir de compost. Les déchets ménagers non-biodégradables issus des villages font également l'objet d'un tri sélectif et sont envoyés dans les déchèteries de la Socapalm pour une élimination par des prestataires agréés.

- Déchets dangereux

Les déchets dangereux peuvent être liquides ou solides, et ils font l'objet d'une attention particulière dans leur gestion et manipulation.

Les déchets dangereux solides se composent notamment des filtres à huile et à air, déchets d'équipements électroniques et électriques, déchets médicaux, déchets des produits chimiques

ou encore produits chimiques périmés, etc. Ces déchets sont eux aussi remis à des collecteurs agréés ayant un permis environnemental pour la collecte, le transport et le traitement de ces types de déchets. Un certificat de destruction des déchets est remis après traitement desdits déchets.

Pour les déchets dangereux liquides, il s'agit ici des huiles usagées (provenant des vidanges de véhicules), elles sont récupérées par l'entreprise Total, fournisseur de ces huiles.

En 2023, la totalité des déchets dangereux et non dangereux générés s'est élevée à : 114 518 118 kg, 224 040 m<sup>3</sup> et 94 808 P/C. Comme le montre ces chiffres, la majorité des déchets solides et liquides produits par les huileries et les garages est actuellement recyclée et/ou traitée selon des méthodes appropriées.

#### d. Protection et amélioration de la biodiversité

Depuis quelques années, la Socapalm s'assure de l'application des bonnes pratiques agricoles avec des mesures visant à protéger la biodiversité. Une des innovations majeures mise en place au niveau du Département Agricole et en relation avec la préservation de la biodiversité tel qu'indiqué par l'objectif « Planète » de la norme RSPO est l'élaboration d'un « Plan de réduction de l'utilisation des pesticides ».

Ce plan décrit les mesures managériales et opérationnelles à mettre en œuvre pour la réduction des quantités de pesticides utilisées dans les activités agricoles au quotidien, à savoir notamment :

- ✓ La mise en place des standards de dosage des herbicides et pesticides pour toutes les activités et types de traitements chimiques pratiqués en champs ;
- ✓ La réalisation d'un diagnostic foliaire préalable permettant de déterminer avec exactitude les quantités d'engrais nécessaires aux plants ;
- ✓ La formation et le recyclage des connaissances des agents dédiés à la manipulation des pesticides ;
- ✓ La prise en compte des différents rapports des rondes pour décider de l'opportunité des traitements phytosanitaires couplés au plan de gestion intégrée des ravageurs ;
- ✓ Le choix du matériel en fonction du type d'entretien à réaliser (ex : type des buses) ;
- ✓ L'entretien mensuel systématique des pulvérisateurs afin d'éviter des pertes de produit liées aux dysfonctionnements de l'équipement ;
- ✓ La substitution de l'entretien des routes périmétrales à base des produits chimiques par le rabattage manuel à l'aide de machettes ou l'entretien mécanique par giro broyage.

De plus, les zones de bas-fonds, d'affleurements rocheux ou encore en bordure des cours d'eau, sont des zones où l'on peut s'attendre à une plus grande biodiversité. Celles-ci ont fait l'objet d'études particulières afin de déterminer leurs tailles et les mesures de préservation adéquates.

Ces zones sont préservées afin de créer des poches de conservation de la biodiversité et des couloirs migratoires pour les espèces y résidant. La mise en service des bassins de lagunage sur les sites de la Socapalm a permis d'éviter une pollution des milieux aquatiques par un déversement massif d'eau usées non-traitées et donc par-là, la préservation des eaux de surface et la régénération de la végétation aquatique et riveraine.

Les eaux de surface font l'objet d'un suivi particulier allant au-delà des normes législatives du Cameroun. En effet, la Socapalm réalise des analyses de toutes les rivières traversant ses sites une fois par an. De plus, depuis 2021, les rivières ont fait l'objet d'études annuelles relatives à

la qualité des eaux de rivières. Ces études ont révélé que la qualité des eaux sur les sites de la Socapalm est très bonne.



Photos de la faune dans les zones protégées étudiées dans les études HVC Socapalm

#### e. Emissions atmosphériques et air ambiant

Les analyses de rejet de fumées ont été réalisées par le cabinet CAP Développement, agréé par le ministère de l'Industrie.

Les huileries génèrent des fumées qui sont analysées semestriellement. Les résultats des dernières analyses obtenus sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Analyses de rejet des fumées des chaudières (2023)								
Paramètres	Unité	Valeurs limites NC	Chaudière Mbongo	Chaudière Eséka	Chaudière Dibombari	Chaudière Kienké	Chaudière Edéa	Chaudière Mbambou
SO <sub>2</sub>	mg/m <sup>3</sup>	200	0	2	3	4	0	3
NO <sub>x</sub>	mg/m <sup>3</sup>	600	101	230	214	196	243	194
Poussières (PM <sub>10</sub> )	mg/m <sup>3</sup>	50	45	41	40	42	47	41
NO	mg/m <sup>3</sup>	600	86	220	203	181	223	173
CO	mg/m <sup>3</sup>	200	135	149	130	159	150	145

NB : La technique d'analyse des fumées utilisée en 2023 est la même que celle de 2022.

Les sensibilisations et formations des employés sur la conduite de la chaudière sont de plus en plus renforcées afin de maintenir un rejet conforme à la réglementation. Les plans de maintenance préventives des chaudières sont respectés pour une bonne combustion.

En 2023, les résultats sont globalement satisfaisants sur l'ensemble des 6 sites Socapalm. Tous ont amélioré leur combustion par une bonne conduite de chaque chaudière ceci grâce au respect du programme d'entretien, à l'expertise du personnel technique, mais également aux formations et sensibilisations qui sont faites au quotidien au sein des huileries. Néanmoins, le suivi strict de la maintenance préventive ainsi si que le respect de la procédure opérationnelle de la conduite de la chaudière restent de mise afin de pérenniser ces résultats et préserver l'environnement.

#### f. Matières consommées

La Socapalm a mis en place une stratégie de suivi et de réduction des consommations des produits chimiques au sein de tous ses sites.

Des procédures, consignes et instructions sont écrites, diffusées et expliquées aux employés à cet effet. Pour la consommation des engrais, une étude préalable est effectuée afin de déterminer la qualité ainsi que la quantité exacte d'engrais dont le sol a besoin pour enrichir le palmier. Le dosage des quantités prescrites dans les procédures est suivi rigoureusement et respecté par le personnel en charge.

En ce qui concerne le carburant, un suivi strict et rigoureux est mis en place à l'aide d'un tracking depuis la station de distribution en passant par le Service Transport, le Département Technique et la comptabilité de chaque site. Si des dérives sont constatées, une investigation est menée afin de comprendre la cause et prendre des actions correctives puis préventives à cet effet.

### g. Énergie

La Socapalm est alimentée par 3 sources d'énergie :

- L'énergie produite par la compagnie d'électricité locale ENEO : environ 1 875 116 KWh consommés en 2023 sur l'ensemble des sites, ce qui est inférieur à l'année 2022 ;
- Les groupes électrogènes en cas de coupures d'électricité, d'incapacité d'approvisionnement par ENEO ou par la turbine au niveau de l'huilerie : 198 955,54 L de gasoil en moyenne sur l'ensemble des sites, ce qui est inférieur à l'année 2022 ;
- L'énergie produite par les turbines pendant l'usinage : 9 935 547 KWh pour la Socapalm. Les turbines sont alimentées avec les fibres et coques provenant de l'usinage des régimes. Ce chiffre est inférieur à l'année précédente.

### h. Prise en compte des impacts sur le changement climatique

Le remplacement à moyen ou long terme des anciennes chaudières des huileries de la Socapalm, par de nouvelles installations avec un meilleur système de combustion, permettra progressivement une diminution significative des principaux gaz polluants et des fumées à forte charge de poussière.

La sensibilisation sur l'interdiction de brûler les déchets ainsi que la surveillance de cette politique sont faites jusqu'aux ménages vivant dans les villages afin d'éviter cette pratique dans l'ensemble des sites.

Les gaz de climatisation à gaz prohibés sont interdits d'achat comme l'indique le plan de management environnemental. Dans le but de se mettre en conformité face à cette réglementation, l'entreprise maintient sa politique de remplacement progressif des climatiseurs contenant des gaz prohibés « Tout remplacement de climatiseur est systématiquement effectué par ceux avec gaz homologués ».

### i. Préservation des Hautes Valeurs de Conservation et forêts à Haut Stock de Carbone

Les rapports d'identification des zones HVC ont été finalisés et font à présent l'objet de plans de gestion particuliers. Ces plans de gestion se divisent en 3 axes principaux :

- 1) Le suivi et le contrôle mensuel interne sur base de checklists et de rapports émis par le Département Agronomique de chaque site.
- 2) La mise en place des recommandations listées dans les conclusions des experts de chaque étude HVC visant à préserver et améliorer le niveau de préservation de ces zones.
- 3) Le suivi et l'analyse du statut de conservation des zones organisés par un bureau externe afin de surveiller le niveau des mesures mises en place et de mettre en place d'autres mesures.

Dans sa politique HSE, la Socapalm a décrit son engagement dans la préservation des zones HVC et des forêts HSC. Cette politique fait l'objet de sensibilisations régulières pour tout le personnel.

#### 4. Évaluations d'impact environnemental

Le système de management environnemental repose sur les exigences de la norme ISO 14001:2015 et privilégie la prévention. Cette prévention nécessite une évaluation des risques qui se fait de manière permanente afin de réduire l'impact des activités sur l'environnement. Pour atteindre cet objectif, différentes mesures ont été prises telles que :

- Le curage mensuel des décanteurs/séparateurs ;
- Les analyses trimestrielles des rejets d'eau et semestrielles des émissions de fumées des chaudières ;
- L'amélioration de la gestion des déchèteries ;
- Le suivi mensuel des paramètres tel que pH, T°C, DBO<sub>5</sub> et DCO en interne ;
- La mise en place d'un plan de formation et de sensibilisation intégrant les exercices d'urgence afin d'anticiper ou de prévenir les risques tant environnementaux que sécuritaires ;
- Le suivi du plan de formation et de sensibilisation de la Socapalm à travers différents outils mis en place ;
- Des sensibilisations et formations sur les mesures de réduction voire d'élimination des impacts environnementaux significatifs liés aux activités de l'entreprise ;
- L'installation des douches et vestiaires pour le personnel manipulant les produits chimiques, etc.

Avec la mise en place de la certification RSPO, les études HVC ont été réalisées et des plans de gestion des hautes valeurs de conservation ont été établis et implémentés afin de mieux gérer les zones protégées et de réduire l'impact sur l'environnement.

Ces plans de gestion se déclinent via des partenariats avec des associations locales chargées de sensibiliser et de discuter avec les communautés des mesures de protection mises en place par la Socapalm, mais également par le développement de plans de gestion participatifs pour la protection des sites sacrés.



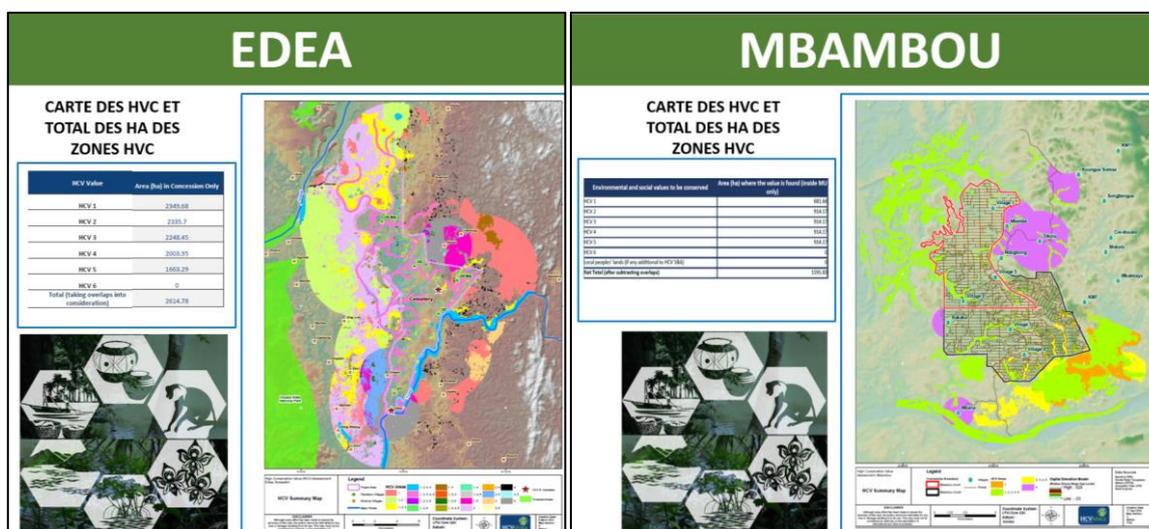
*Protection et identification du site sacré de Bomono Gare, Plantation de Dibombari*

#### 5. Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC-HSCA)

Comme le prévoit la politique de gestion responsable du Groupe Socfin, ainsi que les Principes et Critères RSPO, la Socapalm s'engage à préserver les zones HSC/HVC. De ce fait, les études

d'identification des zones HVC ont été réalisées sur les sites de Mbambou, Kienké et Edéa en 2019, sur les sites de Mbongo et Dibombari en 2020, ainsi que d'Eséka en 2022.

Ces études ont mené à l'identification de 18 450 ha de zones HVC présentes sur l'ensemble des sites de la Socapalm (prenant en compte la zone d'influence). Des panneaux matérialisant ces zones ont été développés et diffusés sur les plantations afin d'informer les employés et les communautés sur la localisation de ces zones.

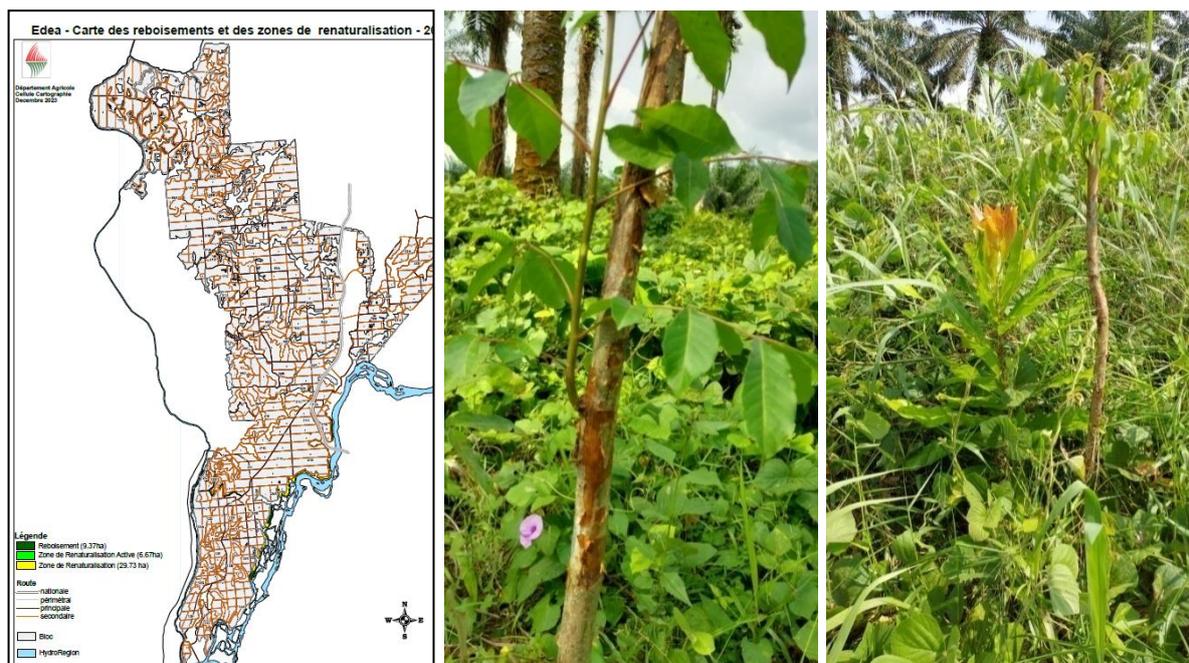


*Panneaux de signalisation pour les zones HVC*

Dans les situations où des palmiers ont été recensés à proximité de cours d'eau, ceux-ci ont été alors identifiés comme étant « en zone riparienne » et font dès lors l'objet d'une procédure particulière notamment interdisant l'utilisation des produits chimiques. Ces zones peuvent encore être exploitées mais devront faire l'objet d'un programme de replanting d'espèces locales non commerciales (pas de palmier à huile, pas d'arbre fruitier, etc.) afin de favoriser la régénération de ces zones et de les rendre à leur milieu naturel.

Un suivi rigoureux de ces zones est mis en place afin de veiller au respect des procédures mises sur pied. Des sensibilisations à ce sujet sont effectuées auprès des employés manipulant les produits chimiques afin qu'ils observent strictement les procédures de gestion de ces zones.

Dans l'esprit d'amélioration continue, la Socapalm a dépassé les premières étapes du processus de protection des zones ripariennes en démarrant, d'une part, le recensement et la cartographie des espèces d'arbres poussant dans les zones ripariennes et, d'autre part, la replantation d'espèces indigènes présentes dans les forêts du pays et recommandées par les experts. Cette reforestation a notamment atteint près de 15 ha sur le site d'Edéa avec des espèces telles que l'Azobe, du Tali, du Doussie, du Boubinga et du Maobi.



Carte du projet de reforestation des zones ripariennes, Plantation d'Edéa

## 6. Non-conformités environnementales

Deux inspections réglementaires annuelles dites « inspections conjointes » ont lieu au sein de chaque site et sont faites par des inspecteurs assermentés par l'État (ministères de l'Environnement, de l'Eau, de l'Industrie, de l'Agriculture et parfois du Travail).

En 2023, les inspections ont mené à des recommandations et améliorations qui ont, pour la plupart, déjà été implémentées. La Socapalm n'a reçu aucune sanction pour non-respect des législations et réglementations en matière d'environnement. Les recommandations qui ont été formulées lors de ces visites ont été intégrées dans le tableau des actions correctives de chaque site concerné (par exemple sur le plan des déchets, sur le plan de gestion environnemental et social à Kienké, sur la prévention incendie à Dibombari, etc.).

## 7. Programmes et plans (existants et développés cette année)

Le plan de management environnemental est issu de l'analyse environnementale des sites, des exigences du Groupe et des exigences légales et, il traite notamment de :

- La pollution des sols ;
- La pollution des eaux ;
- La diminution des ressources naturelles (consommation en eau, énergie électriques, consommables) ;
- La pollution de l'air ;
- La gestion des sous-traitants ;
- La réduction des gaz à effet de serre ;
- La gestion des déchets.

## 8. Réalisations

Dans le cadre d'une optimisation des ressources naturelles, un accent a été donné aux réalisations suivantes en 2023 :

- Finalisation des douches et vestiaires avec rétention pour le personnel en charge de la manipulation des produits chimiques dans toutes les divisions ;
- Construction et réhabilitation de logements pour les employés ;
- Poursuite du tri-sélectif des déchets dans les villages ;
- Surveillance des prestataires en charge de la collecte des déchets sur les sites Socapalm avec audits de leurs lieux de décomposition des déchets dans le cadre du processus d'analyse du cycle de vie ;
- Surveillance de la traçabilité des bidons des produits chimiques avec l'affichage de l'instruction « triple wash » ;
- Construction de nouvelles latrines dans les villages et entretien des anciennes par les vidanges des fosses septiques ;
- Installation des thermomètres sur l'incinérateur de chaque site ;
- Poursuite de la mise en place des systèmes de compostage dans les villages d'employés sur l'ensemble des sites ;
- Embellissement des bureaux des divisions par la plantation d'arbres et de fleurs ;
- Analyse des eaux, des sols, des fumées des chaudières et des incinérateurs, d'air ambiant et du bruit ;
- Amélioration de l'efficacité de l'incinérateur des déchets médicaux de Mbongo ;
- Utilisation mensuelle des kits d'analyses DBO<sub>5</sub> et DCO pour l'ensemble des sites pour le monitoring interne des paramètres de pollution des lagunes et formation de l'équipe laboratoire à leur utilisation ;
- Curage des lagunes et traitement des boues ;
- Construction, entretien et réhabilitation des forages.



*Construction du forage de la communauté d'Apouh en février 2023, Plantation d'Edéa*

## 9. Formations

Comme lors des années antérieures, la Socapalm poursuit son travail d'implication de l'ensemble des collaborateurs dans sa démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) par la sensibilisation et la formation de ses employés, mais aussi par la communication tant en interne qu'en externe.

En 2023, la Socapalm a mis à jour son « Calendrier de formation » développé en 2021 qui regroupe toutes les formations et sensibilisations devant être réalisées dans l'ensemble des sites de la Socapalm. Ce calendrier détaille les sujets des minutes hebdomadaires HSE, les formations liées aux impacts environnementaux significatifs (ISO 14001), les formations liées à des non-conformités issues des audits ISO, RSPO ou HSE, etc. De plus, les réunions avec les riverains

(bipartites et tripartites), ou des comités (Comité Genre, CHSST, Comité de gestion des griefs, etc.) y sont également planifiées afin d'instituer leur fréquence et leur tenue.



*Sensibilisation sur le Comité Genre, Plantations de Dibombari et de Kienké*

Ce plan de formation est suivi mensuellement afin de veiller à ce qu'il soit respecté sur chaque site. L'évaluation de l'efficacité de ce plan de formation est réalisée par le Département Développement Durable. L'année 2023 s'est achevée sur un respect total des actions planifiées dans ce plan de formation.

Les formations dispensées portent essentiellement sur des cycles de perfectionnement de courte durée, touchant différentes disciplines telles que :

- La santé au travail ;
- Les systèmes de management et audits HSE ;
- Les impacts environnementaux liés aux activités de la Socapalm ;
- Les techniques de lutte contre les incendies ;
- Les habilitations électriques ;
- L'utilisation des produits chimiques.

L'uniformisation, l'organisation, la systématisation et la généralisation du reporting sont autant de moyens d'information et de communication HSE, ils font partie intégrante de la démarche d'amélioration continue de l'entreprise.



*Exercice d'urgence en cas d'incendie et de premiers secours, Plantation de Kienké*

## 10. Monitoring

Dans le cadre du système de management environnemental, des inspections mensuelles sont réalisées par les Correspondants Environnement et Développement Durable (CEDD) et des audits internes réalisés par l'ACEQ (Assistante chargée de l'environnement et de la qualité) et l'Assistant Chargé du Développement Durable (ACDD). Le Chef de Département Développement Durable (CDDD) effectue des descentes constantes dans les sites et procède aussi à des inspections ponctuelles tout au long de l'année. Ces NC (Non-Conformités) sont immédiatement traitées si elles n'engendrent aucun coût, par contre, si, des investissements doivent être réalisés, les NC seront résolues rapidement après budgétisation. Des plans d'action corrective sont mis en place et un suivi spécifique est réalisé par le responsable de l'action : le CEDD en vérifiera la clôture effective.

Le monitoring des indicateurs de performances en matière de santé, sécurité et environnement est enregistré dans un document nommé « HSE Monthly Report ». Ce document regroupe, sur base mensuelle ou semestrielle selon les indicateurs, notamment les valeurs des éléments suivants :

- Consommation de l'eau, l'énergie, du papier, des produits chimiques, des matières premières ;
- Les formations et sensibilisations ;
- Enregistrement des accidents du travail et environnementaux ;
- Analyses des eaux, de l'air, du bruit et des sols ;
- Gestions des déchets ;
- Les incendies dans les champs.

## 11. Nombre d'accidents environnementaux (détails)

Durant l'année 2023, 111 accidents/incidents environnementaux ont été recensés pour l'ensemble des sites.

On observe une diminution du nombre d'accidents/incidents environnementaux cette année, elle s'explique notamment par :

- ✓ Les sensibilisations faites au niveau de tous les services et des villages riverains sur les différentes instructions mises en place sur la préservation de l'environnement ;
- ✓ Le respect du planning de simulation des situations d'urgence dans l'ensemble des services permettant aux employés d'anticiper sur des éventuels accidents/incidents ;
- ✓ La multiplication des bacs de rétention mobile et des bâches de protection au niveau de tous les ateliers, garages et zones d'entretien ;
- ✓ La surveillance des zones HVC par des écocardes réduisant les inclusions dans ces zones par des tiers ;
- ✓ Les gardes incendies sont aussi en place afin de veiller à l'interdiction des feux de brousses et au contrôle de ceux-ci en cas d'accidents dans les plantations.

Les accidents environnementaux continuent de faire l'objet d'un enregistrement méticuleux et détaillé contenant les détails des accidents (dates, lieux, mesures correctives, preuves, etc.) et les plans d'action mis en place. Ces plans et mesures correctives sont évalués selon un pourcentage de performance permettant d'étudier l'efficacité des solutions mises en place. En outre, des mesures préventives demeurent disponibles, telles que notamment les mesures suivantes :

- Les kits de déversement sont toujours disponibles sur les lieux de stockage des produits liquides ;
- Les bacs de rétention dans les aires de stockage ont été installés ;
- Les extincteurs sont disponibles sur les lieux selon les recommandations de l'organisme national chargé de la prévention incendie ;
- Les sensibilisations sur les feux villageois et brûlages de champs personnels sont effectuées ;
- Les simulations de situations d'urgence sont réalisées ;
- Des instructions sont établies avec des images et symboles afin de mieux informer les employés sur les mesures à adopter pour éviter un accident, le cas échéant pour le résoudre rapidement avant sa propagation. Ces instructions sont affichées sur les panneaux d'affichage et des sensibilisations sont faites aux employés pour leur compréhension ;
- Des affichages résumant les procédures au moyen de schémas et graphiques permettent la compréhension et le respect de la note par tous.

## 12. Taux d'accidents environnementaux pour 200 000 heures de travail

Le taux d'accidents environnementaux est de 1,51.

## 13. Suivi des incendies

	Nombre d'incendies
Janvier	8
Février	42
Mars	40
Avril	5
Mai	6
Juin	1
Juillet	0
Août	0
Septembre	0
Octobre	1
Novembre	1
Décembre	2
<b>Total</b>	<b>106</b>

En saison sèche, le risque d'incendie est relativement élevé, pour prévenir et limiter ces accidents, la Socapalm a mis en œuvre plusieurs moyens tels que des systèmes de surveillance, des communications avec les communautés riveraines en matière de gestion des feux, le déploiement de citernes incendie ou encore le système de gardes incendies.

La gestion des feux de brousse et incendies s'est considérablement améliorée depuis ces dernières années, notamment par l'engagement d'écogardes, la mise en place des réunions de suivi, des checklists de surveillance des zones en danger, etc. Le système d'alerte RSPO a également été modifié ce qui a engendré un enregistrement plus précis et rapide des incendies, ceci menant au résultat de 106 feux pour 2023, soit supérieur à l'année précédente.

En plus des mesures mises en œuvre pour prévenir les incendies, des sensibilisations sur la non-utilisation du feu en plantation sont réalisées. Des équipes de garde incendie ont été formées et mises sur pied afin de limiter au maximum ce type d'incident.

#### 14. Evolution dans le temps

Le nombre d'accidents environnementaux augmente avec le suivi accru des incendies au sein des différents sites. Des sensibilisations ont été renforcées dans les différents villages riverains.

En ce qui concerne les autres types accidents environnementaux, un calendrier a été mis en place en 2021 avec l'organisation des simulations aux situations d'urgence et l'évaluation des réponses à ces situations afin de tester l'efficacité des mesures et la réactivité du personnel en situation d'urgence. Des mesures correctives et préventives sont directement mises en place si un accident survient : maintenances préventives, sensibilisation et formation du personnel.

Enfin, en 2023, la Socapalm a été auditée à plus de 15 reprises par des auditeurs externes et à 20 reprises par des auditeurs internes, ceci ayant mené à une augmentation d'enregistrement des accidents et incidents environnementaux observés durant les audits par les auditeurs. De plus, afin de garantir un niveau élevé de conformité de ses auditeurs internes, en octobre 2023, la Socapalm a engagé l'organisme Bureau Veritas afin de conduire une formation de ses auditeurs internes.

#### 15. Relations avec le gouvernement/les administrations

Le respect de la réglementation en vigueur est l'une des exigences de la norme ISO 14001:2015 qui intègre bien la politique HSE de l'entreprise.

Par ailleurs, les différentes administrations locales (MINADER, MINEPDED, MINEE, MINMIDT<sup>8</sup>, MINCOMMERCE, MINSANTE, etc.) effectuent, 2 fois par an, des inspections réglementaires sur l'ensemble des sites de la Socapalm. Ces visites sont entérinées par des rapports avec diverses recommandations à mettre en place : plans d'action en fonction des ressources. Le suivi du respect de ces plans d'action sont méticuleusement enregistrés dans les tableaux d'actions correctives.

De plus, des ateliers et rencontres sont organisés par le gouvernement et certaines ONG, pour lesquels la contribution de l'entreprise est sollicitée. Pour l'année 2023, la Socapalm a participé notamment aux actions et ateliers suivants :

- Le partage des informations dans le cadre de « La collecte des données en vue de l'élaboration du bilan énergétique national et de la production de l'annuaire statistique de l'énergie du Cameroun édition 2023 » avec le MINEE ;
- Les « Missions d'Inspection des établissements classés » organisé par le Comité Régional de Coordinations des Inspections ;
- La réunion Régionale de l'Initiative des produits agricoles de base durables en Afrique (ASCI) ;
- L'atelier de lancement du projet de « Renforcement de la gestion et amélioration de la résilience socio-économique des communautés locales de la Réserve de Faune du Lac Ossa, Cameroun » organisée par l'ONG AMMCO ;

---

<sup>8</sup> MINMIDT : Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique

- L'atelier de validation du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) du Cameroun réalisée à Yaoundé par le MINADER...

## 16. Aspects environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement (formations, audits, etc.)

Avant le démarrage d'un chantier, une analyse des risques liés à l'activité est faite par l'entreprise sous-traitante et est envoyée au Chef du Département Technique et au CEDD afin que les mesures nécessaires soient prises en interne.

Des formations et sensibilisations sont réalisées puis les opérateurs sont évalués, afin de s'assurer de la maîtrise parfaite des aspects environnementaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement par ces derniers.

## 17. Objectifs pour l'année prochaine

Pour 2024, la Socapalm souhaite développer davantage d'actions afin d'obtenir des résultats d'audits encore meilleurs tout en veillant à l'atteinte de ses objectifs environnementaux tels qu'issus de l'analyse environnementale de ses opérations, à savoir :

- Mettre en place des mesures d'atténuation et de prévention pour ses potentiels impacts environnementaux afin d'éviter tout risque pour l'environnement ;
- Continuer à former son personnel sur les mesures préventives de pollution sur base d'un plan de réponse aux situations d'urgence ;
- Poursuivre l'amélioration de la gestion des effluents des lagunes ;
- Poursuivre l'amélioration continue de son Système de Management Environnemental (SME) ;
- Maintenir ses certificats ISO 14001:2015 et RSPO ;
- Réaliser les Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) sommaires en intégrant tous les nouveaux projets des sites ;
- Finaliser le renouvellement des Études De Danger (EDD), plans d'urgence et études ATEX (atmosphère explosive) de l'ensemble des sites ;
- Maintenir le respect des exigences légales et avoir au moins 95% de conformité dans la veille réglementaire sur l'ensemble des sites ;
- Atteindre les 95% de mise en œuvre du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) ;
- Optimiser au maximum l'utilisation des ressources naturelles ;
- Poursuivre l'amélioration de la comptabilité des déchets à l'entrée et à la sortie des déchèteries ;
- Redynamiser le tri des déchets ménagers sur l'ensemble des villages de la Socapalm et veiller au respect de la politique HSE interdisant le brûlage des déchets ménagers ;
- Veiller à former un personnel qualifié pour les fonctions occupées en connaissance des risques potentiels liés à leurs tâches et des mesures préventives mises en place ;
- Poursuivre les efforts déployés en matière d'Équipement de Prévention Collectifs (EPC) tels que les affichages, la signalisation et la sensibilisation sur ces mesures ;
- L'harmonisation des procédures et des processus au sein de tous les sites.

De plus, à l'instar de l'année écoulée, en 2024, la Socapalm souhaite maintenir son dialogue ouvert et transparent avec ses parties prenantes à travers le respect du planning de consultation établi sur chacun de ses sites (trimestriel avec les communautés, semestriel avec les sous-

traitants et les PV, mensuel avec les délégués du personnel et Comités Hygiène Santé Sécurité au Travail, hebdomadaire avec les employés, etc.).

## VII. Contribution au développement local

### 1. Partenaires locaux

La Socapalm contribue de manière durable et participative au développement économique et social des régions dans lesquelles elle est implantée. Désireuse de construire des relations s'inscrivant sur le long terme avec les communautés et ses parties prenantes, la Socapalm a multiplié les réunions et les partenariats avec celles-ci en 2023.

Du point de vue de sa stratégie en matière de développement local, la Socapalm dispose d'un département chargé des achats qui s'attache à développer des partenariats sur le long terme. Si la Socapalm collabore davantage avec des fournisseurs disposant d'une assise financière conséquente permettant de garantir la durabilité et la qualité du matériel fourni, elle développe également des partenariats au sein de ses plantations avec des prestataires issus des communautés riveraines avec une main d'œuvre locale.

#### a. Sous-traitants

Pour participer efficacement au développement économique des communautés riveraines, la Socapalm accompagne et soutient les entreprises de sous-traitance en nouant des partenariats avec ces dernières. Elle contribue ainsi à créer ou à préserver les emplois des riverains.

Le recours aux Très Petites Entreprises (TPE) employant principalement des riverains ainsi que le recrutement par la Socapalm de candidats natifs de la localité où elle est implantée, contribue également à renforcer davantage ses relations de bon voisinage.

#### b. Planteurs villageois

Les planteurs villageois, riverains de l'entreprise, sont encouragés à livrer leur production aux huileries de la Socapalm.

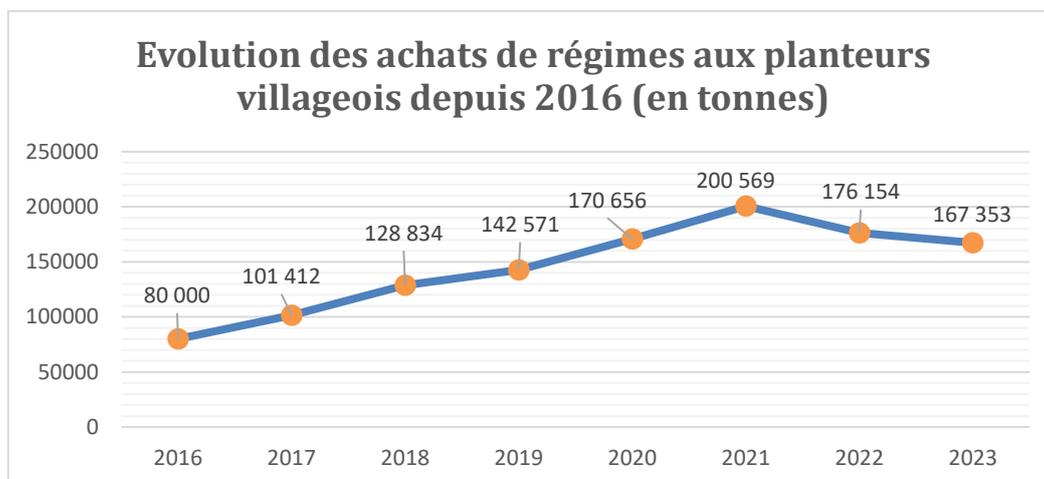
A ce jour, la Socapalm encadre 1 197 planteurs villageois récapitulés comme suit :

Effectifs planteurs villageois				
Années	2020	2021	2022	2023
Dibombari	268	207	292	141
Edéa	183	177	179	209
Eséka	251	335	346	359
Kienké	45	59	68	74
Mbambou	68	77	106	258
Mbongo	332	316	302	156
<b>Total</b>	<b>1 147</b>	<b>1 171</b>	<b>1 293</b>	<b>1 197</b>

Les volumes achetés en 2023 sont de 167 353 tonnes de régimes pour un montant global de 16 001 080 893 FCFA.

On observe depuis 2 ans une diminution des volumes achetés aux planteurs compte tenu de la concurrence déloyale des pressoirs qui travaillent essentiellement dans l'informel et sans aucun respect de quelconques normes ou fiscalité. Par ailleurs, la Socapalm a procédé durant l'exercice 2023 à 2 hausses consécutives de prix d'achat du kilo de régime afin de contrer cette stratégie très agressive des pressoirs. D'autre part, dans la même logique, l'entreprise s'est implantée dans de nouveaux bassins de production qui devraient amener des volumes conséquents en 2024

et faire remonter significativement les volumes achetés. Une réorganisation du département des planteurs villageois sera mise en place en 2024.



Dans le cadre de la collaboration avec les planteurs villageois, la Socapalm a développé une plateforme de gestion des doléances ainsi qu'un programme de réunion et de formation ponctuel afin de les former à la mise en place de pratiques agricoles durables et au respect de l'environnement. Durant ces réunions, les planteurs adressent leurs préoccupations à la Socapalm telles que des demandes d'assistance financière, des aides liées au transport ou à la réhabilitation de routes et des ponts.

Par exemple l'exercice 2023, le bilan de l'assistance fournie aux planteurs villageois s'élève à 128 193 098 FCFA en ce qui concerne le reprofilage des routes, la création des nouvelles pistes, la maintenance et la construction des ouvrages routiers.

Comme chaque année, des récompenses sont attribuées aux « meilleurs » planteurs villageois selon des critères préétablis tels que : l'entretien de leur plantation, la participation aux activités, aux séances de formation et aux réunions ou encore le respect du planning des récoltes et de transport. La Socapalm a également souhaité soutenir les quelques femmes planteuses villageoises en leur offrant des t-shirts et casquettes afin de les encourager dans ce business encore majoritairement masculin.



Remise de prix aux Planteurs Villageois (PV) 2023, Plantation de Kienké

Dans le cadre des exigences liées à la certification RSPO, la Socapalm a mis en place « un plan d'inclusion » pour les planteurs villageois visant à les guider dans une démarche de production d'huile de palme durable. Ce plan est étendu sur plusieurs années et contient des critères tels que le géoréférencement de leur plantation, cartographie, un plan de formation sur l'utilisation des produits chimiques, etc.

### c. Plan d'engagement avec les parties prenantes

La Socapalm tient compte, dans le cadre du partenariat gagnant-gagnant avec les ONG (Organisations Non-Gouvernementales), les GICs (Groupe d'Initiative Commune) et les communautés locales, de leur implication effective dans des projets. Ces derniers sont très souvent consultés ou même invités à prendre part aux réunions organisées par l'entreprise ou par les autorités départementales.

La Socapalm engage régulièrement ses parties prenantes avec lesquelles elle interagit au quotidien. Au rang de ces parties prenantes figurent les administrations publiques, les ONG, les planteurs villageois et les communautés locales.

Cet engagement régulier des parties prenantes en l'occurrence des communautés riveraines est une pratique qui permet à la Socapalm :

- ✓ D'assumer sa responsabilité à l'égard des impacts sociaux, économiques et environnementaux qu'elle suscite et de travailler à les éviter, les atténuer ou les réparer ;
- ✓ De participer à l'amélioration des conditions de vie des populations situées dans sa zone d'influence ;
- ✓ De prêter une oreille attentive aux parties prenantes afin de comprendre et de bien gérer les risques associés.

## 2. Plans de développement communautaire

Les plans de développement communautaires sont établis sur base de l'identification des risques négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales. Ces risques peuvent être divers (environnementaux, économiques, sociaux...) et font l'objet de plans de développement particuliers discutés de manière participative avec les communautés riveraines des plantations de la Socapalm.

Par exemple, pour prévenir les risques liés à la qualité des eaux, la Socapalm réalise des constructions/réhabilitation des forages dans les villages avec la conduite d'analyses annuelles des rivières. Dans le cadre de la préservation des forêts et des zones HVC, un service d'écogarde a été institué sur tous les sites avec du personnel issu des villages voisins afin de signaler toute destruction éventuelle de ces zones.

De manière annuelle, un planning des projets sociaux est arrêté d'un commun accord avec les communautés et est discuté lors des réunions bipartites. Pour 2023, en sus des programmes de base tels que l'entretien des routes, la construction de forages, le transport des élèves, le paiement des salaires des enseignants, la Socapalm a soutenu les communautés riveraines dans l'organisation de festivités diverses telles que : 1<sup>er</sup> mai, Fête nationale, Journée de la femme rurale, festival de Mouanco ou de Nguma Mabi, obsèques, Journée de la canne Blanche, caisses communautaires, etc.

Le bilan chiffré de la mise en œuvre de ces projets est décrit ci-dessous sous la forme de comparatif annuel :

Année	Activités	Total
2021	Coûts de réalisation des projets sociaux	207 800 911 FCFA
2022	Coûts de réalisation des projets sociaux	661 518 137 FCFA
2023	Coûts de réalisation des projets sociaux	386 411 811 FCFA

De plus, en 2021, la Socapalm a mis à jour son « Guide des parties prenantes » afin de repreciser le fonctionnement et le processus participatif du plan de développement communautaire. Ce guide se divise en 2 parties à savoir le descriptif d'identification et d'évaluation de l'influence des parties prenantes, et d'autre part, le plan de développement communautaire permettant de veiller au développement économique à long terme des communautés riveraines des plantations Socapalm, ceci notamment à travers :

- Le processus participatif en matière de besoins des communautés et projets RSE ;
- La gestion des demandes, doléances et plaintes ;
- Les programmes de sensibilisations permettant de maintenir une communication ouverte et permanente ;
- L'achat des régimes aux planteurs villageois (comme expliqué plus haut) ;
- Les calendriers de réunions bipartites et tripartites, etc.



*Tableau d'affichage ou « babillard » contenant le calendrier annuel des réunions bipartites validé conjointement avec les communautés riveraines et la Socapalm*

### 3. Relations de bon voisinage avec les populations voisines

La Socapalm est partie prenante des plateformes tripartites permanentes de dialogue entre ses plantations, les riverains desdites plantations et l'État du Cameroun. Au cours de ces plateformes les préoccupations portées par toutes les parties prenantes, et les résolutions ou recommandations envisagées sont abordées et consignées dans des rapports et, suivies par l'État du Cameroun qui y joue un rôle « d'arbitre ». Durant ces réunions une évaluation des besoins en infrastructures et en services est effectuée, parmi lesquels l'emploi, l'accès à l'eau potable et le développement entrepreneurial local. Ces besoins sont ensuite budgétisés et sont pris en compte de manière progressive par la Socapalm.

L'ensemble des comptes rendus des réunions sont disponibles auprès de l'administration et des bureaux de direction des plantations.

En 2023, 181 réunions bipartites ont été tenues entre les 6 sites de la Socapalm et ses 48 communautés riveraines à raison de 4 réunions par an par communauté. Le tableau ci-dessous représente la répartition des communautés par site. A cela s'ajoute les 4 réunions tripartites organisées entre la Socapalm, les communautés riveraines et les autorités administratives des régions de chaque plantation. Ce nombre de réunions illustre la volonté de la Socapalm de maintenir une communication ouverte, permanente et transparente avec ses parties prenantes, tel qu'indiqué dans sa politique environnementale.

Nombre de communautés riveraines par plantation							
	Mbongo	Mbambou	Edéa	Kienké	Dibombari	Eséka	Total
Communautés riveraines	3	3	4	20	7	11	48

#### a. Accès à la santé et à l'éducation pour les communautés

La Socapalm possède, dans chacune de ses plantations, un centre médical d'entreprise. Ces structures de soins privées ont été mises en place par l'entreprise et permettent aux employés permanents et contractuels, ainsi qu'aux familles, de pouvoir disposer de certaines prises en charge médicales : médecine du travail, médecine générale, soins d'urgence.

Néanmoins, bien consciente qu'une large population riveraine gravite autour des différentes plantations, la Socapalm s'est engagée à venir en aide à ces populations lorsqu'une situation d'urgence vitale est vécue. Les équipes médicales prennent ainsi en charge les patients dans ce cas de figure (administration de traitements par intraveineuse ou dispensation de médicaments, mises en observation au sein du centre médical d'entreprise) et lèvent l'urgence avant de les référer vers une structure de soins publique. Ces prises en charge sont totalement gratuites pour le patient (et donc, totalement à charge de l'entreprise) et sont appelées, au sein de l'entreprise, « Bons samaritains ».

Lorsque la situation le nécessite, la Socapalm met son ambulance à disposition pour évacuer le patient vers une structure publique de soins. En 2023, la Socapalm a effectué 18 évacuations de patients « Bons samaritains » vers une structure publique et plus de 487 consultations en « Bons samaritains ». Ces consultations sont essentiellement des soins d'urgence ou des consultations prénatales.

Prises en charge des « Bons samaritains » (2023)								
Types de prises en charge	Dibombari	Douala	Edéa	Eséka	Kienké	Mbongo	Mbambou	Total
Consultations riverains	57	0	27	24	74	137	168	487
Hospitalisations de riverains sur site	0	0	21	4	5	9	9	48
Riverains évacués	1	0	0	0	3	13	1	18

Une diminution importante par rapport à 2022 s'observe dans ces prises en charge en raison du fait d'une amélioration du programme « Bons samaritains » visant à réduire l'enregistrement de dérives et promouvoir le respect du critère de soins d'urgence. Le personnel médical a organisé des sensibilisations importantes au sein des communautés. D'autre part, le centre médical de Mbongo a connu une augmentation de prise en charge et d'évacuations d'urgence en raison du développement des structures de soins « anarchiques » et non reconnues dans cette plantation. Ainsi, ce centre médical a vu arriver de nombreux patients ayant été soignés au quartier et se retrouvant dans un état critique.

Au niveau du système scolaire, aucune discrimination n'est faite entre les enfants de travailleurs de la Socapalm et ceux des communautés riveraines. Au contraire, la Socapalm tient à les soutenir autant que possible, et de ce fait, elle prend en charge les salaires des enseignants non-fonctionnaires dans certaines écoles des villages riverains sur plusieurs plantations. Elle les aide en leur donnant le paquet minimum lors de la rentrée scolaire du mois de septembre (composé

de matériel didactique de base et nécessaire pour le processus d'enseignement et d'apprentissage).

En 2023 un bloc de 2 salles de classe pour le CETIC du village de Mbongo a été construit par la Socapalm pour desservir les villages riverains.



*CETIC de la plantation de Mbongo*

D'autre part, la Socapalm organise le transport des élèves et soutient des programmes d'encouragement à l'éducation comme par exemple à Mbongo par la remise du « Prix d'excellence » accordé aux meilleurs élèves des établissements scolaires, ou encore à Kienké à travers le soutien apporté aux associations des parents d'élèves des différentes écoles riveraines.

#### **b. Approvisionnement en énergie et en eau**

En 2023, comme chaque année, la Socapalm s'est chargée de l'entretien, de la maintenance et la réparation des lignes électriques sur toutes ses plantations et les différents villages. La quasi-totalité des villages à proximité des différentes plantations bénéficient du raccordement des logements au réseau électrique.

La Socapalm a construit, en 2023, 7 nouveaux forages situés dans les communautés riveraines des plantations d'Edéa (aux villages d'Apouh et de Koukoué), de Mbambou (village de Mbambou) et de Dibombari (villages de Bomono Ba Mbengue I, Bomono Ba Mbengue II et Nkende). En plus de ces nouvelles constructions, la Socapalm investit également dans la création des bornes fontaines, dans l'induction au réseau existant ainsi que dans la réparation des autres points d'eau déjà existants dans les villages. Comme chaque année, les points d'eau potable font l'objet d'analyses conformément à la législation locale et sont entretenus selon les recommandations du laboratoire chargé des analyses.



*Construction d'un forage dans le village d'Apouh et de Bomono Ba Mbengue II, Plantations d'Edéa et de Dibombari*



*Construction des bornes fontaines dans les villages de Nkende, Bomono Ba Mbengue I, Bomono Ba Mbengue II, Plantation de Dibombari*

### **c. Ouverture et entretien des routes**

La Socapalm entretient les routes et pistes principales afin de faciliter la circulation des populations et des biens de consommation produits par ces dernières sur toutes les plantations.

En 2023, un montant de 1 318 912 864 FCFA a été consacré à la création et à l'entretien des routes nationales ou voies d'accès aux villages riverains, ainsi que pour construire et réhabiliter les ponts se trouvant sur ces dernières.



*Entretien des routes pour les plantations villageoises, Plantation de Kienké*

#### **d. Dons**

Afin d'entretenir de bonnes relations avec les communautés riveraines, la Socapalm reste attentive aux besoins émis par ces dernières. Diverses demandes sont adressées à la Socapalm auxquelles cette dernière tente de répondre au maximum.

Ainsi, en 2022, par exemple, l'association des femmes issues de plusieurs communautés riveraines de la plantation de Dibombari (Bomono Ba Mbengue et Bomono Ba Jedu) ont reçus des semences d'arachides, de maïs et de melon ainsi que des moulins. Un broyeur à manioc a également été offert ainsi que la construction d'un hangar pour entreposer les moulins.

Dans le cadre de la Journée internationale des droits de la femme, la Socapalm a organisé sur tous ses sites, plusieurs types d'activités culturelles et d'apprentissage visant à promouvoir le développement de métiers générateurs de revenus pour les femmes rurales à savoir, atelier de fabrication du savon liquide, formation en fabrication de yaourt, visites et dons dans les orphelinats, etc.

En 2023, la Socapalm a participé aux festivités marquant la 38<sup>ème</sup> édition de la JIF23 dont le thème était « Pour un monde digital inclusif : innovation et technologie pour l'égalité des

sexes ». Dans ce cadre, il s'agissait d'apprendre un métier et de le partager à travers internet pour générer davantage de revenu. Les femmes de Socapalm et de Camseeds du site de Kienké ont choisi pour activité la fabrication du yaourt à boire, et les plus initiées ont appris aux autres comment publier et partager son activité sur les réseaux sociaux, ceci afin de mieux vendre, se faire connaître et obtenir plus de commandes.



Activité de fabrication de yaourt (à gauche), dons et visite d'un orphelinat (à droite), Plantation de Kienké

## 4. Partenaires dans des projets de développement local

### a. Avec les populations

La Socapalm crée des partenariats avec des organismes divers, qu'ils soient publics ou privés, tels que l'Association des Professionnels de la Pédagogie de l'Alternance (APPA) dont le but est d'apporter une contribution au développement des populations rurales dans ses diverses plantations.

Ce soutien, tant sur le plan humain, matériel que financier, a pour objectif d'améliorer l'insertion socioprofessionnelle des jeunes issus des communautés avoisinantes des plantations et des peuples autochtones et ainsi, les accompagner vers des emplois ou auto-emplois, notamment dans le domaine agropastoral (production agricole, petit élevage, artisanat, transformation...).

C'est dans cette optique que la Socapalm a créé en 2014, un Centre de Formation Professionnelle Agropastoral dans la plantation de Kienké, sous la tutelle du ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP). Grâce au partenariat Socapalm-APPA, le centre de formation a progressivement muté vers un Collège Technique et Professionnel Agricole Bilingue (COTPAB) à cycle complet sous la tutelle du ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC).

La qualité de la formation qui y est dispensée, permet à tout élève sorti de ce collège de trouver un emploi dans une société agricole et surtout de créer sa propre petite entreprise. Les élèves diplômés du second cycle peuvent être orientés vers des universités agricoles afin de poursuivre leur formation universitaire agropastorale.



*Elèves diplômés et en cours, Plantation de Kienké*

D'autre part, en 2023, la Socapalm a poursuivi le programme de recrutement des étudiants lancé en 2022. L'objectif était d'offrir la possibilité à 12 étudiants camerounais ayant un profil d'ingénieur (6 agronomes et 6 industriels) de bénéficier d'un stage professionnel au sein de l'entreprise avec la possibilité de signer un contrat à durée indéterminée suite à ce stage. Ce processus de recrutement confié à un cabinet externe a été finalisé par la Socapalm, le 10 juin 2022. Les stagiaires retenus ont pris leurs fonctions dans l'ensemble des sites avec possibilité de rotation entre les sites dans le courant de l'année.

Ces 12 stagiaires ont été intégrés dans les effectifs de Socapalm au mois de juin 2023. Par ailleurs, une nouvelle vague de 15 stagiaires a suivi le même processus de sélection et sont dispatchés dans les sites depuis le mois de septembre 2023. Comme l'année précédente, les stagiaires ingénieurs seront formés pendant une période de 12 mois à l'issue de laquelle ils seront évalués et incorporés le cas échéant dans la team Socapalm.

## 5. Protection des populations autochtones

Au Cameroun, environ 6 000 pygmées Bagyelis et Bakola vivent sur un territoire de près de 12 000 km<sup>2</sup> dans la partie méridionale du pays. La plantation de Kienké est située à proximité du peuple autochtones des Bagyelis et dans ce cadre s'est engagée dans leur protection depuis plusieurs années afin de garantir qu'ils puissent poursuivre leur mode de vie culturel de subsistance de chasseurs-cueilleurs.

La culture Bagyeli est principalement basée sur ses rapports avec la forêt. Ils y chassent et pêchent, y coupent du bois leurs maisons, y cueillent des fruits et des feuilles et y récoltent du miel. Aussi, pour les pygmées « la forêt est le lieu des esprits de la nature qui veillent sur eux, les protègent ou, au contraire, les punissent ». Ces derniers, par leurs pratiques en forêt, sont réputés par leur sens de protection de la biodiversité : ils ne prélèvent que ce dont ils ont besoin sans détruire la faune et la flore permettant ainsi à la nature de se régénérer. Malheureusement leur mode de vie protégeant la biodiversité n'est pas à leur avantage parce que les lois ne

reconnaissent pas leur façon de mettre la terre en valeur (pas de constructions en matériel définitif, absence de plantation, etc.).

Le site de Kienké compte 12 communautés Bagyelis rattachées dans 9 villages Bantous. Depuis plusieurs années, la plantation de Kienké tente de jouer un rôle dans l'intégration des Pygmées, en leur facilitant l'accès aux soins de santé et en améliorant l'accès à la scolarisation des plus jeunes : dotation de matériel didactique, de tenues scolaires (uniformes), de tables-bancs, réfection de leur salle de classe, etc. en prenant en charge le salaire des enseignants.

Un accès à l'éducation les aidera à mettre en place des pratiques de préservation de leurs forêts et des connaissances nécessaires pour se protéger des maladies infectieuses que le monde extérieur pourrait leur apporter et que la forêt ne peut guérir.

Un cadre d'échange et de dialogue a été instauré avec les Bagyelis de Kilombo surtout grâce à la facilitation de l'ONG BACUDA (Bagyelis Cultural Development Association) représentée par sa Présidente Biloa Jeanne. Il en découle un partenariat annuel (2021, 2022 et 2023) avec une promesse d'assistance, de la Socapalm à leur profit (énergie solaire, eau, etc.).



*Campements Kouli Zouli du village Bissiang (à gauche) et Nalea du Village Lendi (à droite)*

Dans ce cadre, ces 3 dernières années ont été cruciales dans l'amélioration de la communication entre la Socapalm et la communauté Bagyeli. En effet, la Socapalm s'est engagée à se rapprocher des représentants des Bagyelis afin d'assurer leur présence aux réunions tripartites (Socapalm, Communautés riverains et préfecture) et de mettre en place un programme de sensibilisation régulier avec eux. En 2023, la Socapalm Kienké a également développé un partenariat avec l'ONG RAPID (Réseau d'actions participatives aux initiatives de développement) pour mettre en place des assistances diverses tels que notamment le processus d'obtention des actes de naissance pour les Bagyéélis avec la participation du MINAS (Ministère des Affaires Sociales).



*Sensibilisation auprès des populations Bagyelis du campement Ngola en 2023*

La Socapalm, via le Groupe Socfin, s'est engagée, dans sa politique de gestion responsable, à respecter les droits des communautés autochtones en se conformant aux articles de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

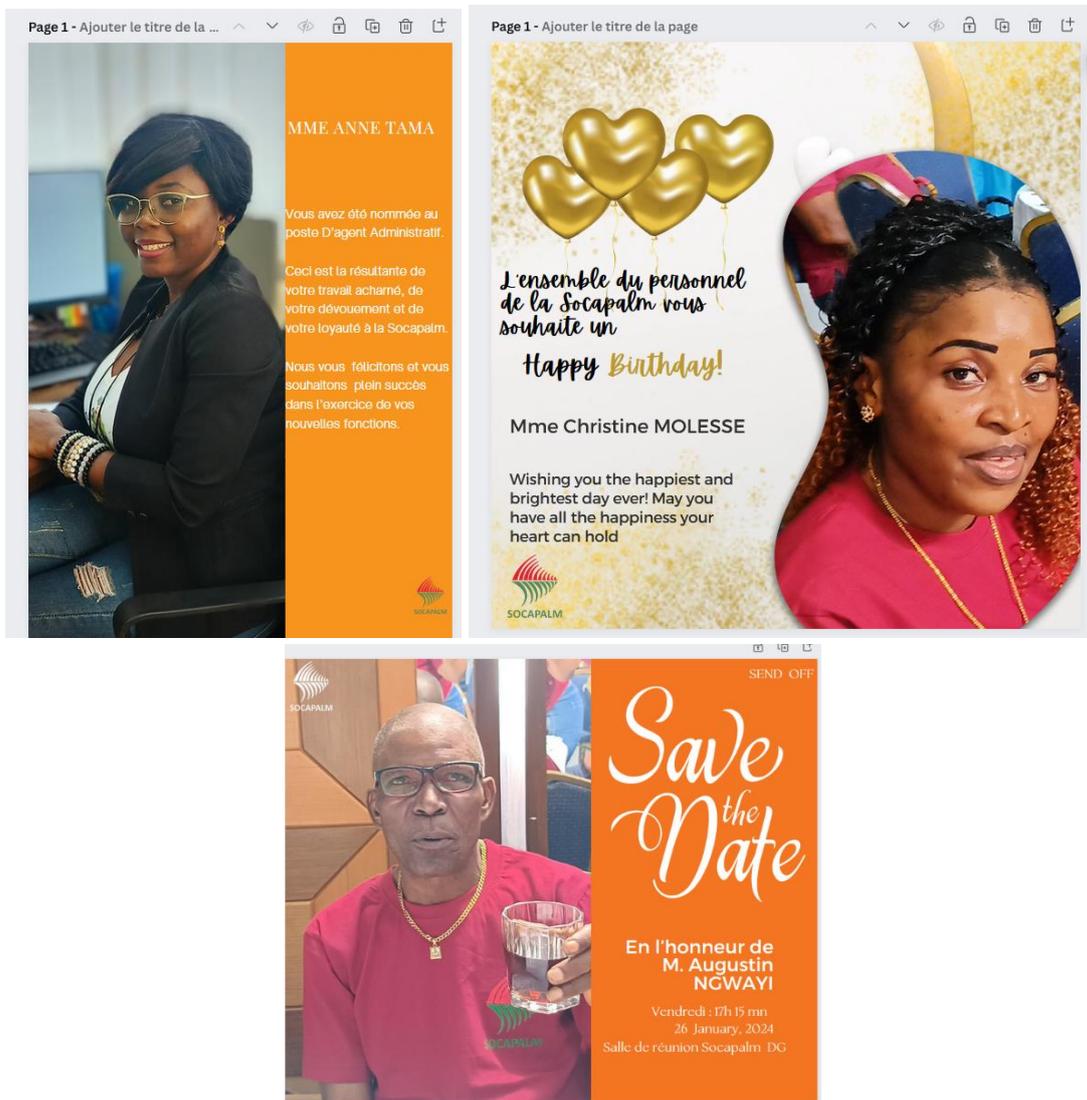
## VIII. Communication interne et externe

### 1. Renforcement de la communication interne

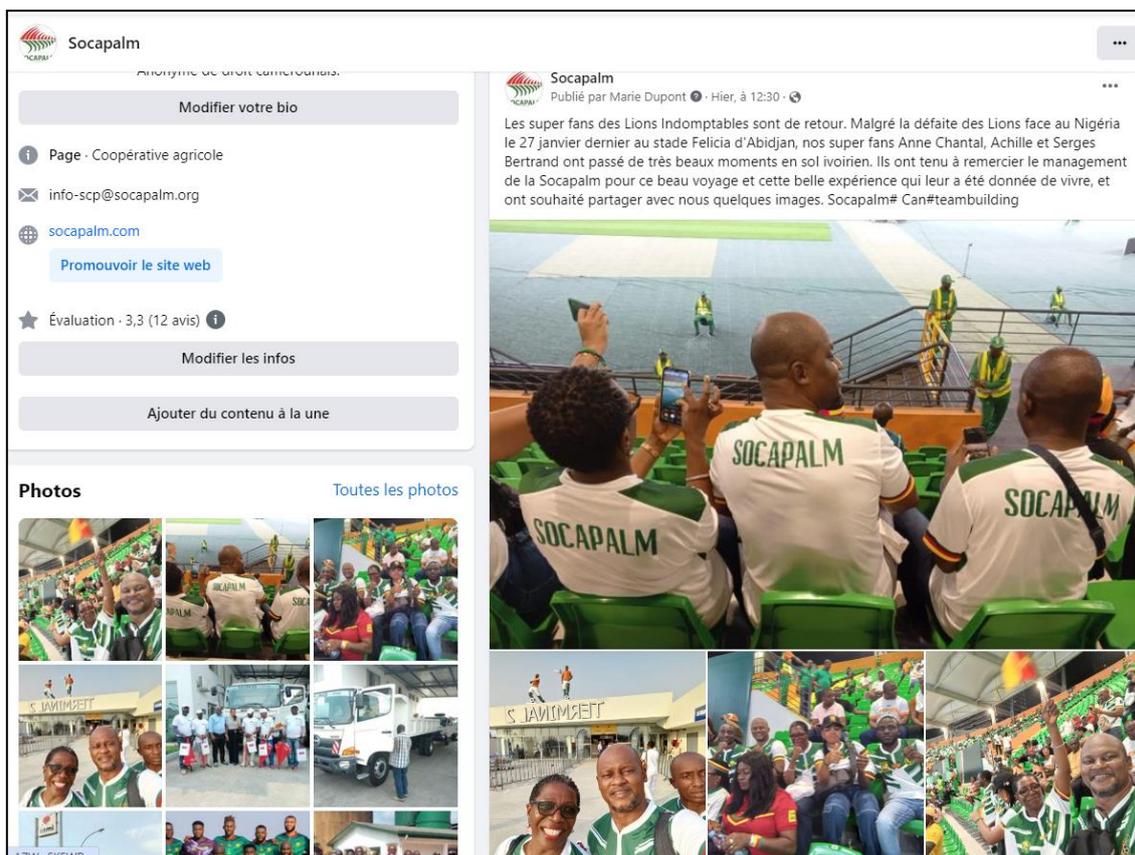
Depuis 5 ans maintenant, la Socapalm a développé son système de communication auprès de ses employés ainsi que de ses parties prenantes en utilisant les canaux de communication de plus en plus adaptés à ses spécificités.

Le canal de communication interne mis en place depuis plus de 4 ans, « Messaging Pro » a continué de faire ses preuves. Il permet de fournir les informations nécessaires aux différents départements et employés (communications de la Direction, messages d'anniversaires, newsletters...).

En 2023, grâce à l'application Canva, des visuels plus graphiques ont pu être développés. Cela permet ainsi de renforcer le sentiment d'appartenance au groupe à travers la création de mini-vidéos d'anniversaire, de félicitations et d'encouragement des travailleurs performants. Son objectif est de se rapprocher chaque jour davantage des employés, ce qui devient une réalité au vu des relations de proximité qui se sont installées dans un climat social toujours plus serein.



Notre page Facebook, créée depuis 2016, permet de renforcer la communication interne et externe au vu de l'éloignement de certains sites les uns des autres : les activités, les projets et les événements réalisés au sein de l'entreprise y sont communiqués. Une sensibilisation est faite auprès des employés afin de les inviter à découvrir cette page pour rester au fait des réalisations et des avancements de l'entreprise. En 2023, les statistiques sont les suivantes : une couverture de publication de 13 614, pour 4 755 followers qui sont restés connectés à notre page. Nous avons enregistré de nombreux nouveaux abonnés et les employés réagissent de plus en plus sur les différentes publications.



Un projet de création d'une revue de presse interne d'une périodicité hebdomadaire ainsi que d'une newsletter électronique interne d'une périodicité bimestrielle est en cours d'étude afin d'informer davantage l'ensemble des employés sur les actions et réalisations de l'entreprise ainsi que sur la filière de l'huile de palme. L'objectif étant de faire d'eux des ambassadeurs de l'entreprise.



Projets de revue de presse interne (à gauche) et de newsletter électronique (à droite) 2023

L'édition N° 18 du magazine « Echos de Socapalm », magazine interne donnant un aperçu des activités de la Socapalm, est en cours de rédaction et nous espérons sa publication pour la fin du mois de mai 2024 au plus tard. Il sera ensuite distribué à l'ensemble du personnel ainsi qu'à nos parties prenantes.



« Echos de Socapalm » 2023

## 2. Renforcement la communication externe

En plus des différents outils cités ci-dessus, la Socapalm actualise régulièrement son site internet [www.socapalm.com](http://www.socapalm.com) ainsi que sa page Facebook afin de permettre, non seulement de tenir informées les parties prenantes de ses activités, mais également de mettre à leur disposition les informations disponibles publiquement et d'offrir un meilleur aperçu des actions menées au quotidien par l'entreprise pour améliorer les conditions de vie de ses employés, des communautés et préserver l'environnement.

Une refonte totale du site web est envisagée dans le courant de l'exercice 2024 afin de le rendre plus dynamique et plus attrayant, et faciliter ainsi la lecture par nos visiteurs.

## 3. Résultats de la communication externe

L'implémentation des outils de communication externe permet davantage aux employés ainsi qu'aux parties prenantes de l'entreprise de découvrir les réalisations et initiatives de la Socapalm ; mais également de mieux comprendre les activités opérationnelles, l'implication et le travail réalisé par les équipes ainsi que les challenges et spécificités des régions où l'entreprise est implantée.

La page Facebook, attire de plus en plus d'abonnés, qui réagissent aux informations partagées et animent positivement cet espace interactif.



Post Facebook 2023

#### 4. Participations aux évènements et/ou sponsoring

Chaque année la Socapalm s'attèle à l'organisation d'évènements particuliers visant à renforcer l'esprit d'entreprise et de resserrer les liens entre les différentes plantations.

Par exemple, le traditionnel tournoi PALM'FOOT s'est déroulé les 20 et 21 décembre 2023 à la Kadji Sport academy. Ce sont près de 500 participants (employés) qui ont, pendant 2 jours, menés une activité sportive axée sur le football et le lown tennis.

Dans le cadre du renforcement de l'esprit de groupe, la Safacam, filiale sœur a participé à cet évènement. Les gagnants des tournois de cette année a été Camseeds une autre entreprise sœur pour le football, et la Direction Générale pour le tennis.

C'est donc cet esprit de groupe et un brassage entre les employés de l'ensemble des plantations qui ont constitués la base de cette cohésion sociale unique présente et entretenue à la Socapalm.

La Socapalm, à travers ces journées, souhaite favoriser au mieux le bien-être physique et moral de l'ensemble de ses employés.



Tournoi PALM'FOOT 2023

C'est dans une ambiance festive que s'est déroulée, la cérémonie de l'arbre de Noël dans l'ensemble des plantations de la Socapalm. Le 16 décembre 2023, 3 820 enfants ont reçu des mains du Père Noël la récompense de leur sagesse et de leurs bienfaits durant l'année écoulée. En 2023, la cérémonie de l'arbre de Noël de la plantation de Dibombari a été diffusée en direct sur la page Facebook de l'entreprise.



*Célébration de l'Arbre de Noël 2023, Plantations de Dibombari et de Mbambou*

Dans le cadre de son programme d'appui à la santé, en 2023, la Socapalm a procédé à l'« Octobre Rose » qui est une campagne de sensibilisation sur le dépistage du cancer du sein et de l'utérus.



*Campagne de sensibilisation sur le dépistage du cancer de 2023, Plantation de Mbongo*

## IX. Objectifs et perspectives 2024-2026

Au regard de l'année 2023, il apparaît clairement que la démarche de durabilité et les exigences qui en découlent sont à présent imprégnées dans les différentes sphères de l'entreprise. En effet, les Départements Agronomiques des différents sites ont intégré dans leurs opérations la protection des zones sensibles et planifient leurs opérations futures, comme leur replanting, en relation avec le Département Développement Durable. Les Départements Techniques ont inscrit les règles d'or de la santé et la sécurité au travail dans leurs opérations journalières et leurs plans de maintenance en respectant les exigences légales de leurs rejets dans l'environnement. Les Départements Administratifs et Financiers communiquent quant à eux de manière constante et transparente avec les communautés riveraines tant en matière d'offres d'emplois que de création de projets sociaux.

Les parties prenantes des sites, internes comme externes, sont impliquées dans le processus complet des audits RSPO comme ISO 14001 non seulement pour viser le succès de la re-certification mais surtout pour la volonté de s'améliorer constamment. Si les non-conformités soulevées aux audits n'ont fait que diminuer, les mesures d'amélioration continuent à être mise en place, ce qui illustre l'esprit modernisé de l'entreprise de vouloir toujours aller plus loin.

Ce processus, pour une entreprise multisites telle que la Socapalm, requiert davantage de moyens et d'efforts en termes d'harmonisation des mesures car elle doit prendre en compte les particularités historiques et sociogéographiques de chaque plantation, mais c'est cela qui fait de la Socapalm un cas unique.

Pour les années à venir, Socapalm s'est fixé les objectifs suivants :

- Le respect des réunions bipartites visant à conserver un dialogue régulier et transparent avec les communautés riveraines de ses sites ;
- La mise en place de mesures toujours plus strictes en matière de réglementation et de respect des exigences légales pour les partenaires sous-traitants ;
- La poursuite et la finalisation des travaux sur les limites de la concession, des états de lieux, et de révision des surfaces de la concession du bail emphytéotique. Cette avancée pérennisera davantage un futur harmonieux avec les communautés riveraines de nos plantations ;
- Le rajeunissement continu du verger à son rythme actuel ;
- De lourds investissements devront continuer à être engagés en matière de construction de nouveaux logements, d'infrastructures sociales, de structures médicales et d'installations de loisirs ou sportives ;
- L'accroissement de la capacité de transformation des huileries ;
- La continuité, sur les sites concernés, des échanges avec les autorités administratives visant à relancer les plateformes tripartites organisées par ces-dernières avec la Socapalm et les communautés riveraines de ses sites.

A observer l'enthousiasme, la motivation et l'engagement du personnel pour l'entreprise, nous sommes sereins et confiants pour relever ces défis.

## X. Index du contenu GRI

Normes GRI		Chapitre
<b>102</b>	<b>Eléments généraux d'information</b>	
102-1	Nom de l'organisation	I.1 Message du Directeur Général
102-2	Activités, marques, produits, services	I.3 Profil général
		II.2 Production d'huile de palme
		II.3 Production de caoutchouc naturel
		II.4 Production de semences
		II.5 Projets de recherche et développement
102-3	Lieu géographique du Siège	I.3 Profil général
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	I.3 Profil général
		I.4 Présence géographique dans le pays
102-5	Capital et forme juridique	I.6 Structure du capital (actionnariat)
102-6	Marchés desservis	II.2 Production d'huile de palme
		II.3 Production de caoutchouc naturel
		II.4 Production de semences
102-7	Taille de l'organisation	I.4 Présence géographique dans le pays
		II. Performance économique en chiffres
		IV.2.a Ressources humaines
		XII. Chiffres clés
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	IV.2.a Ressources humaines
		XII. Chiffres clés
102-9	Chaîne d'approvisionnement	III.6 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité
		III.7 Normes des clients
		VI.1 Partenaires locaux
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	III.6 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité
		VI.1 Partenaires locaux
		Rapport financier Socapalm 2023
102-11	Principe de précaution ou d'approche préventive	II.6 Impacts des changements climatiques sur les opérations
		III. Gouvernance responsable
		III.6 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité
		VI. Gestion des ressources naturelles
102-12	Initiatives externes	III.3 Conformité aux exigences légales
		V. Assurer la sécurité des employés
102-13	Adhésion à des associations	II.3.f Contributions sociales
		III.3.g Respect des lois du travail
		IV.2.g Adhésion syndicale et liberté d'association
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	I.1 Message du Directeur Général
102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	I.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence
		II.6 Impacts des changements climatiques sur les opérations
		II. Gouvernance responsable
		VII. Contribution au développement local

102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	III.2 Politiques, chartes et code éthique
		III.3 Conformités aux exigences légales
		III.5 Respect volontaire d'autres normes
		III.8 Evaluations par tierces parties
102-18	Structure de gouvernance	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-19	Délégation de l'autorité	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux, sociaux	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
		III.2 Politiques, chartes et code éthique
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable	III.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-33	Communication des préoccupations majeures	III.9 Plaintes et griefs
102-40	Liste des groupes de parties prenantes	VII. Contribution au développement local
		III.3.f Contributions sociales
		III.3.g Respect des lois du travail
102-41	Accords de négociation collective	IV.2 Evaluation globale des principaux indicateurs sociaux
102-42	Identification des parties prenantes	Rapport développement durable 2023
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	Rapport développement durable 2023
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	Rapport développement durable 2023
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Rapport financier Socapalm 2023
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	I.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence
		II.7 Objectifs et perspectives
		IV.8 Objectifs et performances
		V.14 Objectifs pour l'année prochaine
		VI.17 Objectifs pour l'année prochaine

102-47	Liste des enjeux pertinents	1.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence
102-48	Réaffirmation des informations	Rapport développement durable 2023
102-49	Modifications relatives au reporting	Structure du rapport de développement durable
102-50	Période de reporting	2023
102-51	Date du rapport le plus récent	Rapport de développement durable 2023 édité en mai 2024
102-52	Cycle de reporting	Annuel
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	info-scp@socapalm.org
102-54	Déclaration de reporting en conformité avec les normes GRI	Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité étendue
102-55	Index du contenu GRI	X. Index du contenu GRI
102-56	Vérification externe	Le rapport développement durable du Groupe Socfin sera audité dès le rapport développement durable 2024 conformément à la règlement européenne ESRS/CSRD.
<b>200</b>	<b>Economique</b>	
<b>201</b>	<b>Performance économique</b>	
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	II.1 Chiffre d'affaires et surfaces plantées par type de culture IV.5 Santé : un levier de développement VII. Contribution au développement local XII. Chiffres clés Rapport financier Socapalm 2023
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	II.6 Impacts des changements climatiques sur les opérations III.5 Respect volontaire des normes VI.4 Evaluations d'impact environnemental VI.5 Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC-HSCa) VI.6 Non-conformités environnementales VI.8 Réalisations
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	III.3 Conformité aux exigences légales
<b>203</b>	<b>Impacts économiques indirects</b>	
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Rapport développement durable 2023 XII. Chiffres clés
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	IV.3 Infrastructures à la disposition des employés IV.5 Santé : un levier de développement IV.6 Soutien à l'éducation et à la formation VII.3 Relations de bon voisinage avec les populations voisines

		VII.4 Partenaires dans des projets de développement local XII. Chiffres clés
<b>204</b>	<b>Pratiques d'achats</b>	
204-1	Part de dépenses auprès des fournisseurs locaux	III.6 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité VII.1 Partenaires locaux
<b>205</b>	<b>Lutte contre la corruption</b>	
205-1	Activités évaluées en termes de risques lié à la corruption	III.3.d Lutte contre la corruption
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	III.3.d Lutte contre la corruption
<b>206</b>	<b>Comportement anticoncurrentiel</b>	
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	0
<b>207</b>	<b>Fiscalité</b>	
207-1	Approche de la politique Fiscale	III.4.a Stratégie fiscale
207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	III.4.b Gouvernance fiscale
207-3	Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	III.4.c Implication des parties prenantes
<b>300</b>	<b>Environnemental</b>	
<b>301</b>	<b>Matières</b>	
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	I.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence VI.3 Politiques VII.1.b Petits planteurs XII. Chiffres clés
<b>302</b>	<b>Energie</b>	
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	VI.3.g Energie XII. Chiffres clés
<b>303</b>	<b>Eau et effluents</b>	
303-1	Interaction avec l'eau en tant que ressource partagée	VI.3.a Eau
303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	VI.3 Politiques
303-3	Prélèvement d'eau	VI.3.a Eau
303-4	Rejet d'eau	VI.3.a Eau
303-5	Consommation d'eau	VI.3.a Eau XII. Chiffres clés
<b>304</b>	<b>Biodiversité</b>	
304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	III.5.c Approche Haut Stock de Carbone (HSC) VI.3.d Protection et amélioration de la biodiversité VI.5 Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC/HSCa)

304-3	Habitats protégés ou restaurés	III.5.c Approche Haut Stock de Carbone (HSC) et Haute Valeur de Conservation (HVC) VI.3.d Protection et amélioration de la biodiversité VI.5 Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC/HSCa)
<b>305</b>	<b>Emissions</b>	
305-1	Emissions directes de GES (champ d'application 1)	VI.3.e Emissions atmosphériques et air ambiant VI.3.h Prise en compte des impacts sur le changement climatique XII. Chiffres clés
305-4	Intensité des émissions de GES	VI.3.e Emissions atmosphériques et air ambiant
305-5	Réduction des émissions de GES	VI.3.h Prise en compte des impacts sur le changement climatique
305-7	Emissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	VI.3.e Emissions atmosphériques et air ambiant
<b>306</b>	<b>Effluents et déchets</b>	
306-1	Écoulement d'eau par qualité et destination	VI.3.a Eau XII. Chiffres clés
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	VI.3.a Eau VI.3.c Gestion des déchets XII. Chiffres clés
306-3	Déversements significatifs	VI.3.c Gestion des déchets XII. Chiffres clés
306-5	Masses d'eau affectées par les déversements et/ou ruissellements	VI.3.a Eau
<b>307</b>	<b>Conformité environnementale</b>	
307-1	Non-conformités à la législation et réglementation environnementales	VI.6. Non-conformités environnementales
<b>308</b>	<b>Evaluation environnementale des fournisseurs</b>	
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	III.6 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité
<b>400</b>	<b>Social</b>	
<b>401</b>	<b>Emploi</b>	
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	IV.2.a Ressources humaines IV.2.e Chiffres clés des ressources humaines XII. Chiffres clés
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou partiel	IV.3 Infrastructures à la disposition des employés IV.5. Santé : un levier de développement IV.6. Soutien à l'éducation et à la formation
<b>403</b>	<b>Santé et sécurité au travail</b>	
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	IV.2.b Protection des employés V.1 Système de management de la sécurité

		V.2 Politique de sécurité et de santé au travail
		V.3 Comités de santé et sécurité au travail
		V.12 La sécurité des personnes dans la chaîne d'approvisionnement
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des éléments indésirables	IV.5.g Préparation aux situations d'urgence
		V.4 Analyse de risques
403-3	Services de santé au travail	IV.5.d Prévention, détection et traitement des maladies
		V.3 Comités de santé et sécurité au travail
		V.7 Formation et sensibilisation
		V.8 Surveillance médicale
		V.12 La sécurité des personnes dans la chaîne d'approvisionnement
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	V.3 Comités de santé et sécurité au travail
		V.4 Analyse des risques
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	V.7 Formation et sensibilisation
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	IV.5 Santé : un levier de développement
		V.8 Surveillance médicale
403-8	Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	IV.5 Santé : un levier de développement
		V.8 Surveillance médicale
403-9	Accidents du travail	V.10 Nombre d'accidents (perte supérieure à un jour)
		V.11 Taux d'accidents par 200 000 heures de travail
		V.13 Evolution dans le temps
		XII. Chiffres clés
<b>404</b>	<b>Formation et éducation</b>	
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	V.7 Formation et sensibilisation
		IV.2.h Retraite
		IV.2.i Evolution de carrière
		XII. Chiffres clés
<b>405</b>	<b>Diversité et égalité des chances</b>	
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	IV.2.a Ressources humaines
<b>413</b>	<b>Communautés locales</b>	
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	III.5.a RSPO
		IV.6.b Infrastructures et personnel
		IV.6.c Soutien financier et dons aux écoles
		VII.2 Plans de développement communautaire
		VII.3.a Accès à la santé et à l'éducation pour les communautés
		VII.3.b Approvisionnement en énergie et en eau
		VII.3.c Ouverture et entretien des routes

		VII.3.d Dons
		VII.4 Partenaires dans des projets de développement local
		VII.5 Protection des populations autochtones

## XI. Glossaire

Abréviation	Sens
AA	Assistant Administratif
AARH	Assistant Administratif Ressources Humaines
ACDD	Assistant chargé Chargé du Développement Durable
ACEQ	Assistante chargée Chargé de l'environnement l'Environnement et de la qualitéQualité
ACRPP	Assistant chargé Chargé des relations Relations avec les Parties Prenantes
AFOP	Programme d'Appui à la rénovation et au développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches
AMMCO	African Marine Mammal Conservation Organization
APED	Appui pour la Protection de l'Environnement et du Développement
APP	Assistant de Plantation Principal
APPA	Association des Professionnels de la Pédagogie de l'Alternance
ASA	Audits de surveillance (RSPO)
ASCI	Africa Sustainable Commodities Initiative
ATEX	Atmosphère explosive
AWF	African Wildlife foundation
BACUDA	Bagyeli Cultural and Development Association
BSI	British Standards Institution
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCT	Convention Collective de Travail
CDA	Chef de Département Agricole
CDDD	Chef du Département Développement Durable
CDRH	Chef du Département des Ressources Humaines
CDT	Chef de Département Technique
CEDD	Correspondant en Développement Durable
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CETIC	Collège d'Enseignement Technique Industriel
CH	Chef Huilerie
CHSST	Comités d'Hygiène, Santé et Sécurité au Travail
CLIP	Consentement Libre, Informé et Préalable - Principe selon lequel une communauté a le droit de donner ou de refuser de donner son consentement à des projets proposés susceptibles d'avoir une incidence sur les terres qu'elle possède, occupe ou utilise traditionnellement
CMA	Centre Médical Autonome
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
COTPAB	College Technique Professionnel Agricole Bilingue
CP	Chef de Plantation
CSAC	Chefs du Service Administratif et Comptable Et Confédération de Syndicats Autonomes du Cameroun
CSTC	Confédération Syndicale des Travailleurs du Cameroun
CSTC	Confédération Syndicale des Travailleurs du Cameroun
DAF	Directeur Administratif et Financier
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DD	Département Développement Durable
DEG	Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft - La DEG est une corporation d'investissement et de développement allemande, qui promeut des structures privées pour ainsi contribuer durablement à leurs croissances et améliorer les conditions de vie de ces pays
DG	Direction Générale

DRH	Direction des Ressources Humaines
EDD	Études De Danger
EF	Earthworm Foundation
EFA	École Familiale Agricole
EFB	Empty Fruit Bunch
EIES	Études d'Impacts Environnemental et Social
ENEO	Société nationale d'électricité
EPC	Equipements de Prévention Collectifs
EPI	Equipements de Protection Individuelle
ERP	Enterprise Resource Planning
FAO	Food and Agriculture Organization
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FFB	Fresh Fruit Bunch - Rafle
GCI	Global Commerce Initiative
GIC	Groupe d'Initiative Commune
GPSNR	Global Platform for Sustainable Natural Rubber
GRI	Global Reporting Initiatives : c'est une structure de partenaires de divers horizons, qui crée un cadre de travail commun en vue de l'élaboration du rapport développement durable
Ha	Hectare
HSC/HCS	Haut Stock de Carbone - Les forêts à haut stock de carbone sont celles identifiées au travers de l'approche HSCS en tant que zones forestières à protéger en priorité d'une éventuelle conversion
HSE	Hygiène, Sécurité et Environnement
HVC/HCV	Haute Valeur de Conservation
IECD	Institut Européen de Coopération et de Développement
ISO	International Organization for Standardization
ISO 14001	La norme ISO 14001 est une norme internationale référentielle d'une société pour mettre en place son système de management environnemental. Elle a pour objectif d'aider l'entreprise à gérer l'impact de son activité sur l'environnement et à démontrer l'efficacité de sa gestion
jr.	Junior
LCC	Plantes de couverture légumineuses
Médecin CT	Médecin Consultant
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINESEC	Ministère de l'Enseignement Secondaire
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINSANTE	Ministère de la Santé
MSF	Médecins Sans Frontières
MUPERSOC	Mutuelle du Personnel Socapalm
NC	Non-Conformités
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHSAS	Occupational Health and Safety Assessment Series
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisations Non-Gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
P&C	Principes et Critères (RSPO)

P/C	Pièces
PCN	Point de Contact National
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
PGPP	Plan de Gestion des Pestes et Pesticides
PME	Programme de Management Environnemental
PTA	Plan de Travail Annuel
PV	Planteur Villageois
QHSE	Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement
R&D	Recherche et Développement
RAPID	Réseau d'actions participatives aux initiatives de développement
RMD	Rares, Menacées ou en voie de Disparition
RSE	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
RSPO	Roundtable on Sustainable Palm Oil, est une certification sur l'huile de palme durable. C'est une organisation à but non lucratif qui regroupe les producteurs de l'huile de palme
SCB	Société Commerciale de Banque
SCCS	Supply Chain Certification Standard/Standard de certification de la Chaîne d'approvisionnement
SIDA	Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
SME	Système de Management Environnemental
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
Socapalm	Société Camerounaise de Palmeraies
Socfinaf	Société Financière spécialisée dans l'exploitation des plantations de palmiers et d'hévéas situées en Afrique
SOP	Standard Operating Procedure
SOPACOR	Société de Palmeraies du Cameroun Oriental
SOPAME	Société de Palmeraies de Mbongo et Eséka
SPFS	Société des Palmeraies de la Ferme Suisse SA
SST	Santé et , Sécurité au Travail
TFA	Tropical Forest Alliance
TFT	The Forest Trust
TPE	Très Petites Entreprises
TUV	Technischer Überwachungsverein
UPEC	Unité de Prise en Charge
USLC	Union des Syndicats Libres du Cameroun
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WWF	World Wide Fund for Nature

## XII. Chiffres clés

	Unité	Objectifs	Socapalm
<b>Données financières (dépenses)</b>			
Infrastructures générales	FCFA		3 824 743 159
Médical	FCFA		844 268 609
Education	FCFA		696 945 451
Environnement	FCFA		1 099 481 361
Santé et sécurité au travail	FCFA		343 390 743
Formations	FCFA		23 717 757
Encadrement	FCFA		119 248 882
Dons	FCFA		0
Autres projets	FCFA		0
<b>Budget développement durable</b>	<b>FCFA</b>		<b>6 950 795 962</b>
Prêts	FCFA		191 029 000
<b>Données financières (chiffre d'affaires)</b>			
Palmier	EUR		117 658 559
Hévéa	EUR		291 933
<b>Effectifs</b>			
Employés permanents	nb		2 664
<i>Dont employées femmes</i>	<i>nb</i>		<i>619</i>
Travailleurs journaliers	nb		0
<i>Dont employées femmes</i>	<i>nb</i>		<i>0</i>
Intérimaires	nb		920
<i>Dont employées femmes</i>	<i>nb</i>		<i>230</i>
Sous-traitants	nb		4 785
<i>Dont employées femmes</i>	<i>nb</i>		<i>739</i>
<b>Effectif total</b>	<b>nb</b>		<b>8 369</b>
<i>Dont employées femmes</i>	<i>nb</i>		<i>1 588</i>
Taux de rotation du personnel	%		5,38%
Employées admissibles au congé de maternité	nb		36
Employées en congé de maternité	nb		36
Employées prévues de retour au travail après un congé de maternité	nb		36
Employées ayant repris le travail après un congé de maternité	nb		36
Congé de maternité taux de retour au travail	%		100%
Employés admissibles au congé de paternité	nb		0
Employés en congé de paternité	nb		0
Employés prévus de retour au travail après un congé de paternité	nb		0
Employés ayant repris le travail après un congé de paternité	nb		0
Congé de paternité taux de retour au travail	%		N/A
Ratio salaire homme/femme	%		100%
<b>Surfaces</b>			
Concession	ha		58 063
Surface plantée en palmiers à huile	ha		32 433
Surface plantée en hévéas	ha		1 936
<b>Infrastructures générales</b>			
Huileries	nb		6
<b>Production</b>			
Huile de palme brute	T		138 783
<i>Dont huile de palme certifiée RSPO</i>	<i>T</i>		<i>101 408</i>
Semences	millions		N/A

<b>Traçabilité et transparence</b>			
<b>Traçabilité</b>			
Huile de palme - Niveau 1	%		100%
Huile de palme - Niveau 2	%		98%
Huile de palme - Niveau 3	%		77,7%
<b>Transparence - Huile de palme - Planteurs villageois</b>			
Nombre de planteurs villageois	nb		1 197
Planteurs villageois ayant un contrat signé avec la plantation	%		9%
Planteurs villageois dont le contrat mentionne des clauses relatives aux questions environnementales et sociales	%		9%
Planteurs villageois ayant eu une évaluation des risques CSR	%		0%
Planteurs villageois ayant été audités sur le terrain concernant leurs pratiques environnementales et sociales	%		9%
Planteurs villageois ayant reçu une formation sur les questions environnementales et sociales	%		84%
<b>Transparence - Huile de palme - Collecteurs</b>			
Nombre de collecteurs	nb		32
Collecteurs ayant un contrat signé avec la plantation	%		0%
Collecteurs dont le contrat mentionne des clauses relatives aux questions environnementales et sociales	%		0%
Collecteurs ayant eu une évaluation des risques CSR	%		0%
Collecteurs ayant été audités sur le terrain concernant leurs pratiques environnementales et sociales	%		0%
Collecteurs ayant reçu une formation sur les questions environnementales et sociales	%		53%
<b>Transparence - Huile de palme - Plantation tiers</b>			
Nombre de plantation tiers	nb		3
Plantation tiers ayant un contrat signé avec la plantation	%		0%
Plantation tiers dont le contrat mentionne des clauses relatives aux questions environnementales et sociales	%		0%
Plantation tiers ayant eu une évaluation des risques CSR	%		0%
Plantation tiers ayant été auditées sur le terrain concernant leurs pratiques environnementales et sociales	%		0%
Plantation tiers ayant reçu une formation sur les questions environnementales et sociales	%		100%
<b>Santé et sécurité</b>			
<b>Accidents du travail - Uniquement pour les employés permanents et temporaires</b>			
Total heures travaillées	nb		7 648 187
Décès (décès chez les travailleurs journaliers, contractuels et autres travailleurs)	nb		0
Blessures non mortelles	nb		460
Taux de blessures par 200 000 heures	nb/200 000 h		12,03

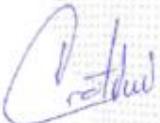
Accidents du travail ou maladies professionnelles entraînant une DART	nb		48
Taux d'accidents de la DART par 200 000 heures	nb/200 000 h		1,26
Journées perdues	nb		1 948
Taux de jours perdus par 200 000 heures	nb/200 000 h		50,94
<b>Formation</b>			
Formations et sensibilisations	nb		3 592
Heures de formation	h		96 762
Travailleurs sensibilisés	nb		77 477
<b>Environnement</b>			
Zones HCV	ha		18 450
Zones plantées tourbières (plantées avant 2017)	ha		0
Incendies illégaux	nb		106
Superficies brûlées à la suite d'incendies illégaux	ha		229,84
Incendies légaux	nb		0
Superficies brûlées à la suite d'incendies légaux	ha		0,00
<b>Indicateurs de consommation</b>			
<b>Usines</b>			
Consommation de carburant par tonne de régimes usinés	L/T FFB		0,40
Consommation d'eau par tonne de régimes usinés	m <sup>3</sup> /T FFB		1,07
Consommation d'électricité par tonne de régimes usinés	kWh/T FFB		17,85
<b>Ateliers et garages</b>			
Consommation moyenne de carburant - véhicules légers	l/100 km	< 14,5	12,20
Consommation moyenne de carburant - camions	l/100 km	< 55	49,50
Consommation moyenne de carburant - tracteurs	l/h	< 4,0	3,21
Consommation moyenne de carburant - groupes électrogènes	l/kWh	<1,8	0,42
<b>Production d'énergie renouvelable</b>			
Energie produite par les turbines à vapeur	kWh		9 935 547
Quantité d'énergie verte consommée/T de régimes	kWh/T FFB		15,95
Pourcentage d'utilisation de la turbine à vapeur	%		89%
<b>Emissions gaz à effet de serre</b>			
Scope 1	T CO <sub>2</sub> e/tonne de produit palmier		0,88
Scope 2	T CO <sub>2</sub> e/tonne de produit palmier		0,00
Scope 3	T CO <sub>2</sub> e/tonne de produit palmier		0,58
<b>Total</b>	<b>T CO<sub>2</sub> e/tonne de produit palmier</b>		<b>1,46</b>
Emissions de CO <sub>2</sub> de l'huile de palme - Scope 1	T CO <sub>2</sub> e		146 971
Emissions de CO <sub>2</sub> de l'huile de palme - Scope 2	T CO <sub>2</sub> e		425
Emissions de CO <sub>2</sub> de l'huile de palme - Scope 3	T CO <sub>2</sub> e		97 760
<b>Total des émissions de CO<sub>2</sub> de l'huile de palme</b>	<b>T CO<sub>2</sub>e</b>		<b>245 155</b>

Indicateurs de qualité			
<b>Emissions atmosphériques</b>			
SO <sub>2</sub>	mg/m <sup>3</sup>	<500	61,86
NO <sub>x</sub>	mg/m <sup>3</sup>	<200	18,68
Poussières PM10	mg/m <sup>3</sup>	<100	29,67
Poussières PM2.5	mg/m <sup>3</sup>	<50	42,30
CO <sub>2</sub>	mg/m <sup>3</sup>	<9	77 080,94
<b>Air ambiant</b>			
Poussières PM10	mg/m <sup>3</sup>	<100	2,65
Poussières PM2.5	mg/m <sup>3</sup>	<50	31,03
<b>Gestion des déchets ménagers industriels banals</b>			
Déchets éliminés dans une décharge municipale	kg		260 800
	m <sup>3</sup>		1 993
Déchets collectés par un revendeur agréé	kg		178 090
	m <sup>3</sup>		3
	P/c		25 821
Déchets vendus	kg		438 500
	m <sup>3</sup>		0
	P/c		1 290 800
Déchets éliminés dans la décharge de l'entreprise	kg		445 351
	m <sup>3</sup>		0
Déchets incinérés (sans récupération d'énergie)	kg		3 153
	m <sup>3</sup>		42
Déchets valorisés par récupération d'énergie	kg		46 067 613
	m <sup>3</sup>		0
Déchets valorisés par recyclage organique/compostage	kg		83 219 051
	m <sup>3</sup>		0
	P/c		0
Déchets liquides éliminés dans les lagunes	m <sup>3</sup>		481 198
<b>Déchets industriels spéciaux (DIS)</b>			
DIS remis à un collecteur agréé	kg		108 639
	m <sup>3</sup>		2 223
	P/c		25 749
<b>Données agricoles</b>			
<b>Produits toxiques utilisés</b>			
Utilisation d'aldicarbe	kg		0
Utilisation de Paraquat	kg		0
	l		0
Utilisation de Carbofuran	kg		0
Autre OMS 1a/1b	kg		0
<b>Engrais organique utilisé</b>			
Rafles	T		260 134
Quantité de compost de rafles/effluent d'usine	T		17 745
Fibres de palmistes	T		37 781
Autres solides	T		0
	m <sup>3</sup>		0
Achat engrais organique biologique	T		0
<b>Données médicales</b>			
Hôpitaux	nb		0
Centres médicaux y compris dispensaires	nb		7
Avant-postes de santé	nb		2
<b>Total infrastructures</b>	<b>nb</b>		<b>9</b>
Ambulances	nb		6
Médecins	nb		6
Infirmiers	nb		33

Sage-femmes	nb		0
Autre personnel	nb		19
<b>Total personnel médical</b>	<b>nb</b>		<b>58</b>
Consultations	nb		65 852
Hospitalisations	nb		1 105
Paludisme diagnostiqué	nb		11 875
Planification familiale	Oui/Non		Oui
Prise en charge du VIH	Oui/Non		Oui
Prise en charge de la tuberculose	Oui/Non		Oui
<b>Données d'éducation</b>			
Crèches	nb		0
Écoles maternelles	nb		21
Écoles primaires	nb		42
Écoles secondaires	nb		8
<b>Total</b>	<b>nb</b>		<b>71</b>
Dont écoles gérées des plantations	nb		6
Enseignants	nb		560
<i>Dont enseignants pris en charge par les plantations</i>	<i>nb</i>		<i>108</i>
	<i>%</i>		<i>19%</i>
Élèves	nb		11 555
Ratio Etudiants / Enseignant	nb		24,44
<b>Données des villages (uniquement pour les villages plantations)</b>			
Villages plantations	nb		31
Population - Travailleurs logés	nb		5 273
Population - Nombre d'ayants-droits	nb		9 115
Population - Nombre d'occupants illégaux	nb		54
Population - Nombre d'occupants autres	nb		5 501
<b>Total - Population</b>	<b>nb</b>		<b>19 943</b>
Logements	nb		4 791
Logements construits	nb		85
Logements rénovés	nb		44
Cuisines	nb		3 714
Cuisines construites	nb		78
Cuisines rénovées	nb		55
Latrines	nb		3 177
Latrines construites	nb		110
Latrines rénovées	nb		24
Douches	nb		1 176
Douches construites	nb		24
Douches rénovées	nb		28
Points d'eau	nb		578
Terrains de sport	nb		31
Magasins	nb		140
Clubs	nb		45
Marchés	nb		3
Lieux de rencontre	nb		16

## XIII. Annexes

### 1. Certificat ISO 14001:2015

 <b>BUREAU VERITAS</b>  <b>Bureau Veritas Certification</b>	 <b>Société Camerounaise de Palmeraies (SOCAPALM)</b> Rue de la motte piquet Bonanjo, BP 691 Douala-Cameroun
	<i>Bureau Veritas Détention de certification SAS – Branche de UK certifiée que le système de gestion de l'organisation ci-dessus a été audité et jugé conforme aux exigences des normes de système de gestion détaillées ci-dessous</i>
	<b>ISO 14001 : 2015</b> <i>Portée (scope) de la certification</i>
	<b>LES PLANTATIONS DE PALMIERS A HUILE ET LA PRODUCTION D'HUILE DE PALME. (NE PREND PAS EN COMPTE LES ECOLES, LES VILLAGES, LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL, LES DEPLACEMENTS DES PARTENAIRES DE LA SOCAPALM ET LES PLANTATIONS D'HUILE DE PALME GERÉES PAR LES PLANTEURS VILLAGEOIS ET PETITS PRODUCTEURS EXPLOITANTS).</b>
	Date de début du cycle d'origine: <b>06 Mars 2014</b>
	Date d'expiration du cycle précédent: <b>04 Mars 2023</b>
	Date de l'audit de Certification / Re-certification: <b>21 Avril 2023</b>
	Date de début du cycle de Certification / Re-certification: <b>21 Juillet 2023</b>
	Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de gestion de l'organisme, ce certificat expire le : <b>04 Mars 2026</b>
	<b>N°Certificat. AFR 20230723 CAM E SOC    Version: 1    Date d'émission: 21 Juillet 2023</b> <b>N°Certificat précédent. AFR 20.00234</b>
 <b>MATTHIEU GRATINI</b>	
Adresse de l'organisme de certification : 5th Floor, 66 Prescott Street, London E1 8HG, Royaume – Uni Bureau local : Zone Portuaire Sud - BP 830 - Douala - CAMEROUN	
  0008	
Pour plus de précisions concernant la portée et la validité de ce certificat, et l'applicabilité des exigences du système de gestion, veuillez appeler : +237 699 50 31 04	

## 2. Certificats RSPO



# Certificate of Registration

Based on an audit according to the requirements stated in the RSPO Supply Chain Certification Systems, version February 2020, and a signed contract, BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. herewith certifies that the site(s) listed below are found to be in compliance with the RSPO Supply Chain Certification Standard, version February 2020. This guarantees that the criteria for processing RSPO certified oil palm products through one or more of the supply chain models as stated in the RSPO Supply Chain Certification System February 2020 have been met.

Certified Company Name	Société Camerounaise des Palmeraies (Socapalm) - SOCAPORT
Company Address	Rue de la Motte Piquet, Douala, Littoral, B.P 691, Cameroon
RSPO Membership Number	1-0269-19-000-00
RSPO Registered Parent Company	SOCFIN SA
Supply Chain Model	Module C – Mass Balance

### Scope of Registration

This single-site certificate covers the storage and distribution of CSPO and CSPKO using the Mass Balance (MB) supply chain model.

Issued by	BSI Services Malaysia Sdn. Bhd.
Authorised Signature on Behalf of BSI	
Authorised Signatory Name	Evelyn Chye, Managing Director
Certificate number	RSPO 793609
Original registration date	30/12/2020
Effective date	01/08/2023
Expiry date	29/12/2025
Latest revision date	26/12/2023

BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. was accredited by ASI Assurance Services International to provide RSPO Supply Chain Certification on 31/10/2014. This certificate remains property of BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. and can be withdrawn in case of terminations as mentioned in the contract or in case of changes or deviations of the above-mentioned data. The licensee is obliged to inform BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. immediately of any change in the above-mentioned data. Only an original and signed certificate is valid.



This certificate was issued electronically, remains the property of BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. and is bound by the conditions of contract. Printed copies can be validated by calling telephone +603 9212 9638. Further clarifications regarding the scope of this certificate and the applicability of RSPO SCCS February 2020 requirements may be obtained by consulting the organization. This certificate is valid only if the provided original copies are in complete set. The British Standards Institution is incorporated by Royal Charter. BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. Suite 29.01 Level 29, The Gardens North Tower, Mid Valley City, Lingkaran Syed Putra 59200 Kuala Lumpur, Malaysia, a Member of the BSI Group of Companies. BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. is ISO/IEC 17021-1 and ISO/IEC 17065 accredited; and RSPO Accredited (ASI-ACC-67) since 31/10/2014. PF494 Revision 13 (Nov 2023)

# Certificate of Registration

Based on an audit according to the requirements stated in the RSPO Supply Chain Certification Systems, version February 2020, and a signed contract, BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. herewith certifies that the site(s) listed below are found to be in compliance with the RSPO Supply Chain Certification Standard, version February 2020. This guarantees that the criteria for processing RSPO certified oil palm products through one or more of the supply chain models as stated in the RSPO Supply Chain Certification System February 2020 have been met.

Certified Company Name	Société Camerounaise de Palmeraies "Socapalm" S.A. - Eséka
Company Address	Socapalm Eseka Plantation, Eseka, Cameroon
RSPO Membership Number	1-0269-19-000-00
RSPO Registered Parent Company	Socfin SA
Supply Chain Model	Module C – Mass Balance

### Scope of Registration

Production of RSPO Certified Crude Palm Oil and Palm Kernel using Mass Balance Model  
(CPO – 5480 mt, PK – 1,087 mt)

Issued by	BSI Services Malaysia Sdn. Bhd.
Authorised Signature on Behalf of BSI	
Authorised Signatory Name	Todd Redwood, Global Food and Retail Supply Chain Operations and Compliance Director
Certificate number	RSPO 750249
Original registration date	02/06/2021
Effective date	02/06/2021
Expiry date	01/06/2026
Latest revision date	04/05/2023

BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. was accredited by ASI Assurance Services International to provide RSPO Supply Chain Certification on 31/10/2014. This certificate remains property of BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. and can be withdrawn in case of terminations as mentioned in the contract or in case of changes or deviations of the above-mentioned data. The licensee is obliged to inform BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. immediately of any change in the above-mentioned data. Only an original and signed certificate is valid.



This certificate was issued electronically, remains the property of BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. and is bound by the conditions of contract. Printed copies can be validated by calling telephone +603 9212 9638. Further clarifications regarding the scope of this certificate and the applicability of RSPO SCCS February 2020 requirements may be obtained by consulting the organization. This certificate is valid only if the provided original copies are in complete set. The British Standards Institution is incorporated by Royal Charter. BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. Suite 29.01 Level 29, The Gardens North Tower, Mid Valley City, Lingkaran Syed Putra 59200 Kuala Lumpur, Malaysia, a Member of the BSI Group of Companies. BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. is ISO/IEC 17021-1 and ISO/IEC 17065 accredited; and RSPO Accredited (ASI-ACC-67) since 31/10/2014.  
PF494 Revision 12 (Jul 2022)

# Certificate

Standard : Cameroon National Interpretation of the RSPO Principles & Criteria for the Production of Sustainable Palm Oil, 2018 (Cameroon-NI, 2021)

Certificate Registr. No. : 824 502 23158

Certificate Holder : PT TUV Rheinland Indonesia certifies :  
**Societe Camerounaise de Palmeraies (Socapalm) - Mbambou**  
Plantation Socapalm Mbambou, 25 KM DE LA RN3 Douala – Yaounde,  
Dizangue, Littoral, na, Cameroon.

and its company owned estates according to the annex

RSPO number : -  
Scope : Palm Oil Production and Plantation Management System

An audit was performed, Report No. RSPO P&C – 23158 – ASA02. Proof has been furnished that the requirements according to Cameroon National Interpretation of the RSPO Principles and Criteria for the Production of Sustainable Palm Oil, 2018 (Cameroon-NI, 2021) are fulfilled

Validity: The certificate is valid from 07-12-2021 until 06-12-2026.

The certificate shall remain valid in period stipulated above provided that the certificate holder mentioned here continues to comply with the RSPO P&C requirements. Status of compliance of the certificate holder shall be based on the annual inspections conducted by PT TUV Rheinland Indonesia.

RSPO registered parents Socfin SA  
company\* : (RSPO Member No. : 1-0269-19-000-00)

\* Name of the RSPO registered member company of which the certificate holder is a subsidiary (if applicable)

Date of first certificate : 07-12-2021

Indonesia, 25-09-2023

  
PT TUV Rheinland Indonesia  
Director

The certificate remains property of PT TUV Rheinland Indonesia and can be withdrawn in case of terminations as mentioned in the contract or in case of changes or deviations of the above-mentioned data. The licensee is obliged to inform PT TUV Rheinland Indonesia immediately of any changes in the above-mentioned data. Only an original and signed certificate is valid.

© TÜV, TÜV and TUV are registered trademarks. Utilization and application requires prior approval.

www.tuv.com



# Certificate

Standard : Cameroon National Interpretation of the RSPO Principles & Criteria for the Production of Sustainable Palm Oil, 2018 (Cameroon-NI, 2021)

Certificate Registr. No. : 824 502 23159

Certificate Holder : PT TUV Rheinland Indonesia certifies :  
**Societe Camerounaise de Palmeraies (Socapalm) - Mbongo**  
Plantation Socapalm Mbongo, 19 KM DE LA RN3 Douala – Yaounde,  
Dizangue, Littoral, na, Cameroon.  
and its company owned estates according to the annex

RSPO number : -  
Scope : Palm Oil Production and Plantation Management System

An audit was performed, Report No. RSPO P&C – 23159 – ASA02. Proof has been furnished that the requirements according to Cameroon National Interpretation of the RSPO Principles and Criteria for the Production of Sustainable Palm Oil, 2018 (Cameroon-NI, 2021) are fulfilled

Validity: The certificate is valid from 02-11-2021 until 01-11-2026.  
The certificate shall remain valid in period stipulated above provided that the certificate holder mentioned here continues to comply with the RSPO P&C requirements. Status of compliance of the certificate holder shall be based on the annual inspections conducted by PT TUV Rheinland Indonesia.

RSPO registered parents Socfin SA  
company\* : (RSPO Member No. : 1-0269-19-000-00)  
\* Name of the RSPO registered member company of which the certificate holder is a subsidiary (if applicable)

Date of first certificate : 02-11-2021

Indonesia, 03-11-2023

  
PT TUV Rheinland Indonesia  
Director

The certificate remains property of PT TUV Rheinland Indonesia and can be withdrawn in case of terminations as mentioned in the contract or in case of changes or deviations of the above-mentioned data. The licensee is obliged to inform PT TUV Rheinland Indonesia immediately of any changes in the above-mentioned data. Only an original and signed certificate is valid.

www.tuv.com



PT TUV Rheinland Indonesia is a registered trademark. Definition and application requires prior approval.



# Certificate of Registration

## PRODUCTION AND MANAGEMENT SYSTEM

This is to certify that

Company Name	Société Camerounaise de Palmeraies "SOCAPALM" S.A.
Management Unit Name	Dibombari Palm Oil Mill
Management Unit Location	National Road N5 - Nkapa City, Littoral, Cameroon
RSPO Registered Parent Company	Socfin SA
RSPO Membership number	1-0269-19-000-00

Certificate Number **RSPO 751643**

Operates a Production and Management System which complies with the requirements of Cameroon National Interpretation 2022 of RSPO P&C for Sustainable Palm Oil Production 2018; with supply chain Mass Balance module for the following scope:

### Production of Sustainable Crude Palm Oil (CPO) and Palm Kernel (PK)

This certificate is in force until further notice, provided that the licensee mentioned in this certificate continues meeting the RSPO P&C and certification requirements and the conditions as laid down in the licensee contract with BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. Based on the annual inspections that BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. shall conduct this certificate is updated and kept in force.

Issued by BSI Services Malaysia Sdn. Bhd.

Authorised Signature on Behalf of BSI

Authorised Signatory Name Todd Redwood, Global Food and Retail Supply Chain Operations and Compliance Director

Original Registration Date: 29/03/2022

Effective Date: 29/03/2022

Latest Revision Date: 20/06/2023

Expiry Date: 28/03/2027



This certificate was issued electronically, remains the property of BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. and is bound by the conditions of contract. Printed copies can be validated by calling telephone +603 9212 9638. Further clarifications regarding the scope of this certificate and the applicability of RSPO Principle & Criteria: 2018 requirements may be obtained by consulting the organization. This certificate is valid only if the provided original copies are in complete set. The British Standards Institution is incorporated by Royal Charter. BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. Suite 29.01 Level 29, The Gardens North Tower, Mid Valley City, Lingkaran Syed Putra 59200 Kuala Lumpur, Malaysia, a Member of the BSI Group of Companies. BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. is ISO/IEC 17021-1 and ISO/IEC 17065 accredited; and RSPO Accredited (ASI-ACC-67) since 31/10/2014.  
PF506 Revision 13 (Jul 2022)

Page 1 of 2



# Certificate of Registration

## PRODUCTION AND MANAGEMENT SYSTEM

This is to certify that

Company Name	Société Camerounaise de Palmeraies "SOCAPALM" S.A.
Management Unit Name	Edea Palm Oil Mill
Management Unit Location	Along the national road N° 7, 27 Km from Edéa to Kribi, Edea, Littoral, 691 Douala, Cameroon
RSPO Registered Parent Company	Socfin SA
RSPO Membership number	1-0269-19-000-00
Certificate Number	<b>RSPO 751642</b>

Operates a Production and Management System which complies with the requirements of Cameroon National Interpretation 2022 of RSPO P&C for Sustainable Palm Oil Production 2018; with supply chain Mass Balance module for the following scope:

### Production of Sustainable Crude Palm Oil (CPO) and Palm Kernel (PK)

This certificate is in force until further notice, provided that the licensee mentioned in this certificate continues meeting the RSPO P&C and certification requirements and the conditions as laid down in the licensee contract with BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. Based on the annual inspections that BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. shall conduct this certificate is updated and kept in force.

Issued by	BSI Services Malaysia Sdn. Bhd.
Authorised Signature on Behalf of BSI	
Authorised Signatory Name	Todd Redwood, Global Food and Retail Supply Chain Operations and Compliance Director

Original Registration Date: 20/04/2022

Effective Date: 20/04/2022

Latest Revision Date: 18/06/2023

Expiry Date: 19/04/2027



This certificate was issued electronically, remains the property of BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. and is bound by the conditions of contract. Printed copies can be validated by calling telephone +603 9212 9638. Further clarifications regarding the scope of this certificate and the applicability of RSPO Principle & Criteria: 2018 requirements may be obtained by consulting the organization. This certificate is valid only if the provided original copies are in complete set. The British Standards Institution is incorporated by Royal Charter. BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. Suite 29.01 Level 29, The Gardens North Tower, Mid Valley City, Lingkaran Syed Putra 59200 Kuala Lumpur, Malaysia, a Member of the BSI Group of Companies  
BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. is ISO/IEC 17021-1 and ISO/IEC 17065 accredited; and RSPO Accredited (ASI-ACC-67) since 31/10/2014.  
PF506 Revision 13 (Jul 2022)

Page 1 of 2



SCS Global Services does hereby certify that an independent audit has been completed and conformity to the applicable standard(s) has been confirmed for:

## **SOCIETE CAMEROUNAISE DE PALMERAIES "SOCAPALM" S.A. - Kienké**

Plantation Socapalm Kienké, RN dEbolowa Km 10, Kienké, Océan, 00000, Cameroon

RSPO Membership Number: 1-0269-19-000-00

Parent Company: SOCFIN SA, 4 avenue Guillaume, 1650, Luxembourg

This operation meets all the necessary qualifications to be certified for the production and management of the following:

### **Palm Oil and Palm Kernel Production – Mass Balance**

SOCIETE CAMEROUNAISE DE PALMERAIES "SOCAPALM" S.A. – Kienké has shown to meet all the necessary qualifications to be certified as a production and management system in accordance with the RSPO Principles and Criteria for the Production of Sustainable Palm Oil: 2018 \*revised 01 February 2020 with updated Supply Chain Requirements for Mills, National interpretation Cameroon, 2021.

Certificate number	SCS-RSPOPC-000262
Start date certificate	18-01-2023
Expiration date certificate	17-01-2028
Date of first certification	18-01-2023
Issued by	SCS Global Services
Authorized signatory name	Matthew Rudolf Managing Director, International Operations
Authorized signature	

SCS Global Services, 2000 Powell Street, Ste. 600, Emeryville, CA 94608 USA  
SCS Global Services was accredited to provide RSPO Principles & Criteria Certification on 13 November 2018.  
This certificate remains property of SCS Global Services and can be withdrawn in case of terminations as mentioned in the contract or in case of changes or deviations of the above-mentioned data. The licensee is obliged to inform SCS Global Services immediately of any changes in the above-mentioned data. Only an original and signed certificate is valid.

The issuing Certification Body is responsible for the accuracy of this document.  
Version 1 (January 2023) | © SCS Global Services

### 3. Politique HSE



## SOCIETE CAMEROUNAISE DE PALMERAIES

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE 45 757 890 000 F CFA

### POLITIQUE HSE (SANTÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT)

Afin de développer durablement son activité, la SOCAPALM anticipe de manière continue pour veiller à la santé et la sécurité de ses employés et travailleurs, mais aussi celles de ses clients, de ses voisins, ainsi qu'à la préservation des ressources naturelles et de l'environnement dans le strict respect des lois, règlements et procédures en vigueur.

La SOCAPALM poursuit le processus d'amélioration continue en s'appuyant sur son système de management environnemental et sur la conformité aux exigences RSPO.

Cette volonté se reflète sur des engagements généraux et spécifiques de la SOCAPALM :

- Avoir un personnel qualifié, formé, et informé.
- Améliorer en permanence nos procédures agricoles et industrielles.
- Respecter les exigences légales et autres applicables aux activités de l'entreprise. Cette conformité est assurée grâce à un système de veille réglementaire mis en place.
- Prendre en compte les attentes de toutes nos parties prenantes.
- Consulter les communautés riveraines et procéder au processus de Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) avant la mise en œuvre de toute opération pouvant les impacter.
- Revoir régulièrement notre politique HSE quant à son adéquation avec notre activité.

Pour la santé et la sécurité, la SOCAPALM s'engage à :

- Identifier tous les dangers et risques dans ses opérations.
- Prévenir tout accident et réduire de façon permanente le nombre d'accidents au sein de notre entreprise en encourageant des comportements responsables de la part de tout le personnel.
- S'assurer qu'aucune priorité ne puisse s'exercer au détriment de la santé et de la sécurité de tout travailleur.
- Former ses employés sur les pratiques de travail sécuritaires.
- Fournir des équipements de protections adéquats et appropriés à tous les travailleurs.

Pour la protection de l'environnement, la SOCAPALM s'engage à :

- Prévenir et/ou réduire ses impacts environnementaux : pollution de l'eau, du sol et de l'air, émissions de gaz à effet de serre.
- Ne pas utiliser le feu pour la préparation du sol ou pour l'élimination des déchets.
- Utiliser les meilleures pratiques agricoles pour minimiser la dégradation des sols et l'érosion des terres.
- Identifier, protéger et améliorer les zones à Haute Valeur de Conservation (HCV) et à Haut Stock de Carbone (HSC) et les tourbières.
- Maintenir les bonnes pratiques de gestion des déchets (réduction, tri, recyclage, réutilisation, élimination) tout en respectant la propreté de ses sites et de leurs équipements.

La SOCAPALM est disposée à diffuser et à expliquer largement cette politique.

La SOCAPALM est convaincue que la Santé, la Sécurité, et l'Environnement constituent la base du professionnalisme menant à la réussite de l'entreprise.

Douala, le 26 avril 2019

Le Directeur Général,

Dominique Cornet

Siège Social : Tillo (Dibombani) Route de Nkongsamba - Direction Générale : Douala, Rue de la Motte Piquet-Bonanj

B.P. 691 Douala - Cameroun - Téléphone : (237) 895 35 59 11 - Tél/Fax : (237) 233 43 87 34

E mail: socapalm@socapalm.org

R.C.C.M : RC/MBA/2002/B/23 Imm. Stat. 03-019-01- Numéro Contribuable M078000000370G